

Document de référence



au 30 juin 2017
incluant le Rapport Financier Annuel

2016-2017

sommaire

Message du Président du Directoire	2
Présentation de la société Claranova	4
Chiffres clés 2016-2017	6
Présentation de la Gouvernance	8

1	PRÉSENTATION DE CLARANOVA ET DE SES ACTIVITÉS	9
1.1	Historique et évolution	10
1.2	Profil de la Société/aperçu des activités	10
1.3	Organigramme	12
1.4	Recherche et développement	13
1.5	Propriété immobilière	13

2	FACTEURS DE RISQUES RFA	15
2.1	Risques relatifs aux activités	16
2.2	Risques juridiques et fiscaux	18
2.3	Risques financiers et risques de marché	19
2.4	Assurance et couverture des risques	19

3	RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE	21
3.1	Informations sociales	23
3.2	Informations environnementales	26
3.3	Informations sociétales	28
3.4	Méthodologie/référentiels	29
3.5	Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales	30

4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE/ GOUVERNANCE RFA	31
4.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	32
4.2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne 2016-2017	34
4.3	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Claranova	43
4.4	Rémunérations et avantages	44
4.5	Opérations avec des apparentés	46
4.6	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	48

5	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE	51
5.1	Informations financières sélectionnées et autres données	52
5.2	Activité du Groupe RFA	53
5.3	Trésorerie et capitaux RFA	60
5.4	Investissements	61
5.5	Information sur les tendances et les objectifs	62

6	ÉTATS FINANCIERS RFA	63
6.1	États financiers consolidés	64
6.2	Annexe aux comptes consolidés	68
6.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	89
6.4	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	92
6.5	États financiers sociaux	93
6.6	Annexe aux comptes sociaux	95
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	109
6.8	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	112

7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	113
7.1	Informations sur la Société	114
7.2	Actes constitutifs des statuts	114
7.3	Capital social	118
7.4	Principaux actionnaires	125
7.5	Informations sur les participations	126
7.6	Politique de distribution des dividendes	126
7.7	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	126
7.8	Marché du titre	126

8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	129
8.1	Personnes responsables du document de référence	130
8.2	Responsables du contrôle des comptes	131
8.3	Honoraires des Commissaires aux Comptes	132
8.4	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques	132
8.5	Contrats importants	132
8.6	Documents accessibles au public	133

TABLES DE CONCORDANCE	134
GLOSSAIRE	142

Document de référence

au 30 juin 2017

incluant le Rapport Financier Annuel

2016-2017



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 octobre 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence constitue le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, tel que visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Claranova (anciennement Avanquest) pour 2014-2015 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux sections 20.2.1 et 20.2.1.3, enregistré le 24 juin 2016 par l'AMF (R. 16-059) ;
- les comptes consolidés de Claranova (anciennement Avanquest) pour 2015-2016 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux sections 20.2.1 et 20.2.2, enregistré le 28 octobre 2016 par l'AMF (D. 16-0931).

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Claranova (89-91, boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes Cedex) et sur son site internet (<http://www.claranova.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

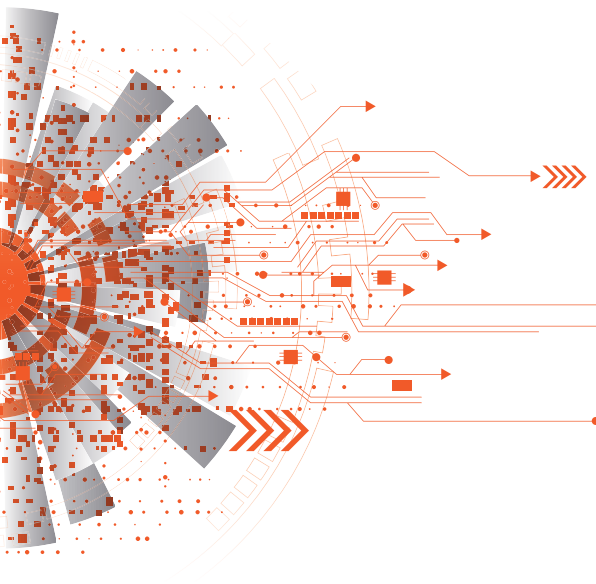
Dans le présent document de référence, le terme « **Groupe** » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « **Claranova** » ou la « **Société** » désignent la société Claranova.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document de référence contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.



»»» MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

• Pierre CESARINI



Dans un monde en constante évolution, les entreprises technologiques se doivent sans cesse d'anticiper le futur et les nouvelles évolutions (révolutions) du marché pour être les premières à proposer des solutions disruptives à leurs clients.

C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire ces dernières années. Nous avons opéré des changements en profondeur pour compenser nos faiblesses, mais surtout s'appuyer sur les forces de nos équipes avec une rationalisation de notre organisation, une approche plus rigoureuse de nos activités pour déployer de nouveaux produits et de nouveaux modèles économiques. Cette transition réussie nous a permis de renouer avec la croissance et de construire un nouveau Groupe : plus innovant, plus performant, plus offensif et positionné sur des marchés porteurs.

C'est ainsi que nous sommes devenus en seulement trois ans, le leader mondial de l'impression photo à partir de smartphone avec FreePrints. C'est également au travers de cette stratégie gagnante que nous sommes en train d'imposer notre technologie myDevices, plateforme dédiée à l'Internet des Objets (IoT), auprès des plus grands acteurs du secteur et enfin de repenser complètement notre modèle autour du logiciel.

De fait, un nouveau nom s'imposait – un nom qui reflète la stratégie adoptée, ainsi que les succès déjà remportés depuis que nous avons commencé à mettre en œuvre notre plan ambitieux.

Le nom Claranova accompagne parfaitement la nouvelle orientation du Groupe et personifie nos deux principaux objectifs stratégiques : la clarté (« clara ») et l'innovation (« nova »).

**claranova™ retrouve
son rôle de pionnier de l'innovation
et dispose des meilleurs atouts
pour s'imposer en tant que leader
sur ses marchés. ”**

Cette volonté de clarté nous a conduits à filialiser nos trois activités : PlanetArt - leader mondial de l'impression sur mobile, myDevices - plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT) et Avanquest Software, activité historique de vente de logiciels en ligne. Nous ne faisons plus que trois choses, mais avec excellence.

Nos ventes sont à nouveau en forte croissance et nous affichons sur l'exercice 2016-2017 un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros. Notre rentabilité s'améliore d'une année sur l'autre. Nous enregistrons une hausse significative de nos flux de trésorerie.

PlanetArt représente aujourd'hui la part la plus importante des revenus du Groupe, nous procurant un retour sur investissement exceptionnel. Notre activité historique Avanquest Software est aujourd'hui stabilisée et profitable et nous sommes en train de la réinventer pour l'adapter au nouveau monde de l'internet et de la monétisation de trafic. Enfin notre activité très prometteuse dans l'IoT, myDevices, se positionne très en amont de la future révolution numérique. Pour preuve, des partenaires de premier plan comme Semtech ou encore un major des télécoms en Chine ont investi dans notre solution et sont désormais actionnaires de notre filiale à nos côtés. Claranova est plus que jamais engagé dans une nouvelle trajectoire de croissance.

Nous portons également une attention toute particulière à l'ensemble de nos actionnaires, car nous savons que c'est en partie grâce à eux, si nous avons pu accomplir tout cela. Ils nous ont accompagnés et nous ont été fidèles tout au long de ces années. Afin d'être toujours plus proches d'eux et de leurs attentes, nous avons mis en place une ligne téléphonique qui leur est dédiée et lancé le Club des actionnaires Claranova afin de partager des moments privilégiés. Nous souhaitons que nos actionnaires aient une vision claire et détaillée de ce que nous faisons.

Nos solides atouts concurrentiels et notre savoir-faire nous permettent d'écrire un tout nouveau chapitre de notre histoire. Nous ne sommes qu'aux prémices de cette nouvelle ère et de nombreuses opportunités se présentent dans notre industrie : à nous de savoir les saisir. Claranova retrouve son rôle de pionnier de l'innovation et dispose des meilleurs atouts pour s'imposer en tant que leader sur ses marchés.

Pierre CESARINI
Président du Directoire

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ **claranova**TM

Acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova, anciennement Avanquest, fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de **100 millions d'euros de chiffre d'affaires**, dont plus de la moitié aux États-Unis. Sous l'impulsion de son Président, Pierre Cesarini, Claranova a opéré une réorientation stratégique centrée sur trois domaines d'activité - l'impression digitale à travers sa nouvelle division PlanetArt, la gestion de l'Internet des Objets via sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce via sa division Avanquest Software



Ouvrir la voie de la création numérique personnelle

Après des années d'expérience dans les logiciels d'architecture pour PC, Claranova a mis en ligne ses outils de création et d'impression numérique à travers quatre marques à succès.

Simply to Impress fournit des cartes élégantes et des articles de papeterie que l'on peut facilement personnaliser avec du texte et des photos.

PhotoAffections est une destination unique pour une grande variété de produits photos personnalisés.

CanvasWorld fait de vos photos de véritables œuvres d'art avec plus de fonctions et de flexibilité qu'aucun autre site de sa catégorie.

MyCustomCase offre des étuis personnalisés pour téléphones portables, tablettes et autres dispositifs.

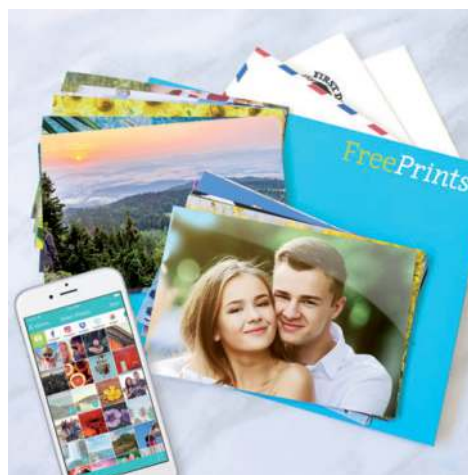
Applications mobiles

Claranova a également anticipé la révolution mobile dans le domaine des produits personnalisés en inventant le concept d'impression à partir de mobiles avec FreePrints et FreePrints Photobooks.

FreePrints est une appli pour iOS et Android qui vous permet de bénéficier gratuitement de développements photo 10x15, ainsi que d'agrandissements à des prix très attractifs. Vous payez uniquement les frais de traitement et d'expédition. Les photos peuvent être sélectionnées depuis un appareil mobile ou depuis Facebook, Instagram, Dropbox ou d'autres services, puis être aisément recadrées. En quelques clics, vos photos imprimées sont en route pour chez vous !

FreePrints Photobooks vous offre gratuitement un album photo à couverture souple chaque mois, mais vous pouvez commander des albums à couverture rigide et de plus grand format. Par sa versatilité et ses fonctionnalités sans équivalents, ainsi que le rapport qualité-prix imbattable de l'offre, cette nouvelle appli a changé les comportements. Si par tradition les albums photo sont généralement réservés aux événements marquants de la vie, avec FreePrints Photobooks vous faites développer vos photos souvenirs, les images d'un week-end entre amis ou encore d'une réunion de famille en toute simplicité.

FreePrints et FreePrints Photobooks placent Claranova dans une position unique, à l'intersection de trois domaines émergents : la mobilité, le partage photo et les produits personnalisés.



L'impression de photos sur mobile

- Un modèle économique validé et profitable
- Une position de leader mondial
- Un marché considérable



La société de solutions IoT

myDevices accélère le développement de l'IoT (Internet of Things, Internet des Objets) et permet aux entreprises de concevoir rapidement de telles solutions, de fabriquer des prototypes et de les commercialiser. Pour accomplir notre mission et simplifier le monde connecté, nous avons créé Cayenne – le premier outil intuitif de développement et de création de projets IoT. Cayenne permet aux ingénieurs, fabricants, opérateurs de réseau et intégrateurs de systèmes de développer et de déployer rapidement et facilement des solutions IoT pour toute une série de secteurs verticaux.

Les développeurs peuvent créer des solutions IoT complètes et prêtes à l'emploi en utilisant peu ou pas de codage au cours du processus. Cayenne propose toute une série d'appareils certifiés prêts à se connecter et d'options de connectivité. Cette plateforme permet à ses utilisateurs d'ajouter facilement tout appareil à la bibliothèque utilisant une API (interface de programmation applicative) MQTT. Tous les appareils de Cayenne sont interopérables. Ils bénéficient de caractéristiques telles que moteur de règles, suivi des actifs, surveillance et contrôle à distance, et outils de visualisation des données en temps réel et historiques. myDevices fournit aussi des outils tels que des kits de développement informatique et des API, en plus de services et de supports professionnels, pour les sociétés qui veulent créer des produits et des applications de l'IoT sur mesure, qui tirent parti des capacités révolutionnaires de Cayenne. La plateforme Cayenne de myDevices devient la norme du secteur pour la conception et la fourniture de solutions IoT finies.



La plateforme de gestion de l'Internet des Objets (IoT)

- Une technologie unique dans le monde de l'IoT
- La référence des outils de développement IoT avec plus de 300 000 développeurs connectés sur Cayenne
- Un modèle économique à développer



Un acteur majeur du logiciel BtoC au niveau mondial

Claranova est depuis longtemps un leader dans le développement et le marketing de logiciels pour PC. Grâce au développement important de sa propriété intellectuelle et de ses partenariats stratégiques pour la publication de titres de tiers, la domination des logiciels Avanquest Software dans leur domaine a été renforcée par d'excellentes acquisitions y compris celles de Nova Development et de MicroApplication.

La gamme des logiciels Avanquest Software englobe des produits dans une large variété de catégories, comprenant :

- Utilitaires
- Création de sites internet
- Architecture
- Photo & Vidéo
- Loisirs
- Éducation
- Solutions pour petites entreprises

Les logiciels Avanquest Software sont proposés dans plusieurs dizaines de milliers de magasins dans plus de 100 pays partout dans le monde. Les partenaires détaillants les plus importants comprennent Walmart, Dixons, Carrefour, Mediamarkt, Staples et bien d'autres encore.

Dans certains pays, y compris les États-Unis, les logiciels Avanquest Software ont plus de titres disponibles chez les revendeurs que toutes les autres sociétés.

Mais les temps changent. Si la vente de logiciels pure et dure reste une part importante des revenus de la Société, d'autres canaux l'ont éclipsée en croissance. En particulier, la vente en ligne des logiciels Avanquest Software a modifié le comportement du consommateur avec des outils qui sont technologiquement à la pointe.



1^{er} distributeur mondial de logiciels tierces parties

- Une activité « historique »
- Stable et profitable
- Un modèle économique en mutation : de la vente de logiciels à la monétisation de trafic sur internet

CHIFFRES CLÉS

2016-2017

EBITDA AJUSTÉ*

(En millions d'euros)

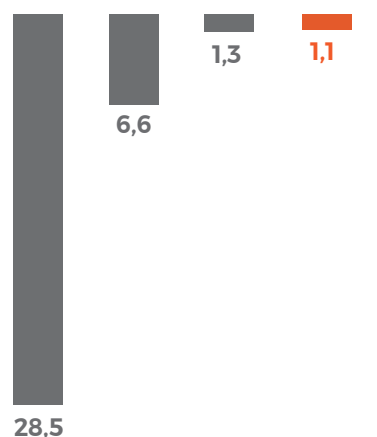


2014/15 2015/16 2016/17

* L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la production immobilisée, ainsi que des retraitements IFRS

ENDETTEMENT

(En millions d'euros)

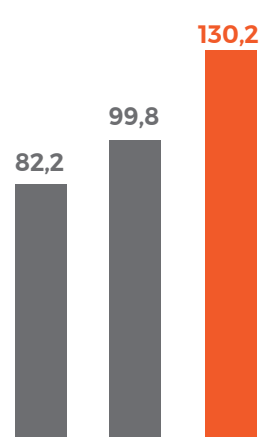


2013/14 2014/15 2015/16 2016/17

Trésorerie au 30/06/2017 = 17,1 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE CONSTANT

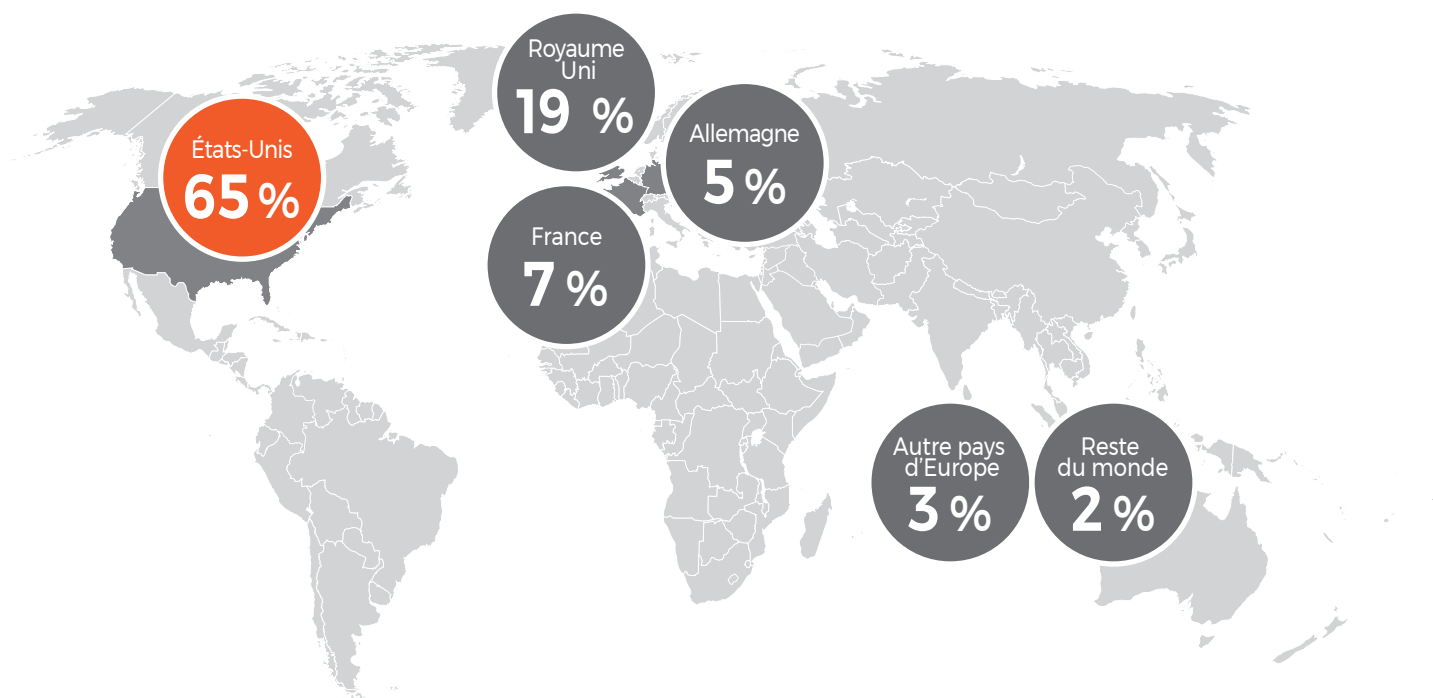
(En millions d'euros)



2014/15 2015/16 2016/17

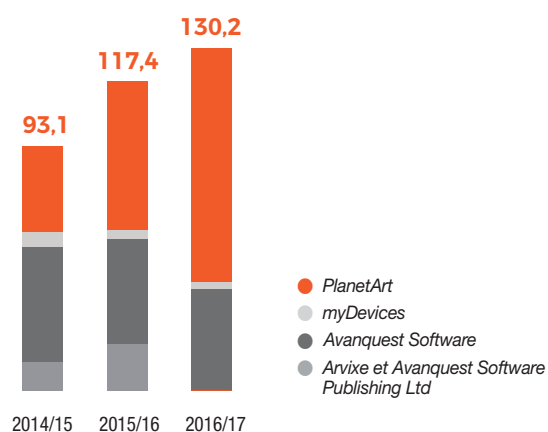
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2016-2017

(En %)



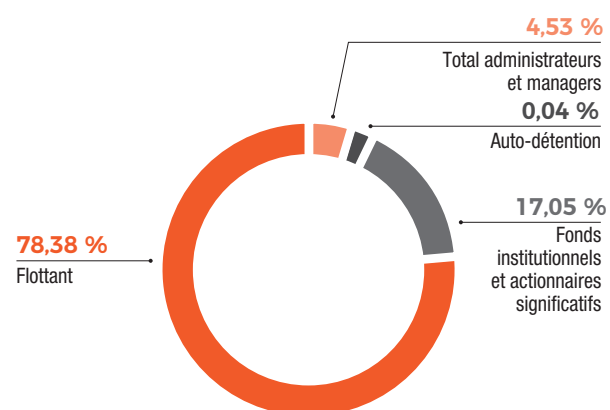
CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

(En millions d'euros)



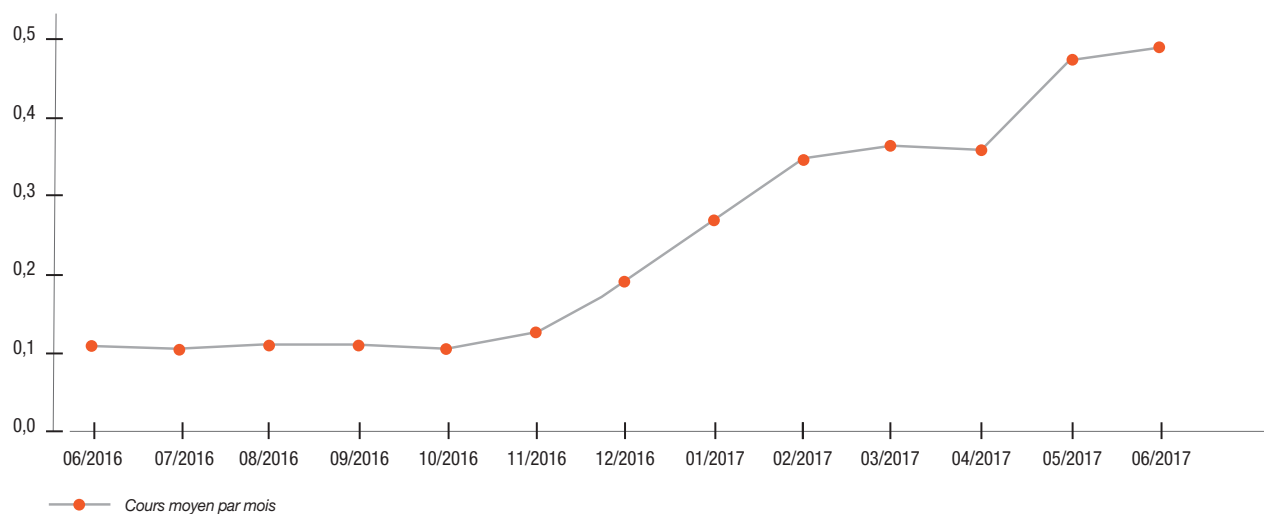
ACTIONNARIAT ESTIMÉ À FIN JUIN 2017

(En %)



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'EXERCICE 2016-2017

(En euro)



PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

Directoire



Pierre Cesarini

Président Directeur Général du Groupe

En rejoignant Avanquest en tant que Directeur Général du Groupe en mai 2013, l'histoire d'entrepreneur accompli de Pierre Cesarini et sa solide expérience d'Internet et du numérique étaient parfaits pour l'esprit d'entreprise et l'ambition de la Société. Il a débuté sa carrière chez Apple, à Cupertino, au siège central en Californie, en passant 10 ans dans la création du PowerMac. En 1998, il a fondé TempoSoft, un fournisseur d'applications intranet pour la gestion des ressources humaines et la planification – une société achetée par Oracle en 2005. En 2007, M. Cesarini est devenu le PDG d'Atego, le leader mondial du logiciel intégré. Il a également été professeur de gestion à l'École des Mines ParisTech.



Sébastien Martin

Directeur Administratif et Financier du Groupe

Avec 20 ans d'expérience dans des entreprises de technologie à forte croissance, Sébastien Martin a en particulier dirigé plus d'une vingtaine d'opérations de création d'activités, d'acquisitions et de restructurations dans des délais très courts.

Conseil de Surveillance



Caroline Bouraine Le Bigot

Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, et du Comité d'Audit

Diplômée de Sciences Po Paris et d'un Executive MBA à Stanford, Caroline Bouraine Le Bigot a des décennies d'expérience dans le high-tech à l'international. Rentrée récemment en France, elle assiste actuellement de grandes sociétés françaises, américaines et israéliennes dans leur développement. Sa passion du high-tech, des interfaces utilisateur, sa connaissance des environnements software et hardware, et son expertise en ventes de projets complexes à l'international bénéficiera à l'accélération du développement de Claranova.



Luisa Munaretto

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, et du Comité d'Audit

Avec ses dizaines d'années d'expérience en capital-investissement, Luisa Munaretto est la cofondatrice d'IndEU Capital, un fonds d'investissement spécialisé dans les marques de luxe visant principalement le marketing et l'innovation numériques. Elle compte dans son expérience en capital-investissement de nombreux investissements en France et en Italie grâce à son poste de Directrice de la Stratégie chez 21 Partners, une société d'investissements de la famille Benetton.



Jean-Loup Rousseau

Membre du Conseil de Surveillance

Jean-Loup Rousseau a fondé en 2002 Proveho Advisory, société indépendante de conseil dédiée aux sociétés industrielles et technologiques. Il a travaillé au sein du cabinet de conseil KTH (groupe Marsh & McLennan), d'Amkor Technology et de Schlumberger Technologies. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans le secteur de la technologie au cours de laquelle il a accompagné un grand nombre de sociétés dans leur développement.



6

Conseils
en 2016/2017



100 %

Participation



2/3

Femmes



100 %

Administrateurs
indépendants



PRÉSENTATION DE CLARANOVA ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Historique et évolution	10	1.3	Organigramme	12
			1.3.1	Organigramme juridique à la date du 30 juin 2017	12
1.2	Profil de la Société/aperçu des activités	10	1.4	Recherche et développement	13
1.2.1	PlanetArt : une stratégie gagnante	11	1.5	Propriété immobilière	13
1.2.2	myDevices : un intérêt grandissant pour l'Internet des Objets	11	1.5.1	Immobilisations corporelles	13
1.2.3	Avanquest Software	11	1.5.2	Questions environnementales	13

1.1 Historique et évolution

Créé en 1984 sous le nom de BVRP Software, le groupe Claranova a été historiquement un éditeur de logiciels qui commercialisait ses produits suivant trois canaux principaux :

- la vente de logiciels au grand public en grande surface (Retail) ;
- la vente de logiciels au grand public sur internet (Web) développée depuis 2004-2005 ; et
- la vente de logiciels à des entreprises comme Sony Ericsson, Motorola, Earthlink, etc. (BtoB), ces dernières les associaient aux équipements vendus à leurs clients.

Le groupe Claranova continue de commercialiser des logiciels, dont une partie minoritaire est développée en interne et la majorité est développée par des tiers avec qui le Groupe a signé des accords de licence. Ces logiciels peuvent être principalement classés dans les quatre familles suivantes :

- utilitaires (optimisation du fonctionnement d'un ordinateur) ;
- graphisme et print (conception ou publication assistée par ordinateur) ;
- communication (application pour appareils mobiles, logiciels de synchronisation) ; et
- jeux (essentiellement développés par des tiers).

L'activité historique de la Société déclinant tant en revenus qu'en rentabilité, un nouveau Directeur Général, Pierre Cesarini, a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration, d'opérer un repositionnement stratégique de la Société, en capitalisant sur les ressources du Groupe pour se positionner sur des marchés porteurs. Ce repositionnement stratégique, présenté en décembre 2013, avait pour ambition de :

- recentrer le Groupe sur ses activités en progression et de privilégier leur croissance organique ;
- concentrer ses futurs développements sur des marchés stratégiques significatifs ;
- retrouver une culture produit au sein du Groupe, basée sur l'innovation et la différenciation ; et
- capitaliser sur les atouts de la Société : innovation, dimension internationale et réseau de distribution multicanaux.

Afin d'accompagner ces choix stratégiques, une nouvelle organisation a été mise en place sur l'ensemble du groupe Claranova au niveau mondial. Elle s'est traduite par la réallocation en profondeur des

ressources autour de trois pôles correspondant aux marchés prioritaires pour le Groupe :

- la division PlanetArt qui travaille sur deux canaux, les sites Web et les applications mobiles.

PlanetArt est la division gérant l'activité d'impression photo, à la fois sur ses sites internet mais surtout *via* ses offres mobiles. PlanetArt est devenue en quelques années leader de l'impression photo sur mobile à travers son application FreePrints puis plus récemment grâce au lancement réussi de FreePrints Photobooks ;

- la division myDevices, avec notamment la plateforme de gestion des objets connectés Cayenne.

myDevices est l'activité liée à la gestion des objets connectés et correspond à la première plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), permettant aux grandes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de développer et de déployer rapidement une solution IoT pour leurs clients. Cette division héberge également les activités historiques de mobilité du Groupe. myDevices a lancé début 2016 Cayenne, un outil simple et intuitif de développement de projets d'objets connectés. Cet outil s'adresse à des développeurs et concentre aujourd'hui la première communauté mondiale dans le domaine de l'IoT avec plus de 300 000 développeurs ;

- la division Avanquest Software qui regroupe les activités d'édition et de distribution de logiciels du Groupe.

Avanquest Software regroupe les activités d'édition et de distribution de logiciels dans leur globalité. Acteur de référence de la vente online et offline, Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels *via* ses sites internet et ses points de vente à travers le monde.

Le Directoire est composé de Sébastien Martin et Pierre Cesarini (Président).

Le Groupe a acté le 7 juin 2017 la transformation de son organisation juridique, avec la filialisation de l'activité Software au sein d'une nouvelle entité française dénommée Avanquest Software SAS, détenue à 100 %. Ce changement est accompagné par le changement de nom de la holding de tête, et donc du Groupe : Claranova, également acté le 7 juin 2017.

La structure juridique du Groupe reflète à partir de juillet 2017 l'organisation du business autour des trois activités phares : PlanetArt, myDevices et Avanquest Software.

1.2 Profil de la Société/aperçu des activités

Acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié aux États-Unis. Sous l'impulsion de son Président, Pierre Cesarini, Claranova a opéré une réorientation stratégique centrée sur trois domaines d'activités – l'Impression Digitale à travers sa nouvelle division PlanetArt, la gestion de l'Internet des Objets *via* sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce *via* sa division Avanquest Software :

- PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la

plus simple au monde pour imprimer ses photos depuis son smartphone. FreePrints a déjà conquis plusieurs millions de clients, chiffre en croissance continue depuis son lancement ;

- myDevices : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), permettant aux grandes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de développer et de déployer rapidement une solution IoT pour leurs clients ;
- Avanquest Software : 1^{er} distributeur mondial de logiciels tierces parties.

1.2.1 PlanetArt : une stratégie gagnante

Lancé en 2013, en étant les premiers à anticiper le basculement de l'impression photo du Web au mobile, PlanetArt confirme sur cette année sa position de leader mondial de l'impression sur mobile avec un chiffre d'affaires de 88,9 millions d'euros, en croissance de 58 %.

Les applications mobiles FreePrints – solution la plus simple et la moins chère au monde pour imprimer ses photos depuis son smartphone – dépassent à elles seules sur l'exercice 2016-2017 les 57,8 millions d'euros (en hausse de 82 % par rapport à l'exercice précédent).

Le modèle économique de FreePrints était dès l'origine basé sur le développement d'une offre très attractive d'impression photo à partir d'un smartphone. L'objectif était de permettre la constitution rapide d'une importante base de clients fidèles. La qualité et l'attractivité de cette offre se sont confirmées puisque la majorité des revenus provient désormais de clients récurrents avec une base de plusieurs millions de clients FreePrints à fin juin 2017.

La stratégie était ensuite de monétiser cette base clients vers de nouvelles offres mobiles à plus forte valeur ajoutée afin d'en accélérer considérablement la rentabilité. Dans ce cadre, PlanetArt a lancé début 2016 (aux États-Unis et en Grande-Bretagne), une nouvelle application : FreePrints Photobooks, qui offre à ses clients la possibilité d'imprimer rapidement et à des tarifs très compétitifs leurs photos stockées sur smartphone sous forme de livres photo de qualité. FreePrints Photobooks a été lancé en France en octobre 2016.

Tout comme FreePrints, FreePrints Photobooks a été plébiscité par les clients. Cette nouvelle application représente à présent une part significative du chiffre d'affaires des applications mobiles, et ce sans investissement marketing majeur, puisque la plupart des clients ayant commandé des Photobooks sont issus de la base clients FreePrints.

1.2.2 myDevices : un intérêt grandissant pour l'Internet des Objets

Sur un marché encore jeune, mais qui sera sans conteste la prochaine grande révolution technologique, la plateforme myDevices permet aux grandes entreprises à travers le monde, quel que soit leur domaine d'activités, de déployer très rapidement une solution « IoT » (Internet of Things) pour leurs clients.

Pour compléter son offre, myDevices a lancé, début 2016, Cayenne, un outil simplifié et intuitif de développement et de création de projets d'objets connectés. Cet outil, basé sur un modèle économique de type « freemium », permet à des développeurs professionnels de concevoir rapidement leur projet de gestion d'objets connectés. Cayenne suscite un grand intérêt puisque plus de 300 000 développeurs sont déjà connectés sur cette plateforme.

Bien qu'il ne génère pas de revenu pour le moment, Cayenne constitue un formidable outil d'évangélisation et d'appropriation de la technologie myDevices auprès des communautés de développeurs. Des acteurs de premier plan du marché de l'Internet des Objets, tels que Semtech/Lora, Sigfox ou Arduino, ont déjà signé des partenariats avec myDevices. De plus, sur l'année 2017 deux investisseurs externes sont entrés au capital de myDevices : Semtech en janvier 2017 puis un acteur chinois majeur des Telecom & Media en août 2017.

La montée en puissance de cette communauté de développeurs et le déploiement de l'écosystème Cayenne vont permettre à myDevices de positionner cet outil comme référence incontournable de l'IoT.

myDevices a pour ambition de créer la première communauté de développeurs IoT au monde avec, à terme, des opportunités additionnelles de monétisation.

1.2.3 Avanquest Software

L'activité logicielle historique du Groupe a été largement restructurée et réinventée. Cette division a considérablement réduit ses activités de distribution physique, en Europe notamment, et développe de nouvelles offres autour de la monétisation de trafic lui permettant d'exploiter au mieux ses compétences clés.

Le groupe Claranova a étudié diverses opportunités de cessions et d'acquisitions dont aucune n'a pu se matérialiser sur cet exercice. Cette stratégie de cessions et d'acquisitions se poursuivra sur l'exercice à venir avec pour priorité de saisir les opportunités permettant d'améliorer la rentabilité de cette activité logicielle.

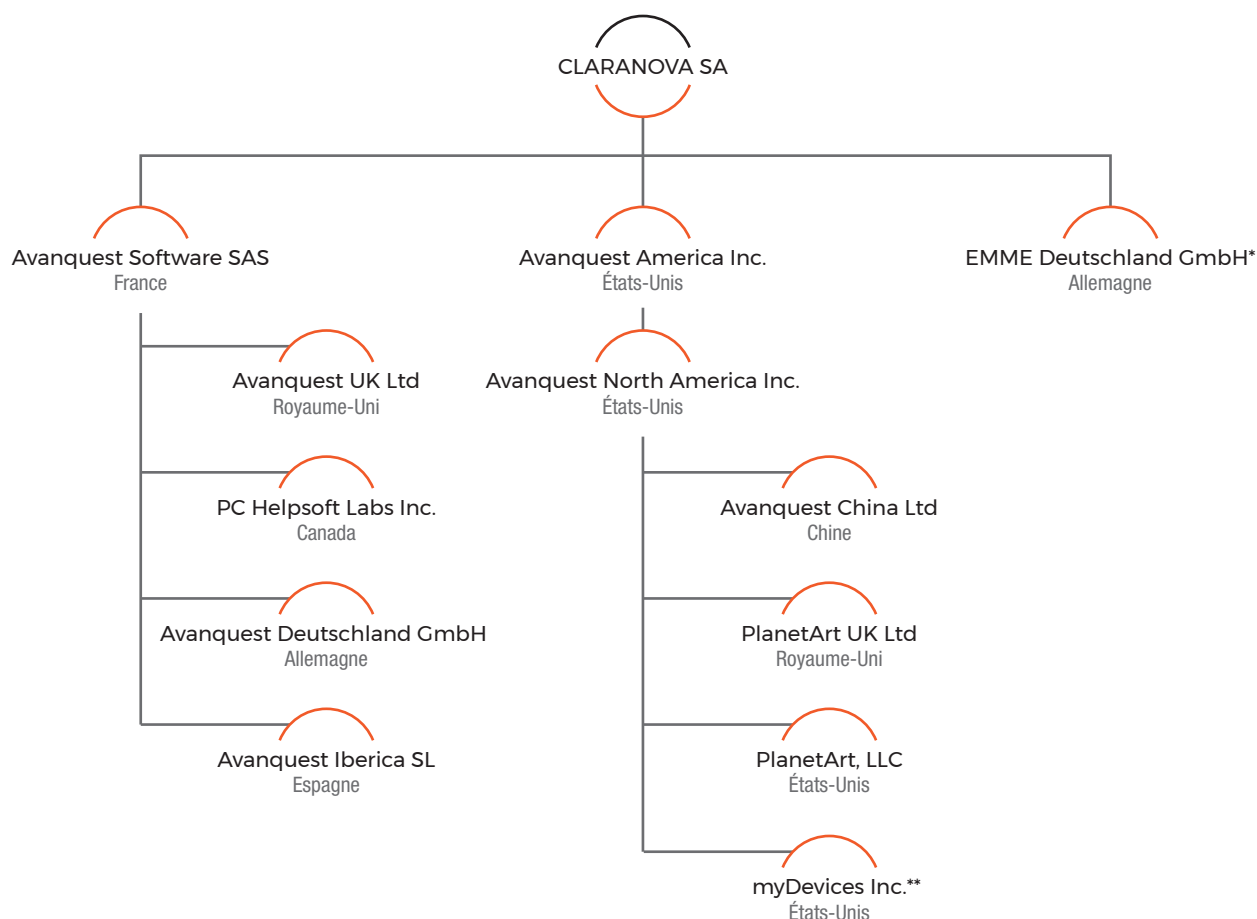
Pour plus de détails sur l'évolution de l'activité au cours de l'exercice 2016-2017, merci de se référer au paragraphe 5.2 du présent document de référence.



1.3 Organigramme

1.3.1 Organigramme juridique à la date du 30 juin 2017

Filiales détenues à 100 % en capital et en droits de vote sauf mention contraire.



* EMME Deutschland GmbH est sans activité.

** myDevices Inc. est indirectement détenue à 84 % par Claranova SA au 30 juin 2017. Suite à l'entrée d'un investisseur chinois en août 2017, le pourcentage de détention à date du présent document de référence est de 70 %.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les variations de périmètre ont été les suivantes :

- création de la filiale myDevices Inc., portant l'activité Internet des Objets du Groupe, avec l'entrée au capital de la société Semtech Corporation en date du 5 janvier 2017. Filiale détenue à 84 % au 30 juin 2017 ;
- création de la filiale française Avanquest Software SAS, portant l'activité logicielle du Groupe, par apport partiel d'actif par Claranova SA à effet le 1^{er} juin 2017. Filiale détenue à 100 % ;
- liquidation de la société Arvix, mise en équivalence et détenue à 50 %, en date du 30 juin 2017 ;

- cession des titres de la société Mediaclip, détenue à 20 % et mise en équivalence, en date du 1^{er} mars 2017.

Pour un descriptif de l'activité et les chiffres clés des filiales du Groupe, veuillez vous reporter au paragraphe 5.2.2.2 du présent document de référence.

Il est à noter que le Groupe a procédé à une réorganisation juridique le 1^{er} juillet 2017, notamment au niveau des États-Unis, afin d'aligner l'organigramme juridique sur l'organisation opérationnelle. Veuillez vous reporter au paragraphe 6.2.10 du présent document de référence pour plus de détails.

1.4 Recherche et développement

Le groupe Claranova a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2016-2017, les dépenses de recherche et développement ont représenté 1,4 million d'euros chez les entités françaises (pour 1,4 million d'euros sur l'exercice 2015-2016 et 1,3 million d'euros sur l'exercice 2014-2015) et 6,3 millions de dollars dans les filiales américaines (pour 5,6 millions de dollars en 2015-2016 et 6,2 millions de dollars en 2014-2015).

Les équipes de recherche et développement se sont principalement focalisées sur les projets suivants :

- division PlanetArt : les projets de recherche et développement ont principalement porté sur des améliorations des applications FreePrints et FreePrints Photobooks, afin d'en optimiser la convivialité et de fournir de nouvelles fonctionnalités ;
- division myDevices : les équipes de recherche et développement ont poursuivi leurs efforts sur le développement des fonctionnalités

de Cayenne, sa connectivité avec les autres solutions du marché (à l'instar de Cayenne pour LoRa) et l'implémentation de nouvelles solutions et applications (avec le développement du concept « IoT in a box ») ;

- division Avanquest Software : les principaux projets ont porté sur le développement de nouvelles versions des produits existants et le développement d'une offre basée sur la « blockchain », AQ Reward.

Il n'y a eu aucune capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Sur l'exercice 2015-2016, les frais de développement bruts capitalisés s'étaient élevés à 0,5 million de dollars dans les filiales américaines, et aucune capitalisation de frais de développement n'avait eu lieu chez les entités françaises.

1.5 Propriété immobilière

1.5.1 Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du groupe Claranova sont relatives à des agencements, des installations et du matériel de bureau et informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges significatives en dehors des loyers et des charges locatives.

1.5.2 Questions environnementales

L'activité de Claranova n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.



FACTEURS DE RISQUES

2.1 Risques relatifs aux activités RFA 16

2.1.1	Risques liés à la gestion du personnel	16
2.1.2	Risques liés à la concurrence	16
2.1.3	Risques liés aux fournisseurs et partenaires	16
2.1.4	Risques clients	17
2.1.5	Risques technologiques	17
2.1.6	Risques liés à l'innovation et au lancement de nouvelles activités	17
2.1.7	Risques de dépréciation des actifs incorporels	17
2.1.8	Risques de produits défectueux	17

2.2 Risques juridiques et fiscaux RFA 18

2.2.1	Risques liés à la propriété intellectuelle	18
2.2.2	Risques réglementaires	18
2.2.3	Risque de litige	19
2.2.4	Risques industriels et risques liés à l'environnement	19

2.3 Risques financiers et risques de marché RFA 19

2.4 Assurance et couverture des risques RFA 19

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section.

À la date du présent document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Claranova, la société mère, et ceux supportés par le Groupe, ces facteurs de risques étant, sauf mention spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du Groupe.

2.1 Risques relatifs aux activités

2.1.1 Risques liés à la gestion du personnel

Claranova, comme ses concurrents, est très dépendant de ses équipes de professionnels, hautement qualifiés, et souvent sur des postes et compétences très spécifiques. La capacité du Groupe à croître dépend, pour une large part, de sa capacité à attirer, motiver et retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaires.

Afin d'intéresser et de retenir ses salariés, la Direction du Groupe associe une partie de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par un programme d'attribution d'actions gratuites et de stock-options.

La politique de rémunération du Groupe est en adéquation avec le marché. Chaque année, des augmentations générales peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances.

2.1.2 Risques liés à la concurrence

Claranova intervient dans un marché concurrentiel qui se caractérise par une évolution rapide des technologies ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services.

Dans ce cadre, certains des concurrents de Claranova pourraient disposer de moyens techniques et de ressources en matière de développement et de commercialisation supérieurs à ceux du Groupe. Ainsi, sur l'activité PlanetArt, des concurrents établis sur l'activité sites web comme Shutterfly ou Vistaprint ont les moyens de venir concurrencer l'activité mobile avec de très lourds investissements marketing et techniques, aucune barrière à l'entrée n'existant sur ce marché. L'arrivée de nouveaux concurrents agissant sur les mêmes marchés que le Groupe pourrait également affecter ses parts de marché de manière défavorable, et ainsi diminuer la récurrence de la base de clients acquis, certains clients pouvant passer sur des offres concurrentes.

Sur l'activité myDevices, le Groupe fait face à nombre d'acteurs de poids (PTC, ATOS, IBM) qui cherchent à se positionner sur ce marché

émérgent prometteur, chacun avec une approche différenciée (sur mesure, services...) et avec des moyens financiers considérables.

Sur l'activité Avanquest Software, le Groupe est positionné sur un marché mature avec des concurrents puissants, prêts pour certains à investir des montants considérables en marketing pour s'imposer.

Par ailleurs, la Société doit anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché et être en mesure de maintenir sa capacité d'innovation afin de maintenir et de développer son activité et sa croissance.

Afin de faire face à ces risques, la Société effectue des efforts importants en matière de dépenses en recherche et développement, et porte une attention particulière à l'innovation et au développement de nouveaux modèles économiques.

2.1.3 Risques liés aux fournisseurs et partenaires

Claranova vend des produits, en majorité développés en externe. Ainsi, une rupture de contrat avec les développeurs et éditeurs qui fournissent ces produits pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires du Groupe. Néanmoins, ce risque est assez dilué du fait de la taille et de la diversité du portefeuille produits (plus de 500 produits).

Les activités d'Avanquest Software et PlanetArt sont fortement liées à l'achat de trafic via Google ou Facebook notamment. Des changements de réglementation ou de pratiques de Google ou Facebook vis-à-vis de Claranova pourraient affecter négativement ces activités. Étant donné le peu d'acteurs similaires à Google et Facebook, aucune réelle stratégie ne peut être envisagée pour contrer ce risque si ce n'est une diversification des sources d'acquisition de trafic, partie intégrante de la stratégie de la Société depuis plusieurs années.

Sur toutes ses activités, le Groupe utilise un certain nombre de partenaires, fournisseurs de technologie et de services (traitement des commandes, production et logistique, gestion des paiements, hébergement de données...). À ce jour, la Société estime qu'il n'existe pas de dépendance trop forte vis-à-vis de ces partenaires, et considère donc être prémunie de ce risque. Néanmoins, une rupture des relations commerciales avec un ou plusieurs partenaires pourrait avoir des impacts défavorables sur l'activité pendant une période de transition.

2.1.4 Risques clients

Étant donné l'activité de Claranova en très grande majorité réalisée auprès de clients grand public, le risque clients n'est pas considéré comme significatif.

Toutefois, il convient de noter que sur la division Avanquest Software, une partie de l'activité est gérée par un partenaire externe. Claranova considère qu'il n'existe pas de dépendance forte vis-à-vis de ce partenaire puisque l'activité pourrait être gérée en interne. Néanmoins, une rupture des relations commerciales avec ce partenaire pourrait avoir des impacts défavorables sur l'activité pendant une période de transition.

Au 30 juin 2017, le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 15,3 millions d'euros et représente 11,8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 20,4 % l'exercice précédent, baisse liée à la cession sur l'exercice précédent de la filiale Avanquest Software Publishing Ltd). Au cours de l'exercice 2016-2017, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 2,8 % du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client 2,5 %, le troisième client 1,6 % et le quatrième 1,2 %.

La stratégie du Groupe, qui vise à développer différents pôles d'activités et à diversifier les zones géographiques, permet à Claranova d'accentuer la diversification de sa clientèle. Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

2.1.5 Risques technologiques

Du fait de son activité, le Groupe est exposé de manière continue à des risques liés à la sécurité et au piratage potentiel de ses applications, logiciels et bases de données, par des attaques soit sur ses propres systèmes, soit dirigées vers ses prestataires et fournisseurs. En cas de cyber-attaque, les impacts pourraient être l'utilisation frauduleuse ou la divulgation de données sensibles, dont des données clients privées (données bancaires par exemple), la perte de ces mêmes données, l'indisponibilité des applications et/ou des services proposés aux clients.

Le Groupe prend toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité de ses produits et données mais ne peut exclure que ceux-ci soient victimes de piratage, ou que les produits soient victimes de défaillance, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et sa réputation, ou mettre en cause la responsabilité du Groupe dans certaines juridictions.

Un autre risque technologique identifié par le Groupe est la sauvegarde et la préservation des données. Pour se prémunir de ce risque, le Groupe a mis en place des politiques de stockage des données dans le « cloud », et attache une attention particulière à la fiabilité des sous-traitants qui gèrent leurs datacenters externalisés.

2.1.6 Risques liés à l'innovation et au lancement de nouvelles activités

Claranova se positionne comme un acteur important de l'industrie numérique en général, et de ce fait porte une attention particulière à l'innovation et au développement de nouveaux modèles économiques.

C'est ainsi que la division Avanquest Software a développé de nouvelles offres basées sur différents modèles économiques, et que la division PlanetArt a lancé des produits comme FreePrints et FreePrints Photobooks. De même, Claranova a créé la division myDevices, qui au

travers de sa plateforme de gestion d'objets connectés, ou d'autres produits comme Cayenne, apporte des technologies innovantes sur un marché en très forte croissance.

Le développement de nouvelles activités innovantes présente un risque lié à l'absence d'historique, ou à la non-maturité des marchés ou des technologies. Pour faire face à ce risque, Claranova réalise de nombreux tests avant le lancement de certains produits, analyse et suit des indicateurs de performance précis et met en place des modèles financiers de suivi opérationnel des activités. Malgré ces efforts, le risque lié au lancement de ces activités ne peut être complètement écarté.

Il existe également un risque de non-réalisation des modèles économiques en cours de mise en place sur les divisions myDevices et Avanquest Software. En particulier, le Groupe manque d'expérience et de visibilité sur le développement de la monétisation de Cayenne, outil clé du développement de myDevices. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur le Groupe. Par ailleurs, sur myDevices, l'activité est concentrée sur quelques partenaires et clients externes et toute décision défavorable de leur part pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires ou les perspectives de cette division.

2.1.7 Risques de dépréciation des actifs incorporels

Outre l'impact sur la profitabilité, la non-réalisation d'objectifs de développement sur les nouvelles activités (cf. paragraphe 2.1.6 ci-dessus) pourrait également conduire à une perte de valeur des actifs incorporels du Groupe (valeur nette composée en grande partie de frais de développement capitalisés).

Il est à noter que suite à la dépréciation de l'écart d'acquisition et la dépréciation ou l'amortissement accéléré d'une grande partie des frais de développement capitalisés, la valeur nette des actifs incorporels a fortement baissé, ce qui réduit significativement ce risque.

2.1.8 Risques de produits défectueux

Même si la Société considère que ses produits sont suffisamment fiables pour pouvoir être commercialisés, ses produits les plus récents n'ont jamais fait l'objet d'études de fiabilité à grande échelle. Plus généralement, le risque de dysfonctionnement des logiciels du Groupe pourrait contraindre ce dernier à devoir rappeler certains de ses produits ou à devoir les faire évoluer, avec le risque que cela comporte de coûts et délais supplémentaires.

Par ailleurs, certains clients pourraient tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de l'utilisation de ces produits et services présentant des défauts et des dommages causés sur le développement de leur activité. Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière du Groupe. Bien que les contrats de vente et de prestations de services conclus par le Groupe contiennent généralement des clauses limitant sa responsabilité du fait de produits et services défectueux, l'efficacité de ces clauses pourrait être limitée par certaines dispositions légales ou par la jurisprudence.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long termes pourraient en être affectés. Des polices d'assurance couvrent ces préjudices.

Le 28 juin 2016, le produit « Smart Power » de la marque Avanquest a fait l'objet d'un signalement de dangerosité pour les consommateurs.

Des mesures immédiates de retrait du produit défectueux ont été mises en place par Claranova et ses filiales afin de garantir la sécurité des personnes au nom du principe de précaution et bien qu'aucun incident n'ait été reporté. Une procédure de retour de produits a été mise en place par l'entreprise et est toujours en cours. Les consommateurs renvoient aux frais de Claranova les produits défectueux et sont remboursés dans un délai de trois mois à compter de la réception des produits par la Société. Le risque sanitaire est considéré comme

faible dès lors que des moyens d'information des consommateurs ont été mis en œuvre. Le risque judiciaire est également considéré comme faible par la Société. Le coût total de l'opération de rappel des produits est par ailleurs limité et ne met pas financièrement l'entreprise en situation de risque. Une provision de 38 milliers d'euros est présente dans les comptes d'Avanquest Software SAS, couvrant l'intégralité du risque.

2.2 Risques juridiques et fiscaux

2.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Claranova bénéficie des dispositions de l'article L. 113-9 du Code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des États-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la Société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et de la rédaction de ses contrats clients, Claranova attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels de Claranova sont déposés auprès de l'Agence de protection des programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux États-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Claranova est exposé aux problématiques du piratage de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Claranova a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anticopie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres.

En matière de propriété industrielle, Claranova dispose de plusieurs centaines de marques enregistrées et noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen et aux États-Unis. Compte tenu de son fort développement à l'international, Claranova procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Claranova a mis en place un système de surveillance de certaines marques clés et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'elle estime porter atteinte à ses droits. Claranova attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaine susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Réciproquement, le Groupe est exposé au risque de contestation dans certaines juridictions du dépôt de ses marques et noms de domaine par des détenteurs de droit, relative à une utilisation ou similitude alléguée d'une marque ou d'un nom de domaine, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités liées à la marque ou au domaine en question, et/ou impliquer un dédommagement.

Comme il le fait régulièrement, Claranova a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du Groupe (marques, noms de domaine, conseils).

Claranova n'est pas exposé à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle, et à sa responsabilité contractuelle, civile et pénale de manière générale.

2.2.2 Risques réglementaires

2.2.2.1 Environnement réglementaire américain en matière d'échanges

En juillet 2013, les discussions autour d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (« Transatlantic Trade and Investment Partnership ») entre l'Union européenne et les États-Unis, se sont ouvertes. Ce traité pourrait modifier considérablement le cadre applicable aux échanges entre l'Europe et les États-Unis en matière de propriété intellectuelle, de circulation des données et de taxation des opérations réalisées sur le secteur du numérique. La Société demeure attentive à l'évolution des négociations menées par les représentants européens et américains.

2.2.2.2 Environnement réglementaire européen

Réglementation applicable en matière de protection des données personnelles

Le 14 avril 2016, le Parlement Européen a adopté le règlement européen sur la protection des données personnelles, relais de la directive de 1995 sur le sujet, qui vient encadrer de manière nouvelle la question des données personnelles. Tout en conservant les obligations déjà à la charge des entreprises en matière de protection des données et plus largement de la vie privée, le règlement crée un régime nouveau d'autorégulation qui vient se substituer au régime déclaratif auprès de la CNIL. Il organise la manière dont les entreprises devront mettre en œuvre cette autorégulation (études d'impacts et tenues de registres). La Société s'attache à organiser la transition vers les nouvelles modalités de protection prescrites par le règlement d'ici à sa mise en œuvre effective le 25 mai 2018.

Réglementation applicable en matière de neutralité d'internet

La problématique de la neutralité d'internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise

en place d'un modèle économique discriminant et l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques. L'ARCEP a rendu en septembre 2012 au Parlement et au Gouvernement un rapport sur la neutralité d'internet. Le 28 février 2013, le Gouvernement s'est prononcé dans sa feuille de route sur le Numérique, en faveur de la mise en place de dispositions législatives relatives à la neutralité d'internet si le Conseil national du numérique se prononçait en ce sens. Le groupe Claranova demeure attentif à une éventuelle évolution de la législation sur la question de la neutralité d'internet.

Réglementation applicable à la fiscalité du secteur numérique

Le 18 janvier 2013 un rapport sur la fiscalité du numérique (rapport COLIN-COLLIN) a été remis au ministre de l'Économie et des Finances, au ministre du Redressement Productif, au ministre délégué chargé du Budget, et la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie Numérique. Ce rapport soulève notamment la question de l'adoption d'une taxe sur la « data ». Toute évolution de la réglementation en ce sens devra être prise en compte par la Société. Le sujet ne semble toutefois pas devoir connaître d'évolution sans décision préalable prise à l'échelle européenne.

2.2.3 Risque de litige

À l'exception d'un contrôle fiscal en cours en Allemagne, et du rappel produit mentionné au paragraphe 2.1.8, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Le Groupe estime que ce risque n'est pas significatif car les litiges identifiés ont fait l'objet d'une provision dans ses comptes.

2.2.4 Risques industriels et risques liés à l'environnement

Du fait de la nature de son activité, la Société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.



2.3 Risques financiers et risques de marché

Les risques financiers et risques de marché sont décrits dans les annexes des comptes consolidés au 30 juin 2017, voir paragraphe 6.2.5.3.

2.4 Assurance et couverture des risques

La Société dispose de polices d'assurance, que la Direction du Groupe considère adéquates. Ces polices et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an. Claranova a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, les dommages aux biens et la responsabilité civile (de la Société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par la Direction Financière.

Le montant de la couverture perte d'exploitation de Claranova s'élève à 2,5 millions d'euros (avec une franchise de 3 jours de perte d'exploitation). Le montant des couvertures de dommages aux biens est plafonné à 0,6 million d'euros (avec une franchise variant de 0 à

3 milliers d'euros suivant les dommages). Les risques de responsabilité civile de la Société sont couverts à hauteur de 10 millions d'euros (avec une franchise variant de 0 à 50 milliers d'euros suivant la nature du dommage). La police couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux couvre l'ensemble des mandataires sociaux de Claranova et de ses filiales dans le monde à hauteur de 5 millions d'euros. La prime globale pour ces polices est d'environ 37 milliers d'euros.

Chacune des filiales du Groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.



RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

3.1 Informations sociales 23

3.1.1	Emploi	24
3.1.2	Organisation du temps de travail	25
3.1.3	Relations sociales	25
3.1.4	Santé et sécurité	25
3.1.5	Formation	25
3.1.6	Égalité de traitement	26
3.1.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail	26

3.2 Informations environnementales 26

3.2.1	Politique générale en matière environnementale	26
3.2.2	Pollution et gestion des déchets	26
3.2.3	Utilisation durable des sols	27
3.2.4	Utilisation durable des ressources	27
3.2.5	Changement climatique	27
3.2.6	Protection de la biodiversité	27

3.3 Informations sociétales 28

3.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	28
3.3.2	Sous-traitance et fournisseurs	28
3.3.3	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	28
3.3.4	Loyauté des pratiques	28
3.3.5	Autres actions engagées au titre des droits de l'homme	28

3.4 Méthodologie/référentiels 29

3.4.1	Périmètre de reporting	29
3.4.2	Processus de reporting	29

3.5 Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales 30

La performance durable de Claranova repose sur la capacité du Groupe à concevoir des produits et des services accessibles, simples d'utilisation tout en étant innovants et performants. L'ambition de Claranova est de répondre aux défis de la fracture numérique en proposant le meilleur de la technologie au service des utilisateurs.

Une transformation au service de ses parties prenantes

La transformation récente du Groupe vise à répondre mieux encore à cet enjeu, grâce à un recentrage stratégique sur son cœur de métier et à une profonde évolution de sa gouvernance. Sur l'exercice 2016-2017, cette transformation s'est poursuivie par la filialisation de l'activité « Software », hors États-Unis, désormais logée au sein d'une structure dédiée dénommée Avanquest Software. Cette évolution a pour but de rendre plus lisible son activité pour les parties prenantes (notamment les clients, les fournisseurs et les actionnaires) et, en interne, de mieux corréler les divisions business et l'organisation juridique.

Une communication renforcée

Conscient de l'importance d'une bonne communication envers ses parties prenantes, le Groupe s'attache à améliorer continuellement ses pratiques dans ce domaine, notamment auprès de ses actionnaires. Une ligne téléphonique dédiée aux actionnaires individuels a été mise en place en janvier 2017. Toujours dans le but de favoriser les échanges, les dirigeants ont pris part au Salon Actionaria en novembre 2016 et un Club d'actionnaires a été lancé en mai 2017. Sur l'année, la participation décuplée à des salons investisseurs d'envergure européenne a renforcé la présence du Groupe auprès des marchés. Enfin, la Direction Financière s'est attachée à présenter de manière pédagogique les données financières publiées auprès des collaborateurs, dont une majorité est également actionnaire du Groupe.

Le nouveau nom du Groupe, Claranova, illustre la clarté et la lisibilité qui sont des composantes clés de la stratégie insufflée par Pierre Cesarini.

Des valeurs fondatrices

Le changement de dimension a représenté un nouveau chapitre d'une histoire qui a fait de Claranova, l'une des premières start-up françaises en 1984, un groupe de dimension internationale. Pour autant, les valeurs fondatrices du Groupe, diversité, éthique, excellence opérationnelle, autonomie et innovation, demeurent les socles de son développement.

La responsabilité sociétale s'inscrit tout naturellement dans le développement de Claranova et constitue l'un des éléments de sa pérennité. Ses principaux enjeux sont ceux des métiers du numérique :

1. pour ses collaborateurs, de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de l'équité et de l'égalité des chances ;
2. pour ses clients, la mise en œuvre de toutes ses compétences et un objectif d'excellence opérationnelle ;
3. pour ses fournisseurs, des relations équitables et transparentes ;
4. pour la société civile, la mise à la portée de tous du meilleur du numérique et la contribution à la formation. Claranova est également attentif à l'autonomie des personnes en situation de handicap ;
5. pour l'environnement, la limitation de son impact écologique.

Une organisation décentralisée, propice à l'innovation

Claranova répond à ces enjeux en intégrant au quotidien des solutions concrètes dans les pratiques de chacune de ses filiales. Si la culture de responsabilité sociale et environnementale est impulsée au niveau du Groupe, il appartient à chacun de la mettre en œuvre. Les actions sont adaptées selon les réglementations et la culture propres à chaque pays. Cette organisation décentralisée fait partie de l'ADN du Groupe, qui veille néanmoins à ce que le partage des bonnes pratiques se fasse régulièrement.

Des enjeux sociaux et sociétaux prioritaires

La diversité, sous toutes ses formes, est une des richesses de Claranova. Notre compétitivité repose sur les talents et la motivation des hommes et des femmes qui travaillent dans notre Groupe. En particulier, Claranova considère la promotion des femmes comme essentielle à son développement, dans un secteur – le numérique – pour lequel nombre de stéréotypes sont encore à combattre. Cette politique volontariste porte ses fruits : 39,6 % des salariés sont des collaboratrices. Les compétences féminines sont reconnues au plus haut niveau, deux tiers des membres du Conseil de Surveillance étant actuellement des femmes, à savoir la Vice-Présidente du Conseil, Luisa Munaretto et la Présidente du Conseil, Caroline Bouraine Le Bigot.

Le Groupe veille également à la complémentarité des cultures, essentielle pour un groupe international dans lequel près de 95 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France. Enfin, les compétences et l'expérience des seniors sont valorisées tout autant que celles des jeunes diplômés ou étudiants, garantes de la transmission des savoirs et de la capacité d'innovation du Groupe.

Claranova reconnaît le rôle qu'il doit jouer, en tant que client et en tant qu'acteur du numérique, pour la société civile. Le Groupe privilégie, en France, le travail de structures adaptées aux personnes en situation de handicap pour le conditionnement et le recyclage. Enfin, les initiatives françaises et américaines qui visent à mettre le numérique au service de tous sont aussi soutenues et valorisées.

Depuis sa création, Claranova se dicte des règles de conduite qui vont au-delà des normes réglementaires, dans une ambition globale d'excellence. La démarche RSE du Groupe s'inscrit dans ce processus d'amélioration continue, de long terme, au sein d'une organisation qui privilégie l'autonomie de ses filiales.



3.1 Informations sociales

La réussite du groupe Claranova n'est possible qu'avec le soutien de tous les collaborateurs des filiales du Groupe, qui constituent l'un de ses actifs les plus précieux. Nous avons l'ambition de faire en sorte que les hommes et les femmes s'épanouissent en étant parties prenantes de notre projet d'entreprise. Pour cela, nos dirigeants sont convaincus que de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de l'équité et de l'égalité des chances sont des

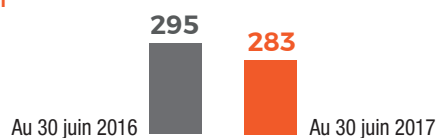
éléments essentiels à la réussite de notre plan stratégique. Ils sont des vecteurs d'innovation, de réactivité, de fiabilité et d'expertise, mises au service de nos clients.

La majorité des collaborateurs est actionnaire de la Société, par le biais d'attribution d'actions gratuites ou de stock-options. Conçus comme des éléments de motivation et d'engagement des collaborateurs dans le monde entier, les plans d'attribution se poursuivront.

3.1.1 Emploi

Le nombre d'employés a légèrement baissé depuis fin juin 2016. Le périmètre du Groupe est resté stable. L'activité d'impression photo (PlanetArt) connaissant un pic saisonnier de ventes en fin d'année pour les ventes de Noël, un nombre important de personnes est recruté pour cette période afin d'assister la Société à fournir le meilleur service clients.

Effectif total



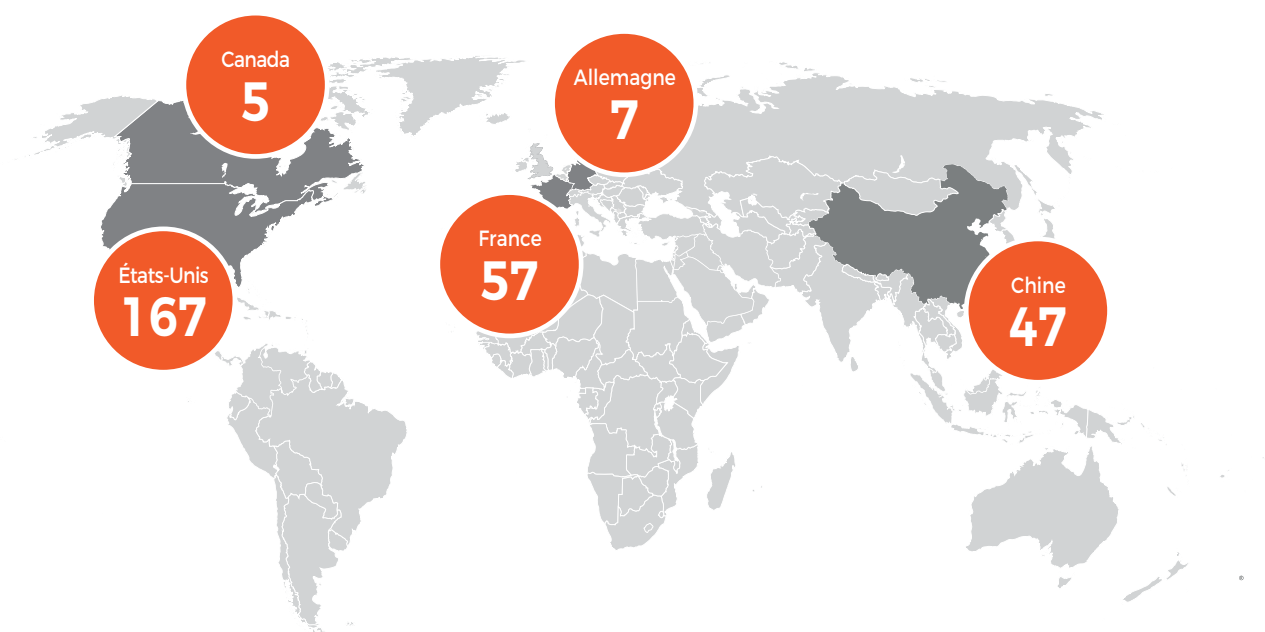
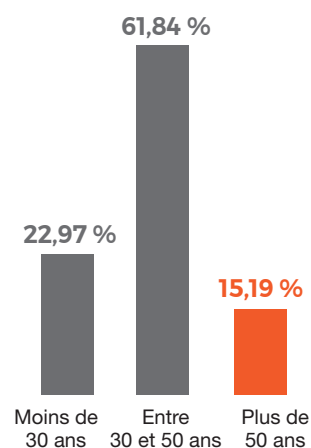
Embauches + 162
Départs - 174

- 4,07 %

60,42 %
Hommes



39,58 %
Femmes



La masse salariale (salaires et bonus, hors charges patronales) du Groupe, pour l'exercice 2016-2017, est de 22,8 millions d'euros. Afin de favoriser l'engagement et la motivation de tous, les augmentations de rémunérations individuelles sont basées sur des évaluations annuelles, pour chaque salarié.

3.1.2 Organisation du temps de travail

1 % des salariés sont à temps partiel	7 % des salariés travaillent à distance
---------------------------------------	---

Le travail à plein-temps et en présentiel est la norme au sein du Groupe, car il favorise l'intégration des salariés à la culture d'entreprise. Le travail à temps partiel ou à domicile reste stable par rapport à l'exercice précédent.

La conciliation vie privée/vie professionnelle est facilitée par l'utilisation d'outils nomades. Ils participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en donnant aux collaborateurs plus de souplesse dans la gestion de leur temps. En Allemagne, la filiale offre à tous ses employés la possibilité de travailler à partir de leur domicile un jour par semaine.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le week-end et lors des congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

À titre d'exemple, le système de badgeuse électronique utilisé au siège parisien du Groupe permet à chaque collaborateur de contrôler ses horaires de travail et à la Direction des Ressources Humaines de repérer tout abus en cas de surcharge.

Nombre de jours d'absence (hors congés longue durée et congés parentaux)	800 *
--	-------

Absences injustifiées	0
-----------------------	---

* Maladies (hors ceux de plus de neuf mois), accidents (sur site et trajets), maladies professionnelles.

La compensation durant les arrêts maladie est conforme aux réglementations et dispositifs des pays. Certaines filiales proposent des mutuelles, mais en l'absence d'un système de collecte au niveau du Groupe, les données consolidées sur ces avantages ne sont pas disponibles.

3.1.3 Relations sociales

Au siège du Groupe, des réunions sont organisées chaque mois entre les délégués du personnel, le Comité d'Entreprise et la Direction. Ces réunions constituent de réels moments d'échanges où tous les sujets peuvent être abordés et discutés. Un accord collectif, couvrant l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle, a été signé en décembre 1999, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentatives.

La promotion du dialogue social n'est pas formalisée au niveau Groupe, avec la volonté de répondre au plus près des besoins des salariés en maintenant la gestion des ressources humaines au niveau local. Les pratiques varient entre les filiales en fonction des réglementations, des lois et de la culture des pays.

À titre d'exemple, tandis qu'en France et en Allemagne les réunions avec les représentants du personnel sont formalisées et organisées selon la périodicité légale, les États-Unis n'ont pas de réglementation en la matière et la filiale américaine pratique la politique dite de la « porte ouverte ».

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

3.1.4 Santé et sécurité

Accidents *	0
-------------	---

Maladies professionnelles	0
---------------------------	---

* Les données sur le taux de gravité (TG) et le taux de fréquence (TF) ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

Lors des exercices 2016-2017 et 2015-2016, aucun accident de travail n'a été à déplorer. À titre de comparaison, l'exercice 2014-2015 avait enregistré deux accidents (un accident routier en France et un accident sans arrêt de travail aux États-Unis).

Les principaux enjeux de santé, liés aux postes de travail et identifiés par les responsables des filiales sont les risques classiques associés aux activités de bureau :

- le travail sur écran ;
- les troubles musculo-squelettiques ;
- le stress et les risques psychosociaux.

Pour prévenir ces risques, des Comités ont été créés en France et aux États-Unis. En Allemagne, un responsable santé sécurité assure leur suivi.

À titre d'exemple, en France, les réunions avec le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) permettent de prévenir les risques d'accidents éventuels, ainsi que les problèmes de santé des employés.

Aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail.

Dans l'ensemble des filiales du Groupe, un plan d'assurance-maladie est proposé aux employés à plein-temps.

3.1.5 Formation

De manière générale, l'ensemble des collaborateurs du groupe Claranova est qualifié, en cohérence avec le secteur du numérique qui est en permanente et rapide évolution. Le développement des compétences des salariés est donc une priorité pour le Groupe.

Dans un secteur en perpétuelle mutation, Claranova s'attache à faire travailler ensemble toutes les générations pour conserver le meilleur niveau de compétence et donne la priorité au reclassement, en favorisant la mobilité interne et la formation.

Des évaluations annuelles individuelles sont réalisées et permettent d'identifier les attentes et les besoins de formation. Le siège parisien organise également deux réunions annuelles avec les délégués du personnel, une première pour faire le point sur les formations effectuées dans l'année et une seconde pour présenter le plan de formation de l'année à venir et les budgets alloués.

En France, 284 heures de formation ont été effectuées sur l'exercice 2016-2017, au profit de dix employés. Le nombre d'heures de formation est en moyenne d'environ quatre heures et demie par collaborateur, soit une diminution de 30 % par rapport à 2015-2016. Ceci s'explique par la baisse des demandes de formation, un grand nombre d'entre elles ayant été satisfaites sur l'exercice précédent.

Toutefois, des informations précises et consolidées sur les formations dispensées auprès des salariés ne sont pas disponibles à ce stade, en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

3.1.6 Égalité de traitement

Le respect de l'équité et de l'égalité des chances est une des valeurs fondamentales du Groupe, qui considère la diversité comme une richesse et un élément de sa réussite. Concrètement, allant au-delà du respect de la réglementation, des mesures concernant l'égalité hommes/femmes, la parentalité et la prévention des discriminations sont mises en place par filiale, en fonction des attentes et enjeux locaux.

À titre d'exemple :

- *Avanquest North America prévoit un congé paternité ;*
- *Avanquest China offre une prime pour le premier enfant et l'opportunité de prendre un congé paternité.*

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

L'objectif principal de la politique Handicap du Groupe est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dans le respect des obligations légales en vigueur dans les pays où les filiales du groupe Claranova sont implantées. Le Groupe va au-delà de ces réglementations dans la mesure de ses possibilités. Il a recours, pour certaines prestations extérieures (jardinage, fournitures de bureau, impressions...), à des entreprises d'insertion ou du secteur protégé. Ainsi, le siège parisien effectue tous les ans une opération de nettoyage des bureaux qui permet de collecter plus d'une tonne de matériel informatique et de supports magnétiques. Ce matériel fait l'objet d'un recyclage

ou d'une destruction sécurisée opérée par une entreprise adaptée, engagée dans le développement durable. Le système permanent de collecte et de recyclage de papier est également géré en partie par des entreprises d'insertion. Par ailleurs, le conditionnement de certains produits français, distribués ou produits par Avanquest Software, est en grande partie effectué par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), depuis de nombreuses années.

3.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Au-delà de la prévention des discriminations et de la liberté d'association, déjà évoquées précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux pour le secteur ou pour l'entreprise (travail des enfants ou travail forcé).

Le secteur a recours à des salariés très qualifiés et mobiles. Ce type de profil et l'absence d'activité manufacturière limitent considérablement ces risques. De plus, les activités, essentiellement commerciales, sont réalisées principalement dans des pays développés où ces pratiques sont très rares.

3.2 Informations environnementales

3.2.1 Politique générale en matière environnementale

Les activités de services développées par les filiales du groupe Claranova ont un impact limité sur l'environnement, en comparaison de l'industrie lourde. Néanmoins, en tant qu'acteur sociétal, le Groupe s'attache à sensibiliser ses équipes aux enjeux environnementaux et à diffuser les bonnes pratiques. Ces dernières sont également un élément de bonne gestion des frais généraux, par la réduction de la facture énergétique ou de la consommation de papier.

À ce stade, le Groupe n'a pas mis en œuvre de démarche de certification ou de politique dédiée aux questions environnementales. Les données par site, ou consolidées, ne sont d'ailleurs pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données centralisé.

En cohérence avec l'organisation décentralisée du Groupe, des actions de formation auprès des collaborateurs sont réalisées ponctuellement sur chacun des sites. De manière informelle, chaque filiale met ainsi en place des initiatives proactives sur le sujet. L'ensemble de ces bonnes pratiques est partagé à l'occasion d'une rencontre annuelle entre les responsables administratifs et financiers des différentes unités du Groupe. Les mesures et les résultats de chaque filiale y sont commentés et comparés.

À titre d'exemple, les équipes françaises du siège sont régulièrement sensibilisées aux enjeux environnementaux. Un dispositif de bacs à recyclage papier a été installé dans les locaux français en 2013, en collaboration avec La Poste. Pour l'année calendaire 2016, ces bacs de recyclage papier, collectés par le facteur, ont permis de recycler 706 kg de papier, chiffre stable par rapport aux années précédentes.

Ce papier a été trié et conditionné par des entreprises d'insertion, puis recyclé par des papetiers situés à proximité.

L'indicateur concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions n'est pas renseigné car il n'existe pas de risque environnemental ou de pollution significatif dans notre domaine d'activité. Le groupe Claranova ne produit ni ne vend aucun produit toxique et les services fournis sont localisés dans des bureaux, dont les risques relatifs à ces enjeux sont très limités.

L'indicateur sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas pertinent pour l'activité du groupe Claranova.

3.2.2 Pollution et gestion des déchets

La gestion des déchets (réduction, recyclage, réutilisation, valorisation et élimination) n'est pas formalisée au niveau Groupe. Néanmoins, les collaborateurs sont fortement incités à mettre en place des initiatives au sein de leur unité. Ces pratiques sont volontiers mises en œuvre, car elles correspondent à la culture de responsabilité quotidienne observée dans chaque pays.

À titre d'exemple, la filiale nord-américaine du Groupe recycle 100 % du papier, des cartons et des cartouches d'encre. Les salariés disposent de déchiqueteuses à papier et à carton qui permettent de recycler certains cartons usagés en emballages. Les autres sont traités par une entreprise extérieure. Les deux à quatre cartouches d'encre utilisées dans les bureaux chaque mois sont également recyclées.

Dans les bureaux français, des poubelles de collecte de papiers – non confidentiels – ont été installées, comme mentionné précédemment. Un système de collecte de piles et de cartouches d'imprimante a également été mis en place. Les équipements électroniques et magnétiques, ainsi que les ampoules et les néons, sont traités par des sociétés spécialisées.

Aucun risque significatif observé, lié à l'activité du groupe Claranova, ne rend pertinentes des mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité du groupe Claranova ne génère pas de nuisance sonore, olfactive ni de poussière significative. L'activité du Groupe ne nécessite pas la mise en place de mesures particulières pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Des données précises et consolidées ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

3.2.3 Utilisation durable des sols

Compte tenu de la nature de l'activité de Claranova, et de l'implantation du Groupe en zone urbaine uniquement, l'impact sur l'utilisation durable des sols n'est pas significatif. À ce titre, aucune mesure n'a été mise en place.

3.2.4 Utilisation durable des ressources

L'impact sur l'eau est faible et l'indicateur n'est pas renseigné car la consommation d'eau et son approvisionnement, en fonction des contraintes locales, ainsi que l'exposition de l'activité aux

problématiques liées à l'utilisation de l'eau, ne sont pas significatifs (activités de bureau).

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation sont un indicateur non renseigné car Claranova n'utilise pas de matières premières.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, ainsi que le recours aux énergies renouvelables restent un enjeu. Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs. Un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe. À ce stade, chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs.

3.2.5 Changement climatique

La lutte contre le changement climatique fait partie de la responsabilité de Claranova, comme de toute entreprise. Si les émissions de gaz à effet de serre restent faibles en comparaison de celles de l'industrie, le Groupe est néanmoins attentif à suivre et à diminuer son empreinte carbone. Celle-ci dépend avant tout du déplacement des collaborateurs.

Du fait de la dimension internationale du Groupe, des rencontres et des échanges fréquents entre toutes les filiales sont nécessaires.

Néanmoins, le Groupe se fixe des règles de conduite : les déplacements physiques ont largement été réduits au profit des visioconférences et des réunions téléphoniques.

La quantité de CO₂ émis par les véhicules entre dans les critères de choix lors du renouvellement de la flotte automobile. Les prestataires de location de longue durée de ces véhicules assurent également un suivi de la consommation de carburant. L'entreprise incite ses collaborateurs devant se déplacer à utiliser (quand cela est possible) le train, ou à remplacer le déplacement professionnel par une réunion en visioconférence. Les véhicules de type hybride sont favorisés lors de la mise en service de véhicules de société.

Les agences de voyage du siège social du Groupe mesurent l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et éditent un rapport annuel sur l'émission de CO₂ :

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Émission de CO ₂ total voyages	180 383 kg CO ₂	239 043 kg CO ₂	94 279 kg CO ₂

Un nombre de réunions et de salons professionnels en hausse aux États-Unis explique l'augmentation du nombre de vols transatlantiques et de ce fait l'augmentation de l'émission de CO₂ ces deux derniers exercices.

À ce stade, des données précises et consolidées concernant toutes les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

Les zones dans lesquelles les sociétés du groupe Claranova sont implantées ne sont pas menacées par des phénomènes climatiques, qui seraient liés au réchauffement de la planète. Par conséquent, aucune mesure d'adaptation n'a été mise en place à ce stade.

3.2.6 Protection de la biodiversité

Les sociétés du groupe Claranova fournissent essentiellement des services dans des zones urbanisées et n'impactent pas d'écosystème fragile. L'exposition de l'activité du Groupe aux problématiques liées à la biodiversité est très limitée.

3.3 Informations sociétales

Acteur global de l'Internet, et l'une des seules sociétés françaises de ce secteur à dépasser les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, Claranova est conscient de son rôle auprès de la société civile. En tant qu'employeur, client ou mécène, ses choix participent à développer les communautés locales des zones dans lesquelles le Groupe est implanté.

3.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Le Groupe recrute localement dans les pays où sont implantées ses activités. Notamment, la filiale nord-américaine a signé de nombreux contrats avec des entreprises de la région et recrute dans les universités locales afin de contribuer à la création de valeur. Le siège parisien a également une longue tradition d'accueil de stagiaires ou d'étudiants en contrat de professionnalisation.

Au 30 juin 2017, sept jeunes étaient ainsi intégrés aux équipes, dans les domaines du développement, du graphisme ou du marketing. Les échanges intergénérationnels et la formation des jeunes sont une priorité pour le Groupe et constituent un atout pour son futur.

La majorité des implantations du Groupe étant des ensembles de bureaux, elles ont très peu d'externalités négatives impactant l'écosystème local.

3.3.2 Sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs principaux du groupe Claranova sont des imprimeurs, des développeurs de logiciels et des prestataires en logistique.

Des initiatives relatives aux achats responsables prennent ponctuellement en compte des facteurs environnementaux et sociaux, mais une politique Groupe en ce sens n'est pas encore en place.

Notamment, le siège français du Groupe fait appel depuis de nombreuses années à l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Suzanne Lawson, géré par l'Association des Papillons Blancs des Rives de Seine. Ses 95 salariés sont des personnes en situation de handicap mental ou physique, qui effectuent un important travail de conditionnement pour Avanquest Software.

Le siège du Groupe confie également le recyclage de son matériel informatique – ordinateurs, supports magnétiques, batteries et autres – à APR2, une entreprise adaptée qui allie développement durable et économie solidaire, en employant majoritairement des personnes en situation de handicap.

3.3.3 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Par des actions concrètes et des partenariats associatifs, le Groupe s'engage depuis toujours à mettre à la portée de tous le meilleur de la technologie. Les logiciels sont développés pour créer, jouer et apprendre. Dans ce sens, l'entreprise participe à plusieurs projets visant à permettre à des enfants, malades ou issus d'un milieu modeste, d'accéder plus facilement aux logiciels éducatifs et ludico-éducatifs développés par ses équipes.

En France, l'entreprise soutient depuis 2011 l'association Docteur Souris, qui a pour vocation d'améliorer les conditions et le bien-être des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce aux nouvelles technologies en matière d'outils connectés, de réseaux et d'accès internet, Docteur Souris leur permet de se divertir, de rompre l'isolement et de poursuivre leur scolarité dans 32 établissements hospitaliers. Ses dispositifs sont utilisés gratuitement par plus de 12 000 enfants et adolescents chaque année.

De l'autre côté de l'Atlantique, la filiale américaine, située en Californie, fait régulièrement des dons de logiciels à des écoles locales. Elle organise également, chaque fin d'année, une collecte de denrées alimentaires, avec l'aide de bénévoles, afin de soutenir le travail des banques alimentaires locales.

3.3.4 Loyauté des pratiques

Une politique formalisée sous forme de Charte éthique ou de Code de conduite des affaires n'est pas encore en place. Les dirigeants du Groupe promeuvent des principes de transparence et d'éthique, garants de sa pérennité. Cependant, des données précises ou consolidées sur leur déploiement ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

À titre d'exemple, Avanquest North America se soumet à des audits réguliers pour prévenir la corruption.

Les réglementations des États concernant la santé et la sécurité des consommateurs sont appliquées et les jeux vidéo sont fournis avec des avertissements.

3.3.5 Autres actions engagées au titre des droits de l'homme

Les problématiques concernant la protection des données personnelles et sensibles ne sont pas abordées de manière consolidée. Il n'existe donc pas de système de collecte de données au niveau Groupe.

3.4 Méthodologie/référentiels

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le rapport RSE est celui de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Les informations données dans le rapport RSE ont fait l'objet d'une attestation de présence portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales émise par le Bureau Veritas. Reportez-vous au paragraphe 3.5.

Le rapport s'attache à produire pour le Groupe et ses interlocuteurs les informations les plus pertinentes au regard de ses activités. Les indicateurs et données présentés sont le fruit d'une réflexion menée par la Direction Générale. Leur pertinence est revue chaque année et lors de changements de périmètre du Groupe.

3.4.1 Périmètre de reporting

Les données de responsabilité sociétale sont reportées par l'ensemble des entités du Groupe auprès de la Direction Financière qui en assure la centralisation, par les mêmes canaux de diffusion que les données financières.

En cohérence avec l'organisation décentralisée du Groupe, les données ne sont pas toujours consolidées. En effet, les réglementations et définitions (notamment sur les aspects sociaux) peuvent varier d'une entité géographique à une autre. L'efficacité opérationnelle au niveau local est privilégiée.

3.4.2 Processus de reporting

La Direction Financière Groupe, par son rôle central et ses liens directs avec les Directions des Ressources humaines et autres Directions opérationnelles des entités géographiques, est la plus à même de collecter et de vérifier les données RSE diffusées par les entités locales. Elle donne la liste des données et indicateurs à fournir.

Les contributeurs locaux au processus de reporting RSE sont les personnes qui assurent également le reporting financier, ce qui contribue à la rigueur des procédures de collecte et de vérification.

Les données sociales sont collectées chaque mois par la Direction Financière Groupe, les données environnementales et sociétales chaque année. Leur cohérence (par rapport aux données des années précédentes et aux données fournies pour la gestion financière) est vérifiée au niveau local puis central.

La Direction Financière Groupe rédige le rapport final puis le transmet après contrôle, pour vérification, auprès de l'organisme tiers indépendant, Bureau Veritas.



3.5 Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales



BUREAU VERITAS EXPLOITATION

66 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Société par actions simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Les informations sociales, environnementales et sociétales revues concernent l'exercice clos le 30 juin 2017.

Demande, Responsabilités et Indépendance

À la suite de la demande qui nous a été faite par Claranova SA et en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n° 3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le document de référence 2016-2017 (chapitre 3) de Claranova.

Il appartient à Claranova de publier les informations prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination de la Direction Financière Groupe conformément :

- à l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations sociales et environnementales.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce français, nous permettant d'établir la présente attestation.

Nous déclarons que cette attestation a été élaborée de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un Code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 31 août 2017 et la signature de notre rapport sur quelques jours par un vérificateur. Nous avons conduit un entretien principal lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L. 233-1 et L. 233-3 du Code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées au cas par cas dans le document de référence 2016-2017 (chapitre 3).

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de Claranova, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le document de référence (chapitre 3) avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Conclusions sur la présence des informations

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, sociétales et environnementales, les informations omises sont assorties d'explication.

Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport financier annuel, que certaines informations ne couvrent pas la totalité du périmètre.

Les explications fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

À Puteaux, le 3 septembre 2017

Pour Bureau Veritas
Jacques Matillon, Vice-Président



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE/ GOVERNANCE

4.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale RFA	32	4.4	Rémunérations et avantages RFA	44
4.1.1	Directoire et Conseil de Surveillance	32	4.4.1	Rémunérations et avantages en nature	44
4.1.2	Mandats des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants	33	4.4.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	45
4.1.3	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme	33	4.4.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux	45
4.1.4	Membres indépendants	33	4.4.4	Participation et actionnariat salariés	45
4.2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne 2016-2017 RFA	34	4.5	Opérations avec des apparentés RFA	46
I	Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	34	4.6	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés RFA	48
II	Les mesures de contrôle interne	41			
4.3	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Claranova RFA	43			

4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale

4.1.1 Directoire et Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2015, dans sa 15^e résolution, a décidé de modifier le mode d'administration de la Société, jusqu'alors société anonyme à Conseil d'Administration, en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, avec effet au 1^{er} janvier 2016. L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016, dans sa 10^e résolution, a décidé de nommer un censeur. Ce nouveau mode de gouvernance est désormais en place chez Claranova.

La création d'un Conseil de Surveillance a permis de faire évoluer la gouvernance partagée entre Directeur Général et Conseil d'Administration vers une gouvernance renforcée reposant sur un Directoire sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance pour un pilotage optimal de l'entreprise.

4.1.1.1 Présentation de leurs membres

Le Directoire

Le Directoire est composé de Pierre Cesarini et Sébastien Martin. Le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité de nommer Pierre Cesarini en qualité de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance

À la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil de Surveillance est composé des membres suivants :

- Caroline Bouraine Le Bigot (Présidente) ;
- Luisa Munaretto (Vice-Présidente) ; et
- Jean-Loup Rousseau.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016 a nommé Marc Goldberg en qualité de censeur.

Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance actuel

Pierre Cesarini : Président du Directoire et Directeur Général du Groupe

En rejoignant Claranova en tant que Directeur Général du Groupe en mai 2013, l'histoire d'entrepreneur accompli de Pierre Cesarini et sa solide expérience d'Internet et du numérique étaient parfaits pour l'esprit d'entreprise et l'ambition de la Société. Il a débuté sa carrière chez Apple, à Cupertino au siège central en Californie, en passant 10 ans dans la création du PowerMac. En 1998, il a fondé TempoSoft, un fournisseur d'applications intranet pour la gestion des ressources humaines et la planification – une société achetée par Oracle en 2005. En 2007, Pierre Cesarini est devenu le PDG d'Atego, le leader mondial du logiciel intégré. Il a également été professeur de gestion à l'École des Mines ParisTech. Pierre Cesarini a été nommé membre du Directoire avec effet au 1^{er} janvier 2016 lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 12 janvier 2016.

Sébastien Martin : membre du Directoire et Directeur Administratif et Financier du Groupe

Avec 20 ans d'expérience dans des entreprises de technologie à forte croissance, Sébastien Martin a en particulier dirigé plus d'une

vingtaine d'opérations de création d'activités, d'acquisitions et de restructurations dans des délais très courts. Sébastien Martin a été nommé membre du Directoire avec effet au 1^{er} janvier 2016 lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 12 janvier 2016.

Caroline Bouraine Le Bigot : Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, et Présidente du Comité d'Audit

Diplômée de Sciences Po Paris et d'un Executive MBA à Stanford, Caroline Bouraine Le Bigot a une expérience de plus de 20 ans dans le high-tech à l'international. Rentrée récemment en France, elle assiste actuellement de grandes sociétés françaises, américaines et israéliennes dans leur développement. Sa passion du high-tech, des interfaces utilisateur, sa connaissance des environnements software et hardware, et son expertise en ventes de projets complexes à l'international bénéficieront à l'accélération du développement de Claranova.

Luisa Munaretto : Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations, et membre du Comité d'Audit

Avec plusieurs dizaines d'années d'expérience en capital-investissement, Luisa Munaretto est la cofondatrice d'IndEU Capital, un fonds d'investissement spécialisé dans les marques de luxe visant principalement le marketing et l'innovation numériques. Elle compte dans son expérience en capital-investissement de nombreux investissements en France et en Italie grâce à son poste de Directrice de la Stratégie chez 21 Partners, une société d'investissements de la famille Benetton.

Jean-Loup Rousseau : membre du Conseil de Surveillance

Jean-Loup Rousseau a fondé en 2002 Proveho Advisory, société indépendante de conseil dédiée aux sociétés industrielles et technologiques. Il est également Directeur Général d'Ascometal. Il a travaillé au sein du cabinet de conseil KTH (groupe Marsh & McLennan), d'Amkor Technology et de Schlumberger Technologies. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans le secteur de la technologie au cours de laquelle il a accompagné un grand nombre de sociétés dans leur développement.

Marc Goldberg : censeur

Marc Goldberg a été l'un des acteurs majeurs de la restructuration de Claranova à travers sa société Maslow Capital Partners qui a accompagné la Société au cours des dernières années. Associé fondateur de Maslow Capital Partners, Marc Goldberg a une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de la technologie des médias et télécommunications en Europe et aux États-Unis en tant que conseil ou investisseur. Il est diplômé de l'Université Paris VI et auditeur de l'IHEDN.

À ce jour, seuls Pierre Cesarini et Sébastien Martin exercent une fonction au sein de la Direction Générale.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord que ceux décrits au paragraphe 4.5.

Le Conseil de Surveillance ne comporte pas de membre élu par les salariés, ni de membre représentant les salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance répond aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la parité des femmes et des hommes siégeant au sein des organes de gouvernance. Les femmes représentent 67 % du Conseil de Surveillance.

4.1.1.2 Conflit d'intérêts au niveau des organes de Directoire et de surveillance

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de Claranova de l'une des personnes visées au paragraphe 4.1.1.1 et leurs intérêts privés.

4.1.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social, autres que les liquidations visées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance au paragraphe 4.2 ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

4.1.1.4 Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les membres des organes de direction

Néant.

4.1.1.5 Déclaration sur la détention d'actions de la Société

À la date du présent document de référence, Pierre Cesarini détient 8 117 452 actions de la Société et Sébastien Martin détient 397 200 actions de la Société. Ensemble, ces mandataires sociaux détiennent 2,27 % du capital social et 2,42 % des droits de vote. Aucun autre membre des organes de direction ne détient d'action de la Société.

4.1.2 Mandats des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants de la Société sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne, paragraphe 4.2 du présent document de référence.

4.1.3 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Veuillez vous reporter au paragraphe 4.5 « Opérations avec des apparentés ».

4.1.4 Membres indépendants

La Société dispose de trois membres indépendants au sein de son Conseil de Surveillance, Caroline Bouraine Le Bigot, Luisa Munaretto et Jean-Loup Rousseau, dont elle considère qu'ils répondent depuis leurs nominations à la recommandation n° 3 du Code MiddleNext, à savoir :

- ne pas l'avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaires aux Comptes de l'entreprise.



4.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne 2016-2017

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Aux termes des articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte « de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ».

Le présent rapport a donc pour objet de faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, sont exposées en premier lieu la composition du Conseil de Surveillance, l'application de la parité hommes-femmes en son sein et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, puis les mesures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Claranova (la « Société »).

Les membres du Directoire, la Direction Financière du Groupe et les Directions Générales et Financières des filiales, ont été impliqués dans la préparation de ce rapport.

Le périmètre couvert par le présent rapport concerne la Société, société mère du Groupe et ses filiales consolidées.

Le présent rapport a été présenté au Conseil de Surveillance lors de sa séance du 29 septembre 2017 et soumis à son approbation.

I Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

A. Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

Claranova adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux qui sont adaptés à sa taille. Le Code de gouvernance auquel Claranova se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016. Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

À cet égard, parmi les recommandations observées par Claranova, on peut notamment citer l'existence de deux Comités au sein du Conseil de Surveillance, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations, l'existence d'un règlement intérieur et d'un règlement interne pour chacun des deux Comités et, depuis son introduction en Bourse, la présence permanente de membres indépendants au sens de la recommandation n° 3 du Code MiddleNext. À la date du présent rapport, tous les membres du Conseil de Surveillance de la Société sont des membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs pris connaissance des points de vigilance du Code MiddleNext et considère respecter l'ensemble des recommandations qui y sont prévues, à l'exception de la recommandation n° 14 « Préparation de la succession des « dirigeants » ». En effet, ce sujet n'a pour l'instant pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé.

1. Composition et rôle du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire et sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Toutes correspondances destinées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance peuvent être adressées au siège social de la Société sise Immeuble Vision Défense – 89/91, boulevard National – 92250 La Garenne-Colombes.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien de parenté entre les membres.

Le Conseil de Surveillance de Claranova a adopté son règlement intérieur le 26 janvier 2016, mis à jour le 22 février 2017. Ce règlement a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du Conseil de Surveillance parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la Société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le Directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

La surveillance s'exerce alors de la façon suivante :

- vérifier l'absence de dysfonctionnements graves dans l'exercice de la fonction exécutive y compris dans le choix d'options

stratégiques susceptibles de remettre en cause la performance durable de la Société ;

- participer à une bonne gouvernance en exerçant les points de vigilance issus du Code de gouvernance MiddleNext ;
- rendre compte aux actionnaires de leur devoir de surveillance par le rapport du Conseil à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels et par le rapport du Président du Conseil sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne et la gestion des risques, et en assumer les responsabilités.

Le Directoire est quant à lui investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la Direction Générale de la Société.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil a pris acte des dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils de Surveillance et a nommé Luisa Munaretto et Caroline Bouraine Le Bigot en son sein. Ainsi, sur ses trois membres, deux femmes siègent au Conseil de Surveillance de la Société. Conformément aux dispositions de la loi relative à la parité des femmes et des hommes siégeant au sein des organes de gouvernance, les femmes représentent 67 % du Conseil de Surveillance.

Limites apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

La fonction de surveillance a trait à l'examen des décisions du Directoire, à la conformité des systèmes et des contrôles, et à la bonne mise en œuvre des politiques.

La mission du Conseil de Surveillance consiste en premier lieu à valider les orientations de l'activité de la Société, la stratégie proposée par le Directoire et à veiller à sa mise en œuvre. Le Conseil de Surveillance se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société. En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes et le rapport annuel préparés par le Directoire et soumis à son approbation ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle ;
- du bon fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société proposées par le Directoire et veille à leur mise en œuvre.

Dans l'ordre interne, les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- la cession d'immeuble par nature ;
- la cession totale ou partielle de participations ;
- la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.

Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de Surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées ci-dessus ou fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Chaque trimestre, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au Conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi qu'un reporting complet de l'activité trimestrielle.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée.

Avant chaque revue des conventions réglementées par l'Assemblée Générale, le Directoire fait un état des conventions en cours et revoit l'intérêt de chaque convention, tout en précisant celles qui feront l'objet du rapport du Commissaire aux Comptes et celles qui n'ont pas été modifiées. S'ensuit une présentation au Conseil de Surveillance dans le cadre du rapport du Directoire. Si le Conseil de Surveillance a des questions relatives à ces conventions, il peut les poser au Directoire. Si le Conseil de Surveillance a des observations sur les conventions, elles sont formulées dans son rapport à l'Assemblée Générale.

Avant la conclusion de chaque convention réglementée, un projet de convention ainsi qu'une présentation de l'intérêt pour la Société sont soumis au Conseil de Surveillance pour autorisation dans le cadre du contrôle interne.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du Conseil de Surveillance, chaque membre du Conseil de Surveillance bénéficie d'une information permanente et reçoit notamment un reporting financier et opérationnel de la Société transmis par le Directoire. Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil, les documents de travail sont préalablement transmis à ses membres.

Les orientations à moyen terme des activités de la Société sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de la Société. Le Président du Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique. Il porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le Président du Directoire quant à lui représentera la Société dans ses rapports avec les tiers. Il aura la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avisera. Le Conseil de Surveillance n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du Président du Directoire. Néanmoins, le Conseil de Surveillance considère que son rôle repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décision et la surveillance. La fonction de prise de décision comporte l'élaboration, de concert avec la Direction de la Société, de politiques fondamentales et d'objectifs stratégiques, ainsi que l'approbation de certaines actions importantes.



2. Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire

Le tableau ci-dessous reporte la liste des mandats et fonctions exercés tant au sein de la Société que dans d'autres sociétés, par chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire, au 30 juin 2017.

	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence
DIRECTOIRE					
Pierre Cesarini	23/06/2015 en qualité de Président Directeur Général 01/01/2016 en qualité de Président du Directoire	31/12/2015 01/01/2022	Président : ■ LCT Technologies SAS ⁽²⁾ Gérant : ■ Elendil Sarl ■ Fangorn SCI	Président du Conseil d'Administration : ■ Avanquest America Inc. ⁽¹⁾ ■ PC Helpsoft Labs Inc. ⁽¹⁾ Administrateur : ■ Avanquest North America Inc. ⁽¹⁾ ■ myDevices Inc. ⁽¹⁾ ■ Avanquest UK Ltd ⁽¹⁾ ■ Avanquest China Ltd ⁽¹⁾ ■ PlanetArt UK Ltd ⁽¹⁾	Gérant : ■ Anarion
Sébastien Martin	01/01/2016	01/01/2022	Président : ■ InFusio Consulting	Administrateur : ■ Avanquest America Inc. ⁽¹⁾ ■ PC Helpsoft Labs Inc. ⁽¹⁾ ■ Avanquest UK Ltd ⁽¹⁾	Co-gérant : ■ IMV Management Partners Président : ■ IF Europe ⁽³⁾
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE					
Caroline Bouraine Le Bigot ⁽⁴⁾ Présidente	01/04/2016	AGOA 2021			
Luisa Munaretto ⁽⁴⁾ Vice-Présidente	22/07/2015	AGOA 2021	Administrateur : ■ IndEU Capital SAS	Administrateur : ■ IndEU India Luxury Holding Pte (Singapour) ■ RockNShop.com (Inde) ■ The LabelLife.com (Inde)	
Jean-Loup Rousseau ⁽⁴⁾ Membre	03/06/2016	AGOA 2021	Président : ■ Proveho SAS Administrateur : ■ Porcher Industries SAS Directeur Général ■ Ascometal SAS		
CENSEUR					
Marc Goldberg	30/11/2016	AGOA 2022	Administrateur : ■ Maslow Capital Partners		

(1) Sociétés du Groupe.

(2) Sociétés en cours de liquidation.

(3) Sociétés liquidées.

(4) Membres indépendants au regard de la recommandation n° 8 du Code MiddleNext.

3. Les Comités

Le Conseil peut décider de constituer, en son sein, des Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ces Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil de Surveillance leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil de Surveillance a constitué lors de sa séance du 26 janvier 2016 un Comité d'Audit et un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Claranova a mis en place un Comité des Nominations et des Rémunérations, chargé de faire des propositions au Conseil de Surveillance en ce qui concerne les rémunérations et les nominations.

En matière de nominations, le Comité est chargé :

- de présenter au Conseil de Surveillance des recommandations sur la composition du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- de débattre de la qualification de « membre indépendant » de chaque membre du Conseil de Surveillance lors de sa nomination ;

- de proposer annuellement au Conseil de Surveillance la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membres indépendants » au regard des normes et recommandations applicables en France et sur les marchés réglementés où les titres de la Société sont admis aux négociations, et notamment au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié par MiddleNext ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires pour parer aux vacances imprévisibles et assister le Conseil dans le choix et l'évaluation du Président du Conseil de Surveillance, des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire ;
- d'organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres du Conseil de Surveillance indépendants (notamment, de réaliser des études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers) ;
- de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du Directoire ou du Conseil peut être recommandée ;
- de préparer la liste des membres du Conseil de Surveillance dont la désignation comme membre d'un Comité du Conseil peut être recommandée ;
- de débattre de la compétence et/ou de l'expertise industrielle et financière des membres du Conseil de Surveillance lors de leur nomination au Comité d'Audit et de rendre compte de ses avis au Conseil de Surveillance.

En matière de rémunérations, le Comité est chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par le Directoire en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et du Groupe ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux ;
- de formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des membres du Directoire,
 - les montants et les structures de rémunération des membres du Directoire et notamment les règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et du Groupe et la pratique du marché. Il surveille ensuite l'application de ces règles ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposées par les membres du Conseil de Surveillance ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre la mise en œuvre ;
- de proposer les modalités d'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses Comités et de veiller à leur mise en œuvre ;
- de préparer et présenter les rapports prévus par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- de préparer toute autre recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil de Surveillance ou le Directoire en matière de rémunération.

Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur.

À la date du présent rapport, le Comité des Nominations et des Rémunérations est constitué de Luisa Munaretto (Présidente) et Caroline Bouraine Le Bigot, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu sa dernière réunion le 26 septembre 2017.

Le Comité d'Audit

Claranova a mis en place le 26 janvier 2016 un Comité d'Audit spécifique composé de deux membres.

Le Comité d'Audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de Surveillance, le suivi complet des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'Audit est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- de manière générale, d'apporter tout conseil et de formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est un organe purement consultatif et rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

À la date du présent rapport, le Comité d'Audit est constitué de Caroline Bouraine Le Bigot (Présidente du Comité) et Luisa Munaretto, qui assument ces charges pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité d'Audit a tenu sa dernière séance le 26 septembre 2017.

B. Bilan des travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil de Surveillance de Claranova s'est réuni six fois en tout. Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance sur l'exercice est de 100 %.

Le Conseil de Surveillance a approuvé le présent rapport du Président sur la composition, les travaux du Conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Conseil.

Le Conseil de Surveillance a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Le Conseil a abordé des questions diverses, telles que l'approbation de conventions réglementées, l'approbation du règlement intérieur modifié du Conseil de Surveillance, l'examen des rapports trimestriels du Directoire, l'évaluation de ses travaux, la répartition des jetons de présence, le développement du Groupe.

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil s'est réuni deux fois, à savoir les 19 juillet et 29 septembre 2017.



C. Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations en fonction des résultats du Groupe, chaque mandataire disposant d'une rémunération variable. La part variable des revenus des mandataires sociaux membres de la Direction du Groupe est fondée sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs opérationnels spécifiques. Celle des mandataires sociaux dirigeants de filiales ou business units est en partie fondée sur des objectifs de résultat opérationnel desdites filiales et business units, en partie sur des objectifs opérationnels spécifiques et en partie sur des objectifs de résultat opérationnel consolidé. Dans les cas où les objectifs n'ont pas été formalisés, la part variable est fixée de manière forfaitaire par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2016 a fixé à un montant annuel total de 117 000 euros les jetons de présence à verser aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016-2017.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance a droit au remboursement, sur présentation de justificatifs des frais de voyage et de déplacement engagés par lui dans l'exercice de ses fonctions, dans les limites de montants raisonnables.

Hormis les jetons de présence, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre forme de rémunération au sein de Claranova.

D. Rémunérations

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toute nature dus au titre des exercices 2016-2017 et 2015-2016 à chaque mandataire social tant par Claranova elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

RÉMUNÉRATIONS ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2016-2017

(en euros)	Part fixe	Part variable et autres primes *	Avantages en nature	Honoraires **	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Pierre Cesarini	222 222	256 870	15 000	37 375	4 284 794		4 816 261
Sébastien Martin	200 000	118 180	3 291	0	2 545		324 016
Caroline Bouraine Le Bigot						36 000	36 000
Luisa Munaretto						36 000	36 000
Jean-Loup Rousseau						28 000	28 000
	422 222	375 050	18 291	37 375	4 287 339	100 000	5 240 777

* Incluant les indemnités liées aux activités exercées hors de France.

** Elendil 37 milliers d'euros.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de chiffre d'affaires, d'indicateurs de résultat opérationnel, de trésorerie et de développement capitalistique de la Société, qui sont confidentiels mais approuvés par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

PRÉCISIONS QUANT AUX CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Cesarini	X			X	X		X	
Directeur Général et Président du Directoire								
Date de début de mandat en tant que Président Directeur Général : 23/06/2015								
Date de début de mandat en tant que Président du Directoire : 01/01/2016								
Date de fin de mandat : 01/01/2022								
Sébastien Martin	X			X		X		X
Directeur Financier et membre du Directoire								
Date de début de mandat : 01/01/2016								
Date de fin de mandat : 01/01/2022								

RÉMUNÉRATIONS BRUTES DUES AU TITRE DE 2015-2016

(en euros)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature	Honoraires ⁽²⁾	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Pierre Cesarini	166 667		15 000	327 150			508 817
Sébastien Martin	100 834	103 000		118 741			322 575
Caroline Bouraine Le Bigot						14 000	14 000
Luisa Munaretto						16 000	16 000
Jean-Loup Rousseau						6 000	6 000
Marc Goldberg ⁽¹⁾				444 000		14 000	458 000
Marie-Christine Levet ⁽¹⁾						7 000	7 000
Frédéric Paul ⁽¹⁾						6 000	6 000
Philippe Misteli ⁽¹⁾				150 000			150 000
Roger Bloxberg ⁽¹⁾	270 222	146 370	16 347				432 939
Todd Helfstein ⁽¹⁾	270 222	146 370	31 047				447 639
TOTAL	807 944	395 740	62 394	1 039 891	0	63 000	2 368 969

(1) Personnes ayant démissionné ou dont le mandat a pris fin à la date de rédaction de ce rapport.

(2) Elendil & Navendis 0,3 million d'euros, InFusio Consulting 0,1 million d'euros, Maslow Capital 0,4 million d'euros, 1050 Partners 0,15 million d'euros.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2015-2016 et 2016-2017 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs individuels, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation desdites

filiales, sont versés au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même, les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du Conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	2016-2017		2015-2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Cesarini				
Rémunération fixe	222 222	222 222	166 667	166 667
Rémunération variable et autres primes ⁽¹⁾	256 870	56 870	-	-
Honoraires ⁽²⁾	37 375	290 375	327 150	74 384
Rémunération exceptionnelle			-	-
Jetons de présence			-	-
Avantages en nature	15 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL	531 467	584 467	508 817	256 051
Sébastien Martin				
Rémunération fixe	200 000	200 000	100 834	100 834
Rémunération variable et autres primes ⁽¹⁾	118 180	118 180	103 000	3 000
Honoraires			118 741	118 741
Rémunération exceptionnelle			-	-
Jetons de présence			-	-
Avantages en nature	3 291	3 291	-	-
TOTAL	321 471	321 471	322 575	222 575

(1) Incluant les indemnités liées aux activités exercées hors de France.

(2) Exercice 2015-2016 : la ligne honoraires inclut la rémunération exceptionnelle de 253 000 € d'une part, et des prestations facturées par la société Elendil à la filiale Avanquest North America d'un équivalent de 69 900 €.

Exercice 2016-2017 : la ligne honoraires inclut la prestation facturée par la société Elendil à la filiale Avanquest North America pour un montant de 37 375 €. La rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice 2015-2016 a été payée sur l'exercice 2016-2017.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel et d'objectifs individuels.

Pierre Cesarini et Sébastien Martin perçoivent tous deux une rémunération variable annuelle conformément aux prescriptions légales et aux règles de bonne gouvernance applicables, en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultats.

La rémunération variable annuelle maximale s'élève à 200 000 euros pour Pierre Cesarini.

La rémunération variable annuelle maximale de Sébastien Martin s'élève à 100 000 euros.

La part du salaire variable des Top managers est définie de la manière suivante :

- 1/4 basé sur un critère de chiffre d'affaires (atteinte du chiffre d'affaires budgété pour l'exercice) ;
- 1/4 basé sur un critère d'EBITDA ajusté ;
- 1/4 basé sur le niveau de trésorerie ;
- 1/4 basé sur la gestion des relations investisseurs et le développement capitalistique du Groupe.

Pierre Cesarini bénéficie d'un contrat de travail lui assurant une indemnité de rupture. Cette indemnité, égale à 12 mois de rémunération brute, fixe et variable, est soumise à des critères de performance. Pierre Cesarini est soumis également à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la fin de son mandat.

Par ailleurs, les sommes comptabilisées en honoraires au cours de l'exercice comprennent au titre de la convention entre la société Elendil dont Pierre Cesarini est Président, et la société Avanquest North America, un montant de 37 375 euros HT.

E. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 23 (Assemblées d'actionnaires) des statuts accessibles au siège social de Claranova.

II Les mesures de contrôle interne

Aux termes de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, « dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil de Surveillance [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ».

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais de nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Comme l'an dernier, Claranova s'est appuyée sur le cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs (« Valeurs Petites et Moyennes ») défini par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation.

Le contrôle interne mis en place par Claranova est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la Société.

Compte tenu de sa taille et de sa structure, Claranova n'a pas mis en place une Direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Administrative et Financière du Groupe avec les managers de chaque filiale.

A. Exécution et optimisation des opérations

1. Procédures au niveau Groupe

Claranova est organisé de manière décentralisée par business units couvrant plusieurs zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients, renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures, applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et business units.

Il s'agit notamment de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches et de procédures juridiques.

La Direction Financière du Groupe exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. Elle agit principalement au niveau du siège, mais également au niveau local, notamment avec les activités américaines. Les dossiers dont le seuil de matérialité est jugé non significatif en termes financier et/ou territorial sont adressés localement car la Direction Financière ne dispose pas de ressources suffisantes pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Financière met en place des contrats types pour standardiser et harmoniser au maximum les contrats passés par l'ensemble des entités du Groupe, et instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales, ainsi que des partenariats avec des cabinets d'avocats.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la division ou de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Financière du Groupe. Chaque mois, le responsable de division ou de business unit adresse à la Direction Financière un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses

financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et de ressources humaines. Ce reporting mensuel est suivi de discussions entre la Direction et la division concernée.

Pour une étude approfondie des facteurs de risques pesant sur Claranova, nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » au chapitre 2 du présent document de référence.

Un Comité de Direction étendu, auquel participent tous les dirigeants de filiales et de business units, se réunit au moins une fois par an pour traiter de la stratégie du Groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du Groupe.

2. Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiales ou de business units. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines...

B. Fiabilité des informations financières et comptables

Comme au niveau opérationnel, l'organisation de Claranova en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux si applicable, en collaboration, pour les filiales significatives, avec les auditeurs de la maison mère.



Le Comité d'Audit accompagne le Directoire dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il assure également le suivi des processus qui concourent à l'établissement des comptes.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé au Directoire ainsi qu'à la Direction Financière. Cette dernière analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. La Direction Financière Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Directoire à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Les comptes consolidés et sociaux de Claranova sont arrêtés par le Directoire qui les communique ensuite au Conseil de Surveillance en vue de leur approbation.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Financière Groupe sous le contrôle du Directoire, l'approbation étant du ressort du Conseil de Surveillance.

La Direction Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la direction du Directoire.

C. Conformité aux lois et règlements en vigueur

Claranova est une société anonyme de type dualiste cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle s'efforce de respecter.

L'organisation de Claranova est fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. En effet, la gestion de ces problématiques est du ressort de la Direction Administrative et Financière.

Cette dernière collabore étroitement avec les responsables de filiales et de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des Conseils externes de la Société.

Les principales activités du Groupe, l'impression digitale (PlanetArt), l'édition ou la réédition de logiciels (Avanquest Software), sont des activités essentiellement régies par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

D. Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et risque de liquidité) présentés dans le Rapport Financier Annuel et inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs de risques de Claranova et ses filiales sont des risques de propriété intellectuelle, des risques liés à la défectuosité d'un logiciel et aux dommages pouvant en découler.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur de Claranova doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales et de business units qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise font l'objet de procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Claranova a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Financière et le Directoire.

Le développement de Claranova donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure du Groupe. Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soient adéquats tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès de Claranova dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Caroline Bouraine Le Bigot

Présidente du Conseil de Surveillance

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Claranova

APLITEC

Les patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus – 75014 Paris
SAS au capital de € 2 424 200
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
SAS à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Claranova et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC
Stéphane Lambert

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag

4.4 Rémunérations et avantages

4.4.1 Rémunérations et avantages en nature

Les tableaux n° 1, 2, 3 et 11 de la « Position-recommandation AMF n° 2014-14 relative au guide d'élaboration des documents de référence » sont présentés ci-dessous. Les tableaux n° 4, 5, 6, 7, 9 et 10 ne sont pas applicables et le tableau 8 concernant les attributions gratuites d'actions, les options de souscription d'actions et autres instruments est présenté au paragraphe 4.2.I D.

Les informations relatives à la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés ou dus au titre des exercices 2015-2016 et 2016-2017 à chaque mandataire social tant par Claranova lui-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce sont indiquées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne au paragraphe 4.2.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS DUS AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)		2016-2017	2015-2016
Roger Bloxberg *			
	Jetons de présence		
	Autres rémunérations		432 939
	TOTAL	0	432 939
Todd Helfstein *			
	Jetons de présence		
	Autres rémunérations		447 639
	TOTAL	0	447 639
Philippe Misteli *			
	Jetons de présence		
	Autres rémunérations		150 000
	TOTAL	0	150 000
Frédéric Paul *			
	Jetons de présence		6 000
	TOTAL	0	6 000
Marie-Christine Levet *			
	Jetons de présence		7 000
	TOTAL	0	7 000
Luisa Munaretto			
	Jetons de présence	36 000	16 000
	TOTAL	36 000	16 000
Caroline Bouraine Le Bigot			
	Jetons de présence	36 000	14 000
	TOTAL	36 000	14 000
Marc Goldberg *			
	Jetons de présence		14 000
	Autres rémunérations		444 000
	TOTAL	0	458 000
Jean-Loup Rousseau			
	Jetons de présence	28 000	6 000
	TOTAL	28 000	6 000

* Personnes n'exerçant plus de mandat au sein de la société Claranova à la date de rédaction des présentes.

Note : les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2016 a fixé pour l'exercice 2016-2017 le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 117 000 euros.

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, les membres ont décidé des modalités suivantes :

- 32 000 euros par an et par membre du Conseil de Surveillance indépendamment du nombre de réunions du Conseil et de la présence effective ou non des membres auxdites réunions sous réserve d'assister à au moins 80 % des réunions ;
- la participation aux Comités spécifiques est rémunérée 1 000 euros par trimestre et par participation à un Comité, étant précisé qu'un membre faisant partie des deux Comités peut prétendre à ce montant distinctement pour chaque Comité.

La rémunération brute totale et les avantages de toute nature dus au titre de l'exercice 2016-2017 à chaque mandataire social tant par Claranova lui-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce est indiquée en partie I.D du rapport du Président du Conseil de Surveillance, au paragraphe 4.2 du présent document de référence.

4.4.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'avantages au profit des mandataires sociaux de la Société, à l'exception des indemnités de fin de carrière provisionnées pour l'ensemble des salariés.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

4.4.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Une description détaillée des termes de chacun des plans figure au paragraphe 7.3.3 du présent document de référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

4.4.4 Participation et actionnariat salariés

4.4.4.1 Stock-options et actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 30 novembre 2015 à mettre en place un plan d'attribution de 18 765 927 options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales. Ces options de souscription ont été attribuées dans le cadre d'une décision du Directoire en date du 25 novembre 2016. En mai 2017, le Directoire a modifié, à la demande du Conseil de Surveillance, les modalités du règlement attaché à cette distribution.

Une description détaillée des termes de chacun des plans figure au paragraphe 7.3.3 du présent document de référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

4.4.4.2 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de Claranova bénéficient des dispositions légales en matière de participation. Aucune participation et aucun intéressement n'ont été versés au titre de l'exercice 2016-2017.

4.4.4.3 Accords de participation des salariés au capital de la Société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de la Société n'a été mis en place.



4.5 Opérations avec des apparentés

CONVENTION CONCLUE AVEC PIERRE CESARINI

Personne intéressée	M. Pierre Cesarini, Président du Directoire.
Date d'effet et durée	14 mai 2013 – 31 octobre 2016.
Autorisation préalable	Conseil d'Administration du 14 mai 2013.
Réexamen	Conseil d'Administration du 18 octobre 2015 ; Conseil de Surveillance du 30 septembre 2016.
Objet	Indemnité de départ et Indemnité de non-concurrence.
Motivation	Cette rémunération est la compensation qui lui sera versée par la Société en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général et pour l'obligation de non-concurrence à laquelle il sera tenu.
Modalités	1. Indemnité de départ : À l'exception du cas où il serait démissionnaire ou aurait commis une faute grave ou lourde, Pierre Cesarini se verra verser par la Société, une indemnité de départ d'un montant égal à huit (8) mois de rémunération brute, en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général avant la fin de la durée de son mandat ou de non-renouvellement desdites fonctions. Le versement de cette indemnité de départ sera en tout état de cause soumis à la satisfaction des conditions préalables ci-après, telles que constatées par le Conseil d'Administration : ■ le Dirigeant devra avoir perçu au minimum 20 % de sa prime annuelle (telle que définie ci-après) à l'occasion : ■ de l'exercice précédant la date de révocation de ses fonctions de Directeur Général si celle-ci intervient avant la fin de la deuxième année suivant l'entrée en fonction, ■ des deux exercices précédant la date de la révocation de ses fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites fonctions ; ■ aucun événement défavorable significatif affectant l'activité, les états financiers et/ou les perspectives de la Société et résultant d'une décision de gestion du dirigeant ne devra être constaté à la date de la révocation de ses fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites fonctions. La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'Administration de la Société. Elle sera calculée, à hauteur de 40 %, sur la base d'objectifs opérationnels et, à hauteur de 60 %, sur la base d'objectifs de résultat avec un montant maximal de 175 000 euros. En l'absence de fixation d'objectifs de résultat et d'objectifs qualitatifs à atteindre au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, le Conseil d'Administration du 17 juillet 2014 a autorisé la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations d'allouer à Pierre Cesarini un montant de rémunération variable égal à 75 % de son montant maximal. Le Conseil d'Administration du 26 mars 2015 a constaté la renonciation de Pierre Cesarini au paiement de la somme de 131 250 euros au titre de la rémunération variable pour l'exercice 2013-2014. Le Conseil d'Administration du 18 février 2015 a constaté l'absence de fixation d'objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 dans le contexte de négociations avec les banques et de recherche de financements pour accélérer la nouvelle stratégie du Groupe. Le Conseil d'Administration du 26 mars 2015 a constaté la renonciation par anticipation de Pierre Cesarini à toute rémunération variable qui pourrait lui être due au titre de l'exercice 2014-2015. Le Conseil d'Administration du 18 octobre 2015 a indiqué que les objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 seraient fixés ultérieurement après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Conseil de Surveillance du 8 juillet 2016 a constaté la renonciation de M. Pierre Cesarini à tout paiement au titre de la rémunération variable qui pourrait lui être due au titre de l'exercice 2015-2016. 2. Indemnité de non-concurrence : Par ailleurs, Pierre Cesarini sera soumis, pendant les 12 mois suivant la cessation dudit mandat, à une obligation de non-concurrence, en contrepartie de laquelle la Société lui versera une indemnité mensuelle de non-concurrence de 12 500 euros HT. Cette obligation de non-concurrence est renouvelable une fois pour la durée complémentaire de douze (12) mois sous réserve des conditions de notification de l'article 5.2 prescrites par la convention.
Montant	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017 et a pris fin le 31 octobre 2016.

CONVENTION CONCLUE AVEC PIERRE CESARINI

Personne intéressée	M. Pierre Cesarini, Président du Directoire.
Date d'effet et durée	À compter du 1 ^{er} novembre 2016 jusqu'à la fin de son contrat.
Autorisation préalable	Conseil de Surveillance du 29 novembre 2016.
Objet	Contrat de travail de Pierre Cesarini au titre de ses fonctions de Directeur des Opérations de la Société.
Motivation	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par les besoins particuliers de la Société et la compétence dont dispose Pierre Cesarini pour le poste qu'il occupera. Elle est conclue dans l'intérêt de la Société de par la connaissance parfaite que possède Pierre Cesarini de la Société et de ses domaines d'activité.
Modalités	Rémunération fixe annuelle brute de 250 000 euros. La rémunération liée aux activités exercées hors de France s'élève à 2 500 euros bruts par jour passé hors de France, dans la limite de 40% du montant de la rémunération fixe. Rémunération variable : La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Président du Conseil de Surveillance, en prenant notamment en considération les objectifs globaux de la Société et l'évolution de la conjoncture économique dans le secteur d'activité, avec un montant maximal de 200 000 euros. Indemnité de départ égale à 12 mois de rémunération brute en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Cesarini, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Monsieur Cesarini de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Le bénéfice de cette indemnité est soumis à une condition de performance, réputée remplie si le taux de croissance du Groupe au cours des deux exercices précédant celui au cours duquel la résiliation du contrat de travail est notifié a été supérieur ou égal à 10 % par exercice à périmètre constant. Indemnité de non-concurrence : Pendant la durée de sa collaboration avec la Société, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Monsieur Cesarini s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités de la Société, et ce à quelque titre que ce soit. En contrepartie, Monsieur Cesarini percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable, qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés
Montant	Sur l'exercice, cette convention a donné lieu à une charge de 637 milliers d'euros, comprenant les charges patronales.



4.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

CONVENTION CONCLUE AVEC PIERRE CESARINI

Personne intéressée	Pierre Cesarini, Président du Directoire.
Autorisation	Conseil de Surveillance du 29 novembre 2016.
Nature et objet	Contrat de travail de Pierre Cesarini au titre de ses fonctions de Directeur des Opérations de la Société.
Date d'effet	Cette convention a pris effet le 1 ^{er} novembre 2016 pour une durée indéterminée.
Motif justifiant de son intérêt pour la Société	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par ses besoins particuliers et la compétence dont dispose Pierre Cesarini pour le poste qu'il occupera. Elle serait conclue dans l'intérêt de la Société de par la connaissance parfaite que possède Pierre Cesarini de la Société et de ses domaines d'activité.
Modalités	Rémunération de base : Pierre Cesarini percevra une rémunération fixe annuelle brute de 250 000 euros. La rémunération liée aux activités exercées hors de France s'élèvera à 2 500 euros bruts par jour passé hors de France, dans la limite de 40 % du montant de la rémunération fixe. Rémunération variable : La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et du résultat, qui seront fixés chaque année par le Président du Conseil de Surveillance, en prenant notamment en considération les objectifs globaux de la Société et l'évolution de la conjoncture économique dans le secteur d'activité, avec un montant maximal de 200 000 euros. Indemnité de départ : L'indemnité de départ sera égale à 12 mois de rémunération brute en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Pierre Cesarini, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Pierre Cesarini de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Le bénéfice de cette indemnité est soumis à une condition de performance, réputée remplie si le taux de croissance du Groupe au cours des deux exercices précédant celui au cours duquel la résiliation du contrat de travail est notifiée a été supérieur ou égal à 10 % par exercice à périmètre constant. Indemnité de non-concurrence : Pendant la durée de sa collaboration avec la Société, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Pierre Cesarini s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités de la Société, et ce à quelque titre que ce soit. En contrepartie, Pierre Cesarini percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable, qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés.
Montant	Au 30 juin 2017, l'application de cette convention a conduit votre Société à enregistrer une charge de 637 000 euros charges patronales comprises.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION CONCLUE AVEC PIERRE CESARINI

Nature et objet	Indemnités de départ et de non-concurrence
Modalités	Indemnité de départ : À l'exception du cas où il serait démissionnaire ou aurait commis une faute grave ou lourde, Pierre Cesarini se verra verser par votre Société, une indemnité de départ d'un montant égal à huit (8) mois de rémunération brute, en cas de révocation de ses fonctions de directeur général avant la fin de la durée de son mandat ou de non-renouvellement desdites fonctions. Le versement de cette indemnité de départ sera en tout état de cause soumis à la satisfaction des conditions préalables ci-après, telles que constatées par le Conseil d'Administration : (x) Le dirigeant devra avoir perçu au minimum 20 % de sa prime annuelle (telle que définie ci-après) à l'occasion : i) de l'exercice précédant la date de révocation de ses fonctions de directeur général si celle-ci intervient avant la fin de la deuxième année suivant l'entrée en fonction ; ii) des deux exercices précédant la date de la révocation de ses fonctions de directeur général ou de non-renouvellement desdites fonctions. (y) Aucun événement défavorable significatif affectant l'activité, les états financiers et/ou les perspectives de votre Société et résultant d'une décision de gestion du dirigeant ne devra être constaté à la date de la révocation de ses fonctions de directeur général ou de non-renouvellement desdites fonctions. La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'Administration de votre Société. Elle sera calculée, à hauteur de 40 % sur la base d'objectifs opérationnels et à hauteur de 60 % sur la base d'objectifs de résultat avec un montant maximal de 175 000 euros. Le Conseil d'Administration du 18 octobre 2015 a indiqué que les objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 seraient fixés ultérieurement après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Conseil de Surveillance du 8 juillet 2016 a constaté la renonciation de Monsieur Pierre Cesarini à tout paiement au titre de la rémunération variable qui pourrait lui être due au titre de l'exercice 2015-2016. Indemnité de non-concurrence : Par ailleurs, Pierre Cesarini sera soumis, pendant les 12 mois suivant la cessation dudit mandat, à une obligation de non-concurrence, en contrepartie de laquelle votre Société lui versera une rémunération mensuelle de 12 500 euros. Cette obligation est renouvelable une fois pour la durée complémentaire de douze (12) mois.
Montant	Cette convention visant les indemnités de départ et de non-concurrence n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de cet exercice et a pris fin le 31 octobre 2016.

Paris-La Défense et Paris, le 2 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Sebag

APLITEC

Stéphane Lambert



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1 Informations financières sélectionnées et autres données	52	5.4 Investissements	61
5.1.1 Exercice clos au 30 juin 2017	52	5.4.1 Principaux investissements réalisés	61
5.2 Activité du Groupe RFA	53	5.4.2 Principaux investissements en cours	61
5.2.1 Faits marquants	53	5.4.3 Principaux investissements planifiés	61
5.2.2 Informations économiques et performance financière	54	5.5 Information sur les tendances et les objectifs	62
5.3 Trésorerie et capitaux RFA	60	5.5.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice	62
5.3.1 Capitaux propres du Groupe	60	5.5.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours	62
5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie	60	5.5.3 Prévisions et perspectives	62
5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	61		
5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	61		
5.3.5 Sources de financements attendues	61		

5.1 Informations financières sélectionnées et autres données

5.1.1 Exercice clos au 30 juin 2017

Données consolidées (en millions d'euros)	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016	Exercice 2014-2015
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	130,2	117,4	93,1
Résultat opérationnel courant	(10,6)	(16,1)	(11,4)
EBITDA ajusté ⁽²⁾	(5,0)	(11,3)	(11,5)
Résultat opérationnel ^{(3) (4)}	(10,1)	(26,1)	4,2
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	(11,0)	(27,8)	5,2
Résultat net (part du Groupe)	(11,0)	(28,6)	(6,5)
Résultat par action (en euros)	(0,0)	(0,1)	(0,1)
Capitaux propres part du Groupe	1,2	2,1	29,3
Emprunts et autres dettes financières	1,1	1,3	6,6
Trésorerie disponible	17,1	11,1	30,5
Ratio dettes financières nettes/fonds propres	(13,3)	(4,7)	(0,8)
Flux de trésorerie d'exploitation	(0,4)	(11,4)	(10,2)
Flux de trésorerie d'investissement	3,5	(1,2)	6,5
Flux de trésorerie de financement	3,0	(6,6)	23,9

(1) Retraité du reclassement du chiffre d'affaires Support sur les exercices 2015-2016 et 2014-2015.

(2) EBITDA ajusté = Résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la R&D capitalisée et des retraitements IFRS.

(3) Dont dépréciation des écarts d'acquisition de - 4,8 millions d'euros en 2015-2016.

(4) Dont charge IFRS 2 pour - 4,8 millions d'euros en 2016-2017, contre - 0,1 million d'euros en 2015-2016 et - 0,0 million d'euros en 2014-2015.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016-2017	2015-2016	Δ
Avanquest Software	38,5	39,7	- 3 %
PlanetArt	88,9	56,4	58 %
myDevices	2,8	3,7	- 23 %
CHIFFRE D'AFFAIRES PÉRIMÈTRE CONSTANT	130,2	99,8	31 %
Autres *		17,7	NS
CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ	130,2	117,4	11 %

* Avanquest Software Publishing Ltd (cédé le 1^{er} avril 2016).

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016-2017	%	2015-2016	%
France	9,5	7 %	9,5	8 %
États-Unis	84,3	65 %	61,9	53 %
Royaume-Uni	24,4	19 %	14,4	12 %
Allemagne	6,1	5 %	6	5 %
Autres pays d'Europe	3,7	3 %	4,3	4 %
Reste du monde	2,2	2 %	3,6	3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES PÉRIMÈTRE CONSTANT	130,2		99,8	
Autres*			17,7	15 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	130,2		117,4	

* Avanquest Software Publishing Ltd (cédé le 1^{er} avril 2016).

Le chiffre d'affaires du Groupe est toujours réalisé en grande majorité à l'étranger, dont 65 % aux États-Unis. À périmètre comparable, les ventes aux États-Unis augmentent de 36 % principalement grâce à la forte croissance observée sur PlanetArt (dont l'activité via les sites Web est réalisée presque exclusivement aux États-Unis, ainsi que la moitié du revenu des applications mobiles). L'activité FreePrints en Europe est réalisée en grande majorité au Royaume-Uni, ce qui explique la hausse de chiffre d'affaires réalisée dans ce pays (à périmètre constant).

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort en négatif à (10,6) millions d'euros, contre (16,1) millions d'euros lors de l'exercice précédent. Le ROC de l'exercice 2016-2017 contient notamment les éléments suivants :

- une charge IFRS 2 de 4,8 millions d'euros liée à la valorisation du plan de stock-options ;
- de frais de marketing significatifs sur PlanetArt, en hausse de 28 % par rapport à l'exercice précédent ;
- une perte opérationnelle de 4,7 millions d'euros sur l'activité myDevices (en terme d'EBITDA ajusté).

Malgré les éléments ci-dessus, le ROC est en forte amélioration par rapport à l'exercice précédent notamment grâce à l'activité PlanetArt

dont l'EBITDA ajusté s'améliore de 9 millions d'euros entre les exercices 2015-2016 et 2016-2017.

Le résultat opérationnel est en forte amélioration, s'élevant à (10,1) millions d'euros contre (26,1) millions d'euros lors de l'exercice 2015-2016. Outre l'amélioration du ROC, ci-dessus, cette différence est due à certaines charges non récurrentes encourues lors de l'exercice précédent, notamment la dépréciation de l'intégralité du Goodwill de l'UGT PlanetArt pour (4,8) millions d'euros.

L'EBITDA ajusté du Groupe est en forte amélioration (de (11,3) millions d'euros en 2015-2016 à (5) millions d'euros en 2016-2017), et ce malgré des investissements très importants dans le développement des activités de croissance du Groupe (PlanetArt et myDevices), et dans le changement de business model de l'activité Avanquest Software.

Le résultat net part Groupe s'élève à une perte de 11,0 millions d'euros, contre une perte de 28,6 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

L'analyse des flux de trésorerie est effectuée au paragraphe 5.3.2 du présent document de référence.

SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Écarts d'acquisition	0,0	0,0	4,8
Autres actifs non courants	2,0	3,0	10,9
Actif courant (hors trésorerie)	11,0	14,4	17,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,1	11,1	30,5
TOTAL ACTIF	30,0	28,5	63,7

(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Capitaux propres	1,3	2,1	29,3
Passif non courant	0,7	1,4	2,4
Passif courant	28,1	25,0	32,0
TOTAL PASSIF	30,0	28,5	63,7



5.2 Activité du Groupe

5.2.1 Faits marquants

5.2.1.1 Poursuite de la réorganisation et changement de nom du Groupe

Sur l'exercice, Claranova a opéré une complète restructuration juridique avec la filialisation des activités Avanquest Software, PlanetArt et myDevices. Le Groupe est à présent en ordre de

marche pour de nouvelles étapes dans son développement et a les moyens de mettre en place des stratégies différenciées pour chaque division. Cette approche est particulièrement visible avec l'entrée de partenaires comme Semtech Corporation au capital de myDevices Inc. en janvier 2017.

Le nom du Groupe a également été changé en Claranova, illustrant sa réinvention et posant de nouvelles bases pour son futur développement.

Ces événements sont décrits plus en détail au paragraphe 6.2.1 du présent document de référence.

5.2.1.2 Émission d'obligations convertibles en actions existantes

La Société a émis le 7 décembre 2016 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes (OCAE) de la Société, représentant un montant total de 1 811 050 euros. Cette opération visait à accompagner les activités en forte croissance. Les 12 490 000 actions ordinaires existantes prévues d'être remises en échange des OCAE en cas de conversion étaient uniquement des actions auto-détenues par la Société, de sorte que l'opération n'a pas eu d'impact dilutif à l'égard des actionnaires existants.

Au 30 juin 2017, l'ensemble des obligations émises a été converti.

5.2.1.3 Cession d'un bloc d'actions

Le Groupe a annoncé, le 14 décembre 2016, la cession de 14 000 000 actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros par voie de cession de bloc hors marché au profit d'un investisseur basé aux Pays-Bas. Cette opération visait notamment à renforcer ses ressources financières disponibles pour stimuler le développement de ses activités en forte croissance et à fort potentiel, dans la continuité de ses investissements industriels.

Ainsi, au 30 juin 2017, Claranova ne détient plus que 139 791 de ses propres actions, soit 0,04 % du capital.

5.2.2 Informations économiques et performance financière

5.2.2.1 Groupe Claranova

Activité de l'exercice 2016-2017

Acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova, anciennement Avanquest, fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié aux États-Unis. Claranova a opéré une réorientation stratégique centrée sur trois domaines d'activité – l'impression digitale à travers sa nouvelle division PlanetArt, la gestion de l'Internet des Objets via sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce via sa division Avanquest Software :

- PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos depuis son smartphone – FreePrints a déjà conquis plusieurs millions de clients, chiffre en croissance continue depuis son lancement ;
- myDevices : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), permettant aux grandes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de développer et de déployer rapidement une solution IoT pour leurs clients ;
- Avanquest Software : 1^{er} distributeur mondial de logiciels tierces parties. Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels via ses sites Web et points de vente à travers le monde.



Applications mobiles

PlanetART
YOUR WORLD. PERSONALIZED.

Sites web



FreePrints



FreePrints
photobooks

{simplytoimpress}
UNIQUE. AFFORDABLE. SIMPLY IMPRESSIVE.

PHOTO AFFECTIONS.

CanvasWorld

MyCustomCase



Photos

Album photo



Cartes d'invitation

Tableaux

Coques
téléphones

Goodies

Le marché de la photo constitue un marché en très forte croissance, avec plus de 1 100 milliards de photos prises en 2016 (Source : InfoTrends), avec un développement continu s'appuyant sur la démultiplication des smartphones, ces derniers intégrant presque tous un appareil photo.

La tendance du marché de l'impression photos est à l'augmentation, et est d'autant plus marquée aux États-Unis qui affichent une croissance

annuelle moyenne de + 20 % de 2007 à 2012 (Source : IbisWorld). Sur la base de multiples sources de données (InfoTrends, IbisWorld, FutureSource), on peut estimer le marché américain, principal marché pour l'activité PlanetArt via les sites Web, à 2 milliards de dollars américains pour la seule impression de calendriers et 8 milliards de dollars américains pour les cadeaux photo. Une étude Future Market Insights de 2016 considère que le marché global de l'impression photo approche les 18 milliards de dollars américains.

Simultanément, le marché de l'impression à partir de son téléphone mobile est en train de se développer ; bien qu'en très forte croissance, il n'existe pour l'instant pas de données de marché. Il est néanmoins aisé d'imaginer le potentiel du marché quand on sait qu'on estime que 75 % des photos sont prises sur un téléphone mobile (Source : InfoTrends).

Sites Web

Une partie de l'activité PlanetArt s'effectue au travers de quatre sites Web dédiés à différents types d'objets personnalisables :

- SimplytoImpress ;
- PhotoAffections ;
- CanvasWorld ;
- MyCustomCase.

On constate sur ces activités, principalement situées aux États-Unis, une croissance forte. Ce marché mature et consolidé, où sont en compétition des sociétés comme Shutterfly, Photobox ou Vistaprint, continue de croître et offre des perspectives intéressantes.

Claranova continue de maintenir cette activité en capitalisant sur sa base clients actuelle.

Applications mobiles

PlanetArt a été le précurseur du « Mobile-to-Print » qui consiste à imprimer des photos depuis son smartphone de façon simple et rapide. FreePrints est aujourd'hui la solution la plus appréciée, la plus rapide et la moins chère au monde pour imprimer ses photos ⁽¹⁾, ce qui se caractérise par des notes très élevées tant sur Apple Store que sur Google Play.

On peut également noter que les efforts portés sur la qualité du produit donnent de très bons résultats, FreePrints étant d'après Suite48Analytics la solution la mieux notée parmi 137 applications dans le domaine de l'image. Ce classement permet de garantir un très bon positionnement et la meilleure visibilité sur les « app stores ».

Il est clair que l'univers du mobile et de l'image offre des opportunités majeures sur un marché en très forte croissance.

Quelques éléments clés sont à noter pour mieux appréhender cette activité :

- chaque commande génère une marge brute ⁽²⁾ positive ;
- un coût d'acquisition client de quelques euros/dollars américains amorti en moins d'un an ;
- les clients reviennent de manière récurrente sur des cycles de vie espérés de plusieurs années ;
- un travail constant d'optimisation a déjà permis d'augmenter sensiblement le panier moyen et la marge brute ;
- le lancement de FreePrints Photobooks début 2016 a permis de continuer d'accroître significativement le panier moyen et la marge brute de l'activité, sans coût marketing additionnel, les clients étant issus des bases clients FreePrints. Le développement de nouvelles offres pourra également permettre une amélioration continue du panier moyen.

Le modèle économique des applications mobiles était, dès l'origine, basé sur le fort développement d'une offre très attractive, permettant de constituer rapidement une importante base de clients récurrents. Cela a été réussi avec FreePrints, qui possède à présent une base active de plusieurs millions de clients, et dont la majorité des revenus provient désormais de clients récurrents. La stratégie de ce modèle était la monétisation de la base clients attirée par FreePrints au travers de nouvelles offres à plus forte valeur ajoutée permettant d'accélérer considérablement la rentabilité.

Dans ce cadre, Claranova a lancé début 2016 (aux États-Unis et en Grande-Bretagne), une nouvelle application : FreePrints Photobooks, qui offre à ses clients la possibilité d'imprimer rapidement et à des tarifs imbattables les photos stockées sur smartphone sous forme de livres photo de qualité.

PlanetART
YOUR WORLD. PERSONALIZED.

5

(en millions d'euros)	Exercice clos au	
	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	88,9	56,4
EBITDA ajusté *	(0,3)	(9,3)
% sur CA	- 0,3 %	- 17 %

* L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la production immobilisée, ainsi que des retraitements IFRS.

Sur l'exercice 2016-2017, PlanetArt a accéléré ses investissements pour acquérir des clients, conformément à son plan stratégique, et a ainsi augmenté ses dépenses marketing de 28 % par rapport à l'exercice précédent. Ces investissements, comptabilisés comme des coûts marketing et qui consistent en l'acquisition d'une base de clients récurrents, sont amortis en moins d'un an. En effet, les clients, une fois qu'ils ont découvert et testé l'offre FreePrints, ont tendance à effectuer plusieurs commandes dans le temps et sont enclins à tester puis adopter de nouvelles offres à plus forte valeur ajoutée (comme Freeprints Photobooks). Par exemple, chaque mois la majorité des commandes et du chiffre d'affaires provient de clients ayant déjà passé une commande précédemment. Par conséquent, les investissements réalisés à un moment donné pourront générer du revenu et une marge brute positive pendant les années suivantes.

Dans le contexte actuel, les investissements marketing sur PlanetArt devraient continuer à augmenter en valeur absolue sur les exercices à venir afin de renforcer la position concurrentielle de l'activité et l'atteinte d'une taille critique suffisante.

La viabilité de ce modèle économique a d'ores et déjà été démontrée avec l'atteinte de la profitabilité au sens de l'EBITDA ajusté sur le premier semestre 2016-2017 (1^{er} juillet au 31 décembre 2016), et une très forte amélioration de l'EBITDA ajusté sur l'exercice, soit (0,3) million d'euros contre (9,3) millions d'euros lors de l'exercice précédent.

(1) D'après l'étude de Suite48Analytics sortie en mars 2015, d'après les études concurrentielles réalisées par le Groupe, et les analyses de classement et notation des applications photos.

(2) La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts de production, logistique, traitement et coûts liés aux cartes de crédit.



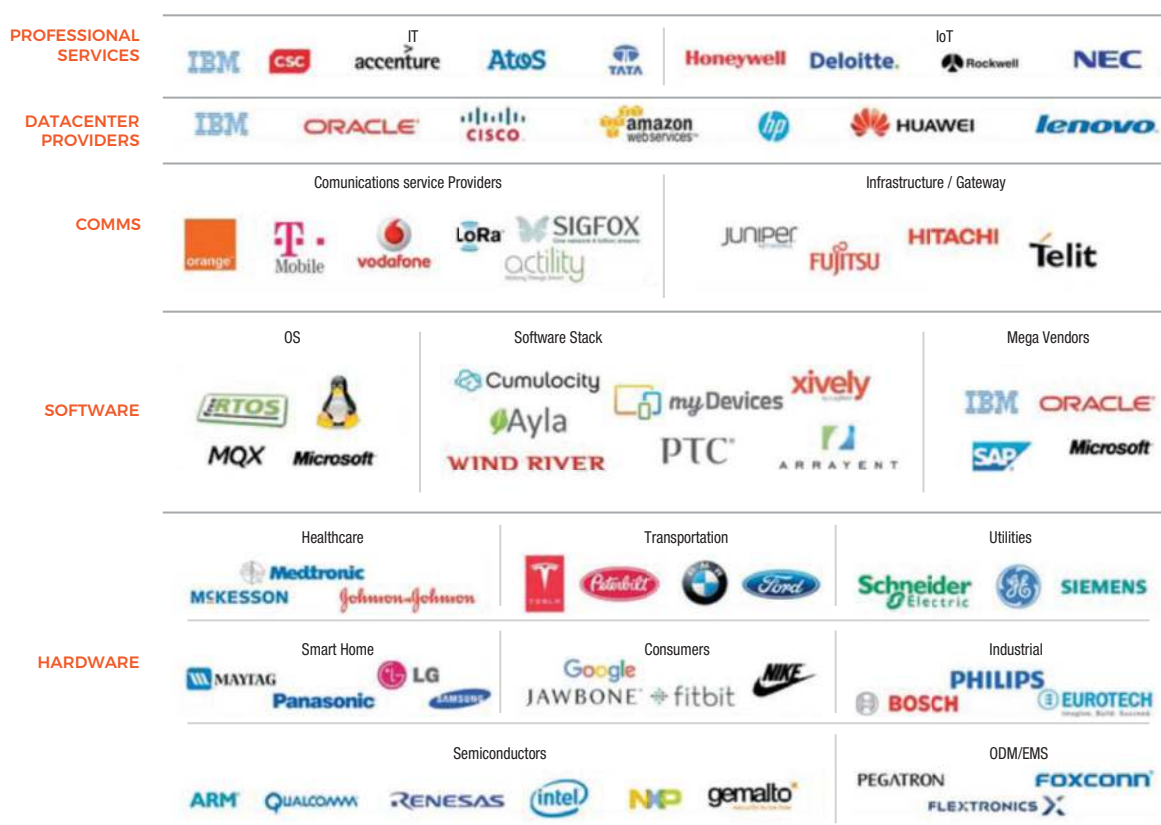
Après la micro-informatique, internet et le mobile, l'Internet des Objets (Internet of Things, IoT) est la prochaine révolution. Tous les grands acteurs se positionnent sur ce marché et toutes les entreprises, quels que soient leurs secteurs d'activité, seront concernées. Claranova a pour vision de permettre aux grandes entreprises de déployer rapidement une plateforme IoT pour leurs clients.

D'après une étude Oliver Wyman, le nombre d'objets connectés devrait atteindre entre 50 et 100 milliards en 2020, soit une croissance de plus de 30 % par an. Quelle que soit l'étude de marché considérée, le nombre de capteurs grand public et industriels qui seront connectés

à travers le monde se chiffre en dizaines de milliards, démontrant clairement l'enjeu de ce marché pour l'ensemble des acteurs. La forte diminution des capteurs, l'accroissement des capacités des microprocesseurs et l'accélération des usages vont impacter l'ensemble des acteurs économiques. De multiples études (CIGREF, Oliver Wyman, IDC) montrent que toutes les industries seront touchées par ce mouvement de masse. La valeur ajoutée de l'IoT est estimée à 400 milliards d'euros, elle devrait être multipliée par cinq d'ici 2020 pour atteindre un montant estimé entre 1 800 et 2 200 milliards d'euros.

Le marché potentiel découlant de l'Internet des Objets varie fortement d'une source à l'autre. La plus petite estimation, celle de Gartner, montre un marché à 300 milliards de dollars en 2020. Cisco communique sur un enjeu économique de 14 400 milliards de dollars sur la période 2013-2022.

Ce marché s'appuie sur un écosystème vaste et complexe, faisant appel à de nombreuses technologies et impliquant une multitude d'acteurs comme le montre le schéma ci-dessous :



Le 8 octobre 2015, le Groupe a officiellement lancé sa plateforme myDevices, permettant aux grandes entreprises de tous secteurs de mettre en place rapidement une plateforme de gestion de tous types d'objets connectés. Les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, n'ont pas toujours l'expertise pour bâtir une solution de gestion des objets connectés. myDevices permet à ces entreprises de déployer rapidement une plateforme IoT pour leurs clients en marque blanche. myDevices a la particularité de se connecter à tout objet et intègre une interface utilisateur, ainsi que des outils d'analyse de données pour le client (entreprises).

myDevices intègre une application qui permet la reconnaissance de tous les objets connectés, quels que soient leurs protocoles de communication (Wi-Fi, Bluetooth, Sigfox, LoRa...) et le type d'appareil (smartphones, ordinateurs, tablettes, électroménager, thermostats...).

Une fois reconnus, les objets peuvent être gérés par la plateforme et les données liées à leur utilisation peuvent être récoltées.

Grâce à myDevices, l'utilisateur bénéficie d'une plateforme unique pour gérer l'ensemble de ses objets connectés, accessible via une interface Web ou une application mobile. Cette interface lui offre de nombreux services (indicateurs, suivi et maintenance, localisation, contrôle à distance...) et permet également à plusieurs objets différents de communiquer entre eux à travers la plateforme.

La plateforme offre aux entreprises clientes différents outils d'analyse de données, comme l'utilisation des objets connectés et le comportement associé de leurs consommateurs. Sur la base des informations recueillies, elles peuvent adapter leur marketing et les offres qu'elles proposent à leurs clients.

Quelques éléments clés sont à noter pour mieux appréhender cette activité :

- myDevices est une technologie unique, disponible et en cours de déploiement ;
- une approche B2B avec déploiement en marque blanche ;
- un modèle économique de type SAAS.

La plateforme myDevices suscite un intérêt très fort auprès de nombreux industriels dans différents domaines. Néanmoins, il s'agit de processus de ventes complexes, qui peuvent s'étaler sur des délais très longs, d'autant plus que le marché est encore jeune et que la société myDevices est très novatrice sur ce domaine.

Fort de ce constat, myDevices a lancé, début 2016, Cayenne, un outil simplifié et intuitif de développement et de création de projets d'objets connectés. Cet outil est gratuit, et permet à des développeurs professionnels de concevoir rapidement leur outil de gestion d'objets connectés (sous Raspberry Pi et Arduino). Cayenne a suscité un grand

intérêt puisque plus de 300 000 développeurs sont connectés sur cette plateforme, après un peu plus de dix-huit mois d'existence. Cayenne permet également à myDevices de constituer la première communauté mondiale de développeurs dans le domaine de l'IoT ⁽¹⁾. Bien que ne générant pas de revenu pour l'instant, Cayenne est un outil d'évangélisation et d'appropriation de la technologie myDevices proposé à des développeurs. Avec le lancement d'offres verticalisées avec des partenaires (« IoT in a box ») et une offre de services premium (basés sur le nombre d'objets connectés, la quantité de données traitées, l'historique conservé...) s'ajoutant à l'offre gratuite, myDevices est en train de mettre en place la monétisation de son offre.

myDevices est actuellement dans une phase importante d'investissement soutenue par l'entrée au capital de cette filiale par Semtech Corporation en janvier 2017 (cf. paragraphe 6.2.1), suivie par celle d'un acteur chinois majeur des Telecom & Media en août 2017, pour un montant d'investissement cumulé de 6,5 millions de dollars américains (cf. paragraphe 6.2.10).



Exercice clos au

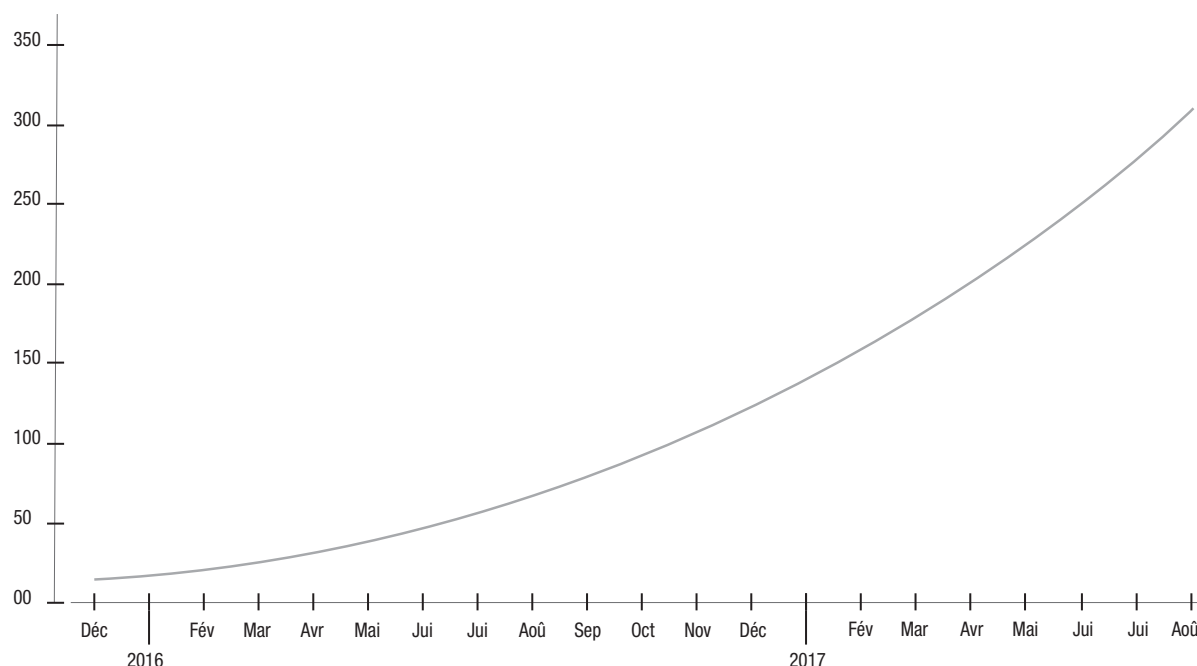
(en millions d'euros)

	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	2,8	3,7
EBITDA ajusté *	(4,7)	(3,0)
% sur CA	- 168 %	- 83 %

* L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la production immobilisée, ainsi que des retraitements IFRS.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉVELOPPEURS CAYENNE

(en milliers)



Pour l'instant, le chiffre d'affaires généré par cette division est très faible, à 2,8 millions d'euros sur cet exercice, en recul de 24 % en raison de la fin programmée des ventes de logiciels en mode embarqué combinée à un retard dans la mise en œuvre des contrats signés sur les activités liées à sa plateforme de gestion des objets connectés. La marge d'EBITDA ajusté s'est fortement dégradée puisque des investissements significatifs ont été effectués conformément au plan stratégique, pour le développement

de la plateforme, sans génération significative de revenu à ce stade, la priorité étant de développer la communauté de développeurs Cayenne et la mise en place d'un écosystème de partenaires.

Néanmoins, la dynamique positive de cette activité s'illustre par la très forte évolution de sa communauté de développeurs qui a dépassé en septembre 2017 les 300 000 développeurs.

(1) Estimation interne.



Le Groupe continue son activité d'édition et de distribution de logiciels, que ce soit au travers d'un réseau de négoce (magasins spécialisés, supermarchés...) ou de ses différents sites Web dédiés.

Le marché des ordinateurs connaît depuis plusieurs années un déclin de ses ventes, bien que l'année 2016 soit anticipée comme la dernière année de déclin avec une légère progression du marché de + 3,8 % par an de 2016 à 2018 (Source : Gartner). Toutefois, cette croissance est à mettre au crédit du segment ultraportables (tablettes, ultrabooks) particulièrement dynamique (+ 27 %) qui compensera l'érosion du segment traditionnel (- 2,7 %).

Nous assistons également à un changement de mode de consommation des produits, les réseaux de grande distribution ou de distribution spécialisée qui vendaient des supports physiques étant remplacés par la vente online.

Cette activité, affichant 38,5 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2016-2017, a fait l'objet d'une forte réorganisation depuis l'exercice 2014-2015 avec en particulier :

- les cessions d'Arvix, EMMÉ SA, ProcessFlows et Avanquest Software Publishing Ltd ;
- la réorganisation et la rationalisation des équipes dans le monde ;
- la continuation du basculement de l'offre offline (distribution physique) vers le online.



	Exercice clos au	
	30/06/2017	30/06/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires	38,5	57,3
EBITDA ajusté *	0,0	1,1
% sur CA	0 %	2 %

* L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la production immobilisée, ainsi que des retraitements IFRS.

Cette division avait bénéficié en 2015-2016 des bonnes ventes de fin d'année et notamment du succès du jeu Minecraft Story Mode distribué par son ancienne filiale Avanquest Software Publishing Ltd. cédée sur l'exercice 2015-2016. À périmètre constant, l'activité d'Avanquest Software affiche un retrait limité de 3 % lié à la décroissance planifiée des activités de distribution physique en Europe et à l'orientation vers des activités de ventes online privilégiant la rentabilité.

La stratégie du Groupe sur cette activité est de capitaliser sur ses expertises en interne, à savoir une forte expérience du digital marketing, combinée avec une réelle compétence dans la monétisation. Cette activité, malgré la conjoncture difficile, reste profitable, grâce notamment au développement de nouvelles offres à revenu récurrent, de nouveaux outils de monétisation, ainsi que l'accroissement de son réseau de partenaires. Par ailleurs, le Groupe continue d'explorer toutes les opportunités de création de valeur, en interne ou en externe.

Frais de développement

Les frais consacrés par le Groupe aux activités de développement pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 7,2 millions d'euros, dont 1,4 million d'euros chez les entités françaises (contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2015-2016) et 6,3 millions de dollars dans les filiales américaines (contre 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016).

Les crédits d'impôts enregistrés au titre de ces dépenses s'élèvent à 0,3 million d'euros, intégralement sur les filiales françaises.

Il n'y a pas eu de capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Variation de périmètre

Les variations de périmètres sont celles relatives à la réorganisation du Groupe, la cession des titres Mediaclip et la liquidation de l'entité Arvix, telles que décrites au paragraphe 6.2.1 dans la partie « Faits marquants ».

5.2.2.2 Société Claranova SA

CHIFFRES CLÉS

Données sociales (en millions d'euros)	2016-2017	2015-2016
Chiffre d'affaires	14,4	18,2
Résultat d'exploitation	(5,0)	(4,8)
Résultat courant avant impôt	52,6	(5,6)
Résultat exceptionnel	0,4	(10,1)
Résultat net	53,3	(15,4)
Capitaux propres	82,0	28,8
Dettes bancaires		
Autres dettes financières	0,3	0,1
Trésorerie disponible	1,9	9,5

Activité de l'exercice 2016-2017

Chiffre d'affaires

Claranova SA a réalisé un chiffre d'affaires de 14,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017. Le recul par rapport à l'exercice précédent est d'une part dû à la diminution de chiffre d'affaires sur les activités historiques de mobilité et de Retail, et d'autre part à la création de la société Avanquest Software SAS en date du 1^{er} juin 2017, à laquelle l'intégralité des activités opérationnelles a été transférée par Claranova SA.

Résultat courant avant impôt

La très forte hausse du résultat courant avant impôt est liée à la hausse du résultat financier, passant de (0,8) million d'euros sur l'exercice 2015-2016 à 57,6 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017. Ceci est principalement dû à la reprise de dépréciation sur les titres de participation de la filiale américaine Avanquest America pour 56,3 millions d'euros, voir paragraphes 6.6.3.4 et 6.6.5.2 du présent document de référence.

Dettes bancaires

Claranova n'a contracté aucune dette bancaire sur l'exercice et n'en a aucune au 30 juin 2017.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 346 milliers d'euros sont entièrement composées de comptes courants.

Frais de recherche et développement

L'enveloppe consacrée par Claranova SA aux frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2016-2017 s'élève à 1,2 million d'euros, contre 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Il n'y a pas eu de frais de développement immobilisés sur l'exercice 2016-2017.

Activité des filiales et participations

Claranova SA est la maison mère du Groupe. Outre une fonction de holding, détenant les participations directement ou indirectement dans l'ensemble des filiales du Groupe, Claranova assure un certain nombre de fonctions opérationnelles bénéficiant à l'ensemble du Groupe (Direction Générale, finance, communication, stratégie, opérations de cessions et d'acquisitions...). Jusqu'au 1^{er} juin 2017, Claranova portait également les activités opérationnelles françaises, avant la création de la filiale Avanquest Software SAS.

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du Groupe. De manière générale, la propriété des logiciels reste à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

États-Unis et entités affiliées

Avanquest America Inc. a une activité de holding et détient les titres de participation d'Avanquest North America. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul, comme au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,3 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest North America Inc. Cette entité résulte de la fusion de huit sociétés acquises ou créées aux États-Unis depuis 2000. Avanquest North America Inc. est basée en Californie et gère au 30 juin 2017 les activités Avanquest Software et PlanetArt aux États-Unis. **Avanquest North America Inc.** détient également les titres de participation dans myDevices Inc., PlanetArt Ltd, Avanquest China et PlanetArt US LLC. Dans le cadre de la réorganisation juridique aux États-Unis (voir paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » paragraphe 6.2.10), depuis le 1^{er} juillet 2017 cette société ne gère plus que l'activité Software aux États-Unis, et ne détient plus de titres de participation. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 84,5 millions d'euros contre 61,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 3,7 millions d'euros contre une perte de 4,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

PlanetArt US LLC a été constituée pour héberger les activités commerciales de PlanetArt hors Europe. Roger Bloxberg et Todd Helfstein détiennent une option d'entrée de 20 % dans le capital de la société PlanetArt US LLC. Cette société n'a eu aucune activité sur l'exercice 2016-2017. Dans le cadre de la réorganisation juridique aux États-Unis (voir paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » paragraphe 6.2.10), depuis le 1^{er} juillet 2017 cette société héberge effectivement l'activité PlanetArt, et détient les titres de PlanetArt Ltd et Avanquest China Ltd.

myDevices Inc. a été créée en cours d'exercice afin d'héberger l'activité Internet des Objets. Cette société est détenue indirectement au 30 juin 2017 par Claranova SA à hauteur de 84 % et par Semtech à hauteur de 16 %. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros. Le résultat net affiche une perte de 2,4 millions d'euros.

Avanquest China Ltd, implantée à Shanghai, constitue un des pôles de R&D du groupe Claranova pour les activités de PlanetArt. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros contre 1,0 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 1,0 million d'euros contre une perte de 1,4 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

PlanetArt Ltd héberge les activités commerciales de PlanetArt en Europe. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 26,2 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 2,1 millions d'euros contre une perte de 0,8 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

France

Avanquest Software SAS

Avanquest Software est l'entité française créée en date du 1^{er} juin 2017 afin de porter l'activité Avanquest Software en Europe. Cette entité a clôturé son premier exercice d'une durée d'un mois avec un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros. Le résultat net affiche une perte de 64 milliers d'euros. Cette entité détient également au 30 juin 2017 les titres des filiales hors États-Unis de l'activité Avanquest Software. Suite à la réorganisation juridique aux États-Unis (voir paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » paragraphe 6.2.10), Avanquest Software détient depuis le 1^{er} juillet 2017 les titres d'Avanquest North America Inc.

Allemagne

Avanquest Deutschland

Avanquest Deutschland regroupe les activités Retail en Allemagne. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros contre 4,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,1 million d'euros contre une perte de 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité s'est principalement concentrée sur les ventes en négoce auprès de son réseau de distribution en Allemagne.

EMME Deutschland est sans activité.

Royaume-Uni

Avanquest UK

Avanquest UK gère les aspects techniques de la plateforme de commerce électronique. L'entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros, contre 3,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,2 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité fournit principalement des services online.

Canada

PC Helpsoft Labs Inc.

PC Helpsoft Labs Inc. basée au Canada, acquise en 2011, héberge une partie de l'activité Software sur le continent nord-américain. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros contre 1,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Elle gère principalement un site de vente online. Le résultat net affiche une perte de 0,1 million d'euros, contre 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Espagne

Avanquest Ibérica

Cette entité n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

5.3 Trésorerie et capitaux

5.3.1 Capitaux propres du Groupe

(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Capitaux propres part du Groupe (CPG)	1,2	2,1	29,3
Endettement net	(16,0)	(9,8)	(23,9)

L'évolution des capitaux propres est principalement liée à l'imputation des résultats déficitaires et des retraitements IFRS.

Au 30 juin 2017, l'endettement net correspond à une position de trésorerie nette positive de 16,0 millions d'euros.

Pour plus de détails concernant la variation des capitaux propres, veuillez vous reporter au paragraphe capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés clos au 30 juin 2017 au paragraphe 6.1.4.

5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie démontrent la forte amélioration de la situation financière du groupe Claranova, avec une variation de trésorerie hors effet change positive de 6,1 millions d'euros, contre (19,2) millions d'euros sur l'exercice précédent.

Durant l'exercice 2016-2017, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont représenté un décaissement de 0,4 million d'euros, en forte amélioration par rapport à l'exercice précédent (un décaissement de 11,4 millions d'euros). L'équilibrage du flux de trésorerie d'exploitation provient du fait que la variation du besoin en fonds de roulement compense cette année la capacité d'autofinancement.

La trésorerie consacrée aux flux nets d'investissements correspond à un encaissement de 3,5 millions d'euros, principalement dû à l'entrée de Semtech au capital de myDevices pour 2,7 millions d'euros et aux encaissements liés à la cession d'Avanquest Software Publishing Ltd pour 0,8 million d'euros (dont earn-out de 0,6 million d'euros).

Le flux de trésorerie en provenance des activités de financement est positif, soit un encaissement de 3,0 millions d'euros, contre un décaissement de 6,6 millions d'euros sur l'exercice 2015-2016, qui était dû entre autres au rachat d'actions propres pour un montant de 2,9 millions d'euros, et à des décaissements liés aux emprunts pour un montant de 3,6 millions d'euros. Sur l'exercice 2016-2017, le flux de trésorerie provient principalement de la vente d'actions propres pour 1,9 million d'euros, de l'émission d'OCAE pour 1,7 million d'euros, et du remboursement de l'emprunt et de la ligne de crédit d'Avanquest North America Inc. pour (1,1) million d'euros.

5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Dettes bancaires	1,1	1,2	6,1
Obligations convertibles			
Autres dettes financières	0,0	0,1	0,5
Intérêts courus	0,0	0,0	0,1
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	1,1	1,3	6,6
Trésorerie disponible non nantie	17,1	11,1	30,5
ENDETTEMENT NET	(16,0)	(9,8)	(23,9)

L'endettement du Groupe atteint 1,1 million d'euros au 30 juin 2017, ainsi le Groupe n'est que très peu affecté par des risques sur les taux d'intérêt.

5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du groupe Claranova n'a influé sensiblement ou peut influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

5.3.5 Sources de financements attendues

À ce jour, l'entreprise considère qu'elle est à même d'autofinancer, ou de financer par un appel au marché si besoin est, ses investissements de développement organique et en croissance externe.

5.4 Investissements

5.4.1 Principaux investissements réalisés

Deux filiales ont été créées sur l'exercice, myDevices Inc. et Avanquest Software SAS, dans le cadre de la simplification juridique du Groupe. Avanquest Software SAS a été créée par apport partiel d'actif par Claranova SA.

Les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement et les dépenses marketing.

Le groupe Claranova a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2016-2017, les dépenses de recherche et développement ont représenté 1,4 million d'euros chez les entités françaises (contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2015-2016 et 1,3 million d'euros pour l'exercice 2014-2015) et 6,3 millions de dollars dans les filiales américaines (contre 5,6 millions de dollars en 2015-2016 et 6,2 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015).

Il n'y a pas eu de capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe ainsi que par le financement apporté à myDevices lors de l'entrée de Semtech Corporation.

Les dépenses marketing sur PlanetArt représentent des investissements à moyen terme qui permettront de générer de l'activité sur les années à venir. En 2016-2017, ces dépenses sont en hausse de 28 % par rapport à l'exercice 2015-2016.

5.4.2 Principaux investissements en cours

Les investissements précisés précédemment se poursuivront sur l'exercice 2017-2018 à la fois sur PlanetArt (acquisition de nouveaux clients, développement de nouvelles zones géographiques), et sur myDevices avec le développement de nouvelles fonctionnalités. Le Groupe poursuit également ses efforts pour assurer son développement commercial.

5.4.3 Principaux investissements planifiés

Les principaux investissements planifiés sont en ligne avec le développement des activités du Groupe sur ces dernières années. Le Groupe continuera d'investir de manière importante en marketing et en recherche et développement sur PlanetArt et myDevices. Il est à noter que les investissements planifiés ne constituent pas des engagements fermes, ils sont arbitrés quotidiennement au vu des coûts d'acquisition observés sur le marché et de leur rentabilité future estimée sur la base des indicateurs mesurés en interne.

La Société étudie par ailleurs des investissements en croissance externe.



5.5 Information sur les tendances et les objectifs

5.5.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

Sur la division PlanetArt, Claranova a lancé depuis janvier 2016 FreePrints Photobooks, une application mobile destinée à l'impression de livres photos depuis son smartphone. S'appuyant sur l'engouement affiché pour FreePrints, cette offre à plus forte valeur ajoutée permet de monétiser la base de clients existants et contribue de manière significative à la hausse du panier moyen et de la marge brute.

Sur un secteur en pleine effervescence qui suscite beaucoup d'intérêt des grands acteurs du marché, Claranova a poursuivi le déploiement de son offre myDevices, une des seules plateformes disponibles à ce jour permettant la gestion de tous types d'objets connectés. Le Groupe continue d'accroître la visibilité de myDevices avec le lancement réussi en janvier 2016 de Cayenne, outil de développement et de création simplifiés de projets d'objets connectés, se présentant sous la forme d'une application mobile pour configurer, suivre et contrôler les objets à distance. Cayenne est un outil supplémentaire d'évangélisation de la technologie et d'enrichissement de la plateforme myDevices tout en démontrant de manière concrète les capacités techniques, la robustesse et la fiabilité de la technologie.

La division Avanquest Software, quant à elle, a développé de nouveaux modèles économiques notamment dans la monétisation de trafic, à la fois sur mobile mais également sur internet grâce à la signature d'un certain nombre de partenariats.

5.5.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la division PlanetArt conforte ses bonnes performances, notamment grâce au développement de Freeprints Photobooks. Il est néanmoins important de noter la poursuite des investissements marketing importants sur le trimestre, de juillet à septembre, pour l'acquisition de clients FreePrints et qui devraient se poursuivre sur les trimestres suivants. Cette division s'oriente à présent sur un élargissement géographique de sa base clients, avec notamment le lancement de FreePrints en Irlande.

Pour la division myDevices, le développement de la communauté Cayenne se confirme avec l'atteinte de plus de 300 000 développeurs à fin septembre 2017. Le Groupe attend la poursuite de la croissance de cette communauté sur l'exercice en cours. Des partenariats ont déjà été conclus avec des acteurs clés du secteur (LoRa, Sigfox, Actility...) et d'autres contrats significatifs sont en cours de discussion, confirmant l'intérêt suscité par myDevices. Les premières offres de monétisation de Cayenne sont en cours d'implémentation et devraient permettre de générer de nouvelles sources de revenus.

Sur Avanquest Software, la stratégie du Groupe est de capitaliser sur les expertises présentes en interne, notamment la forte expérience en marketing digital et en monétisation, pour développer de nouvelles offres et de nouveaux modèles de revenus récurrents. Le Groupe reste attentif aux opportunités de cessions et/ou d'acquisitions sur cette activité.

5.5.3 Prévisions et perspectives

Le Groupe entend confirmer sa stratégie construite autour des trois divisions PlanetArt, myDevices et Avanquest Software sur le prochain exercice.

La division PlanetArt, compte tenu de ses très bons résultats commerciaux confirmant la pertinence de son modèle économique, continuera d'avoir une politique de forte croissance de son développement commercial.

Sur myDevices, et étant donné la faible visibilité dans un contexte de ventes complexes sur des délais très longs, Claranova va accélérer l'enrichissement de son offre Cayenne avec le développement de sa communauté tout en poursuivant ses efforts commerciaux.

Sur Avanquest Software, le Groupe continue à faire évoluer son modèle économique vers le online, ainsi que vers des systèmes de ventes récurrentes, tout en continuant de développer de nouvelles offres, autour du marketing digital et de la monétisation. Toutes les options stratégiques sont actuellement à l'étude afin d'optimiser la valeur et la rentabilité de cette division.

La Société entend continuer sa stratégie de focalisation sur la rentabilité et étudiera en particulier toutes les options stratégiques pour sa division Avanquest Software.



ÉTATS FINANCIERS

6.1 États financiers consolidés RFA	64	6.5 États financiers sociaux RFA	93
6.1.1 État du résultat global	64	6.5.1 Compte de résultat au 30 juin 2017	93
6.1.2 État de la situation financière	65	6.5.2 Bilan actif au 30 juin 2017	94
6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	66	6.5.3 Bilan passif au 30 juin 2017	94
6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	67		
6.2 Annexe aux comptes consolidés RFA	68	6.6 Annexe aux comptes sociaux RFA	95
6.2.1 Faits marquants de l'exercice	68	6.6.1 Faits marquants de l'exercice	95
6.2.2 Périmètre de consolidation	69	6.6.2 Principes, règles et méthodes comptables	95
6.2.3 Principes, règles et méthodes comptables	70	6.6.3 Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan	97
6.2.4 Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan	74	6.6.4 Compléments d'information relatifs au passif du bilan	100
6.2.5 Compléments d'information relatifs au passif du bilan	76	6.6.5 Notes sur le compte de résultat	104
6.2.6 Notes sur le compte de résultat	82	6.6.6 Notes sur les engagements hors bilan	104
6.2.7 Notes sur le tableau des flux de trésorerie	84	6.6.7 Autres informations	106
6.2.8 Notes sur les engagements hors bilan	85	6.6.8 Événements postérieurs à la clôture	108
6.2.9 Autres informations	86		
6.2.10 Événements postérieurs à la clôture	88	6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels RFA	109
6.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés RFA	89	6.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices RFA	112
6.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale RFA	92		

6.1 États financiers consolidés

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Claranova (anciennement Avanquest) pour 2014-2015 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.2.1 et 20.2.1.3, enregistré le 24 juin 2016 par l'AMF (R.16-059) ;
- les comptes consolidés de Claranova (anciennement Avanquest) pour 2015-2016 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.2.1 et 20.2.2, enregistré le 28 octobre 2016 par l'AMF (D.16-0931) ;

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site Internet de la Société www.claranova.com.

6.1.1 État du résultat global

Les éléments du résultat global sont recyclables ultérieurement en résultat à hauteur de 554 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Notes	2016-2017	2015-2016
Chiffre d'affaires net	6.2.6.1	130 219	117 394
Matières premières et achats de marchandises	6.2.6.2	(42 452)	(44 667)
Autres achats et charges externes	6.2.6.3	(58 132)	(49 357)
Impôts, taxes et versements assimilés		(168)	(177)
Charges de personnel	6.2.6.4	(31 964)	(25 071)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	6.2.6.5	(808)	(5 441)
Autres charges et produits opérationnels courants	6.2.6.6	(7 249)	(8 790)
Résultat opérationnel courant		(10 554)	(16 110)
Autres charges et produits opérationnels	6.2.6.7	438	(9 996)
Résultat opérationnel		(10 116)	(26 106)
Coût de l'endettement financier net		(20)	(67)
Autres charges financières		(1 173)	(1 920)
Autres produits financiers		321	288
Résultat financier	6.2.6.8	(871)	(1 699)
Charge d'impôts	6.2.6.9	(401)	(764)
Quote-part de résultat des entreprises associées		36	(19)
Résultat net des activités poursuivies		(11 352)	(28 588)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net		(11 352)	(28 588)
Part des propriétaires de la société mère		(11 047)	(28 588)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(305)	-
Résultat par action	6.2.6.12		
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		(0,03)	(0,08)
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle (en euros)		(0,03)	(0,08)
Résultat net		(11 352)	(28 588)
Autres éléments du résultat global			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		679	4 365
Écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(125)	33
Gains/Pertes sur opérations de couverture		-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraites		(59)	(10)
Total des autres éléments du résultat global		495	4 388
Résultat global		(10 857)	(24 200)
Part des propriétaires de la société mère		(10 529)	(24 200)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(328)	-

6.1.2 État de la situation financière

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Écarts d'acquisition	6.2.4.1	-	-
Immobilisations incorporelles	6.2.4.2	891	1 497
Immobilisations corporelles	6.2.4.3	335	458
Actifs financiers		384	451
Participations dans les entités associées		-	275
Autres créances non courantes		341	363
Actifs d'impôts différés		-	-
ACTIF NON COURANT		1 952	3 044
Actifs financiers à moins d'un an		-	-
Stocks et encours	6.2.4.5	3 730	5 007
Clients et comptes rattachés	6.2.4.6	4 342	4 696
Actifs d'impôts exigibles		1 121	777
Autres créances courantes	6.2.4.7	1 794	3 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.4.8	17 108	11 086
ACTIF COURANT		28 095	25 457
TOTAL ACTIF		30 047	28 502

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Capital social		37 532	37 532
Prime d'émission et réserves consolidées		(25 329)	(6 850)
Résultat net part du Groupe		(11 047)	(28 588)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		1 155	2 093
Intérêts ne conférant pas le contrôle		129	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6.2.5.1	1 285	2 093
Dettes financières non courantes		(0)	585
Passifs d'impôts différés		-	-
Provisions non courantes	6.2.5.2	103	-
Autres passifs non courants	6.2.5.4	608	549
TOTAL PASSIF NON COURANT		711	1 134
Provisions courantes	6.2.5.2	62	747
Dettes financières courantes	6.2.5.3	1 141	733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 834	19 565
Passifs d'impôts exigibles		342	1
Autres passifs courants		4 672	4 229
PASSIF COURANT		28 051	25 275
TOTAL PASSIF		30 047	28 502

6

6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2016-2017 12 mois	2015-2016 12 mois
Opérations d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 352)	(28 588)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(36)	19
<i>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>			
■ Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		93	10 816
■ Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	6.2.7.1	4 640	81
■ Coût de l'endettement financier net comptabilisé		20	76
■ Variations des justes valeurs des instruments financiers		-	-
■ (Plus)/Moins-value de cession ⁽¹⁾	6.2.6.7	(1 067)	3 362
■ Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée		401	764
■ Autres éléments		153	-
Capacité d'autofinancement		(7 149)	(13 471)
Variation du besoin en fonds de roulement		6 849	2 497
Impôts payés		(6)	(332)
Intérêts financiers nets payés		(44)	(116)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(350)	(11 422)
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(15)	(584)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(149)	(353)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	54
Acquisitions d'actifs financiers		(152)	(269)
Cessions d'actifs financiers		212	412
Incidence de variation de périmètre ⁽²⁾		3 575	(446)
Flux de trésorerie net lié à l'investissement		3 472	(1 187)
Opérations de financement			
Augmentation de capital ⁽³⁾		-	(2 182)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	2 023
Rachat d'actions propres	6.2.7.3	1 930	(2 893)
Encaissements liés aux emprunts	6.2.7.4	2 144	-
Décaissements liés aux emprunts	6.2.7.4	(1 122)	(3 577)
Flux de trésorerie net lié au financement		2 952	(6 629)
Flux net des activités abandonnées		-	
Variation de trésorerie		6 074	(19 238)
Trésorerie à l'ouverture ⁽⁴⁾	6.2.4.8	11 066	30 431
Variation de taux de change sur la trésorerie		(566)	(127)
Trésorerie à la clôture ⁽⁵⁾	6.2.4.8	16 573	11 066

(1) 2016-2017: Moins-value de cession Mediapro 185 milliers d'euros, recyclage de l'écart de conversion de Mediapro 14 milliers d'euros, recyclage de l'écart de conversion d'Arvix (1 329) milliers d'euros, cession d'immobilisation Avanquest North America 64 milliers d'euros.
2015-2016 : Moins-value de cession Avanquest Software Publishing Ltd 364 milliers d'euros, recyclage de l'écart de conversion sur l'écart d'acquisition relatif à Avanquest Software Publishing Ltd 3 587 milliers d'euros, cession d'immobilisation Avanquest North America (38) milliers d'euros, encaissement earn-out ProcessFlows non comptabilisé au 30 juin 2015 pour (550) milliers d'euros.

(2) Le tableau de l'incidence des variations de périmètre se trouve ci-dessous.

(3) Les frais liés à l'augmentation de capital et non décaissés à la clôture du 30 juin 2015, soit 2 046 milliers d'euros, ont été corrigés du montant net de l'augmentation de capital et dans la variation du BFR au 30 juin 2016 à due concurrence.

(4) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 11 086 milliers d'euros. Concours bancaires courants = 20 milliers d'euros.

(5) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 17 108 milliers d'euros. Concours bancaires courants = 535 milliers d'euros.

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2016-2017 12 mois	2015-2016 12 mois
Impact cash résultant de la cession d'Avanquest Publishing Ltd	823	(1 346)
Montant encaissé sur cession de ProcessFlows Ltd UK	-	900
Impact cash résultant de l'entrée de Semtech dans le capital de myDevices	2 683	-
Impact cash résultant de la cession de Mediaclip	69	-
Incidence des variations de périmètre nettes de la distribution aux minoritaires	3 575	(446)

6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
AU 30 JUIN 2015	37 498	120 819	(6 759)	(115 760)	(6 531)	29 267	-	29 267
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(10)		(10)		(10)
Écarts de conversion			776			776		776
Autres éléments du résultat global	-	-	776	(10)	-	766	-	766
Résultat de l'exercice					(28 588)	(28 588)		(28 588)
Résultat global	-	-	776	(10)	(28 588)	(27 822)	-	(27 822)
Actions propres				(2 890)		(2 890)		(2 890)
Augmentation de capital	34	(170)				(136)		(136)
Affectation du résultat en réserves				(6 531)	6 531	-		-
Paiement fondé sur des actions				81		81		81
Variations de périmètre			3 594			3 594		3 594
AU 30 JUIN 2016	37 532	120 649	(2 389)	(125 110)	(28 588)	2 093	-	2 094
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(59)		(59)		(59)
Écarts de conversion			577			577	(23)	554
Autres éléments du résultat global	-	-	577	(59)	-	518	(23)	495
Résultat de l'exercice					(11 047)	(11 047)	(305)	(11 352)
Résultat global	-	-	577	(59)	(11 047)	(10 529)	(328)	(10 857)
Actions propres				3 741		3 741		3 741
Augmentation de capital						-		-
Affectation du résultat en réserves				(28 588)	28 588	-		-
Paiement fondé sur des actions				4 766		4 766		4 766
Variations de périmètre *			(1 316)			(1 316)		(1 316)
Transaction entre actionnaires				2 400		2 400	457	2 857
Distribution de dividendes						-		-
AU 30 JUIN 2017	37 532	120 649	(3 128)	(142 850)	(11 047)	1 155	129	1 285

* Les réserves de conversion ont été impactées pour un montant de (1 329) milliers d'euros suite à la liquidation d'Arvix, et d'un montant de 13 milliers d'euros suite à la cession des titres de Mediaclip. Suite à l'entrée de Semtech au capital de myDevices, qui apporte 3 millions de dollars, les réserves consolidées sont augmentées de 2 400 milliers d'euros.

6.2 Annexe aux comptes consolidés

6.2.1 Faits marquants de l'exercice

Création de la filiale myDevices Inc.

Au mois de novembre 2016, la filiale myDevices Inc. a été créée pour héberger l'ensemble de l'activité myDevices. Le 5 janvier 2017, le fournisseur de semi-conducteurs américain Semtech Corporation a investi dans cette filiale, prenant une participation minoritaire de 16 %. Semtech est une grande entreprise américaine d'électronique spécialisée dans la fourniture de semi-conducteurs, et propriétaire de la technologie de communication bas débit, basse consommation et longue portée LoRa® RF Technology pour l'Internet des Objets.

La valorisation *post-money fully-diluted* de myDevices ressort à 24,3 millions de dollars.

Filialisation de l'activité Software

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a approuvé à l'unanimité la filialisation de l'activité logicielle au sein d'une nouvelle entité dénommée Avanquest Software. Cette nouvelle filiale a été créée par Apport Partiel d'Actif avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2017.

Les filiales Avanquest UK, Avanquest Deutschland, Avanquest Iberica et PC Helpsoft ont été apportées à la structure Avanquest Software dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

En rémunération de l'apport consenti pour une valeur d'actif net de 4 640 milliers d'euros, Claranova a reçu 2 800 000 actions ordinaires pour 100 % du capital.

Changement de nom du Groupe

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a également approuvé le changement de nom du Groupe qui devient Claranova. Ce nom est le symbole du renouveau du Groupe, « Clara » évoquant la clarté, la visibilité, et « nova » l'innovation technologique.

Émission d'obligations convertibles

Le 7 décembre 2016, Claranova a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes (OCAE) de la Société, représentant un montant total de 1 811 050 euros. À la clôture du 30 juin 2017, la totalité des obligations a été convertie.

Cette opération n'est pas dilutive car la Société a réservé une part de son autocontrôle à cet effet.

Le montant de cette opération a été alloué en grande partie à FreePrints et myDevices.

Cession d'un bloc d'actions

Le 14 décembre 2016, Claranova a annoncé la cession de 14 000 000 d'actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros. Comme pour l'émission d'obligations convertibles, cette opération visait notamment à renforcer ses ressources financières disponibles pour stimuler les activités en forte croissance et à fort potentiel, dans la continuité de ses investissements industriels. Cette cession se traduit par une plus-value de 529 milliers d'euros.

À travers cette cession et l'émission d'obligations convertibles, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues à des conditions de marché favorables.

Mise en place de plans de stock-options

Le 29 novembre 2016, Claranova a annoncé l'attribution de stock-options au profit de ses salariés et mandataires sociaux. Au total, 18 765 927 stock-options ont été attribuées, chacune donnant droit de souscrire à une nouvelle action au prix de 0,10 euro. Les stock-options ont une durée de 10 ans et ne seront exerçables qu'au bout de 3 ans à compter de leur attribution et sous réserve de l'atteinte de certains critères liés à la performance du Groupe.

Le 3 mai 2017, le Directoire a modifié les conditions d'acquisition, limitant les critères de performance à un seul critère et a réduit le délai d'acquisition de 3 ans à 3 mois. Le prix d'exercice a également été modifié de 0,10 à 0,112 euro.

En application d'IFRS 2 « paiements en actions », le plan initial et les modifications apportées à ce plan ont conduit à une charge de personnel de 4,8 millions d'euros intégralement appréhendée sur l'exercice, toutes les conditions ayant été atteintes au 30 juin 2017.

La filiale américaine myDevices Inc. a également mis en place un plan de stock-options au profit de ses salariés. 257 000 stock-options ont été attribuées, au prix d'exercice de 0,07 dollars américains. Les 257 000 stock-options attribuées donnent droit à 257 000 actions ordinaires. L'attribution définitive des options est subordonnée à la présence du bénéficiaire pendant toute la période d'acquisition des droits sur les options, soit 4 ans. Le plan a été valorisé à 14 milliers d'euros, et la charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 1,5 milliers d'euros.

Liquidation d'Arvix

La filiale Arvix, qui était consolidée par mise en équivalence, a été liquidée en date du 30 juin 2017. Cette liquidation a conduit à l'annulation des réserves de conversion et a généré un produit de 1,3 millions d'euros, enregistré en autres charges et produits opérationnels.

Cession des titres Mediagrip

En mars, les titres de participation ainsi que la créance sur la société Mediagrip ont été cédés, générant une perte de 126 milliers d'euros comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Le prix de cession des titres s'élève à 36 dollars canadiens (25 euros).

6.2.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Claranova SA 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 329 764 625 00078	France			Société mère
Avanquest Software SAS 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 830 173 381 00013	France	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest America Inc. 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Ibérica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest China Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	100 %	Intégration globale
EMME Deutschland Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest UK Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester – Hampshire SO 23 8RY	Royaume-Uni	100 %	100 %	Intégration globale
PlanetArt US LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
PC Helpsoft Labs Inc. 300 – 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Arvix LLC 2711 Centerville Road, Suite 400 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	50 % liquidée le 30/06/2017	50 %	Mise en équivalence
Mediaclip 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3	Canada	22 % cédée 01/03/2017	22 %	Mise en équivalence
PlanetArt Ltd Meadowlane, St Ives, Mintingdon	Royaume-Uni	100 %	100 %	Intégration globale
myDevices Inc. 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808	États-Unis	84 %	84 %	Intégration globale



6.2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2016, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} juillet 2016 sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables » ;
- Amendement à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014.

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2017 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

● IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'impact de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

● IFRS 15 : Produits des activités ordinaires issus des contrats clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a démarré les travaux de détermination des impacts de cette norme sur ses états financiers mais n'est pas encore en mesure de fournir une information quantitative sur ces impacts.

● IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Cette nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application.

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} janvier 2018 selon la date d'adoption par l'Union européenne ;
- Amendements à IFRS 2 « Clarification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations, publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne, sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes consolidés et annexes 2016-2017 ont été arrêtés par le Directoire en date du 29 septembre 2017 puis revus le même jour par le Conseil de Surveillance.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note du paragraphe 6.2.5.3 relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice 2016-2017 concernent l'évaluation des charges relatives à la norme IFRS 2.

Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers de Claranova et de ses filiales préparés au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 6.2.2 Périmètre de consolidation.

Transactions internes au Groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture de l'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les pertes ou gains de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes à payer à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

À la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum à compter de leur commercialisation effective.

Claranova et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations, il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Claranova exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

Actifs disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeur mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, sont comptabilisés à leur coût.

Prêts et dépôts

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

Actifs détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à la norme IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du prix moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant à la royauté due sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité en raison de ventes insuffisantes, une provision pour risques est comptabilisée au passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat.

Pour les instruments cotés, la Société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires des secteurs opérationnels Avanquest Software (édition et distribution de logiciels), PlanetArt (applications mobiles, via ses produits FreePrints et FreePrints Photobooks, et sites Web) et myDevices (activité liée à la gestion des objets connectés).

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *prorata temporis* sur la durée de la période correspondante ;
- les prestations de maintenance et d'hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires *prorata temporis* sur la durée du contrat ;
- les activités d'impression digitale sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation de la prestation ou de la livraison.

Les commissions d'apporteurs d'affaires pour certaines activités de support aux clients sont reconnues sur la base des relevés mensuels d'activité du partenaire.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs d'impôt différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôt ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit d'impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

Contribution économique territoriale

La CFE, Cotisation Foncière des Entreprises, est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Engagements hors bilan

Le groupe Claranova a procédé à une revue auprès de toutes ses filiales des informations relatives aux engagements de garanties donnés et reçus.

Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, conformément à la norme IFRS 2.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. La valorisation de ces instruments a été réalisée par un expert externe. Les estimations et résultats obtenus par ce tiers ont été revus par la Direction Financière du Groupe. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la Société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Instruments de couverture

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement, tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucun frais de développement de projet de R&D n'a été capitalisé.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

6.2.4 Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

6.2.4.1 Écarts d'acquisition figurant à l'actif

Les trois unités génératrices de trésorerie du Groupe sont les suivantes :

- **PlanetArt, incluant :**
 - sites Web :** sites d'impression de produits photo personnalisés ;
 - applications mobiles :** FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos depuis son smartphone, et FreePrints Photobooks ;
- **myDevices** regroupe les activités liées à sa plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT) et également les activités historiques du Groupe dans le domaine de la mobilité ;
- **Avanquest Software** correspond à l'activité historique du Groupe consistant à distribuer des logiciels tierces parties. Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels via ses sites Web et points de vente à travers le monde. Avanquest Software a également développé récemment de nouvelles offres autour de la monétisation clients et du marketing digital.

Depuis le 30 juin 2016, la valeur des écarts d'acquisition du Groupe est nulle.

6.2.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de frais de développement et logiciels.

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés peut conduire Claranova à remettre en cause les perspectives commerciales de différents projets.

(en milliers d'euros)	Brut Juin 2016	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation de change	Brut Juin 2017	Amort. et provision 30/06/2017	Net Juin 2017
Frais de développement et logiciels	15 213	13	(3 030)	(30)	12 165	(11 635)	530
Portefeuilles clients	508	-	-	(8)	500	(194)	306
Dépôts	10	-	-	-	10	-	10
Autres	1 100	2	(11)	(11)	1 078	(1 033)	46
TOTAL	16 833	15	(3 041)	(49)	13 753	(12 862)	891

6.2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut Juin 2016	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation de change	Brut Juin 2017	Amort. et provision 30/06/2017	Net Juin 2017
Agencements, aménagements et installations	957	104	(95)	(15)	951	(719)	232
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1 465	45	(60)	(11)	1 439	(1 336)	103
TOTAL	2 422	149	(155)	(26)	2 390	(2 055)	335

6.2.4.4 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements ont évolué comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. cumulés au 30/06/2016	Dotations de l'exercice	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation de change	Amort. cumulés au 30/06/2017
Frais de développement et logiciels	14 087	599	(3 015)	(36)	11 635
Portefeuilles clients	194	-	-	-	194
Autres	1 055	-	(11)	(11)	1 033
Total immobilisations incorporelles	15 336	599	(3 026)	(47)	12 862
Immobilisations corporelles	1 964	216	(106)	(18)	2 055
TOTAL	17 300	814	(3 132)	(66)	14 916

6.2.4.5 Stocks

Au 30 juin 2017, le montant net des stocks s'élève à 3,7 millions d'euros, contre 5 millions d'euros au 30 juin 2016, suite à la baisse de l'activité distribution physique.

6.2.4.6 Échéancier des créances clients

L'ensemble des créances clients représente un actif courant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Échues depuis moins de 90 J	Échues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances échues	Valeur nette
30/06/2017	4 699	2 718	1 933	49	357	4 342
30/06/2016	5 112	3 681	373	1 058	416	4 696



6.2.4.7 Autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Royalties prépayées	277	600
Créances fiscales	416	1 474
Loyers	136	244
Autres	965	1 573
TOTAL	1 794	3 892

La baisse du poste autres créances courantes de 3 892 milliers d'euros fin juin 2016 à 1 794 milliers d'euros à fin juin 2017 s'explique principalement par :

- l'encaissement d'une partie du prix différé (450 milliers de livres sterling ou 500 milliers d'euros) de la cession d'Avanquest Software Publishing Ltd. La cession de cette filiale était intervenue le 30 avril 2016 ;
- la diminution des créances fiscales liée à un remboursement de crédit de TVA de 850 milliers d'euros chez Claranova SA ;
- la diminution du poste Royalties prépayées d'un montant de 323 milliers d'euros.

6.2.4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (17,1 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 11,1 millions d'euros au 30 juin 2016) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

(en milliers d'euros)	Trésorerie au 30/06/2016 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2016 (Devise)
EUR	5 164	5 164
USD	2 092	2 317
GBP	2 605	1 955
RMB	156	1 109
CAD	1 069	1 563
TOTAL	11 086	

(en milliers d'euros)	Trésorerie au 30/06/2017 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2017 (Devise)
EUR	3 155	3 155
USD	2 406	2 745
GBP	10 079	8 863
RMB	1 341	10 374
CAD	128	189
TOTAL	17 108	

6.2.5 Compléments d'information relatifs au passif du bilan

6.2.5.1 Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2017, le capital social de la société Claranova SA est composé de 375 318 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, le nombre d'actions n'a pas évolué.

	Unités	Montant (en euros)
Au 30 juin 2016	375 318 555	37 531 856
Variation	-	-
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 856

Au 30 juin 2017, la Société détient 139 791 de ses propres actions, contre 26 844 791 au 30 juin 2016.

Autres titres donnant accès au capital & stock-options

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2017, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites encore en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'Administration	04/11/2010	25/07/2013	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
■ Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de Bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse
Droits acquis au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Actions émises au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Titres potentiels maximaux *	0	400 000	270 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

À l'occasion des autorisations conférées au Conseil d'Administration de procéder aux distributions gratuites d'actions des plans ci-dessus, pour les plans des 4 novembre 2010 et 25 juillet 2013 celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront conserver au nominatif 25% du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions. Pour le plan du 27 juin 2014, le Conseil d'Administration n'a pas prévu de quantité minimale d'actions à conserver pour les dirigeants bénéficiaires du plan.

Les conditions d'acquisition des actions gratuites ne sont pas remplies à la date de dépôt du présent document de référence.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à des conditions de présence (période d'attribution sur deux ans) et des performances boursières. La période d'acquisition des plans du 25 juillet 2013 et du 27 juin 2014 est toujours en cours au 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova du 30 novembre 2015 a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

STOCK-OPTIONS CLARANOVA

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire ⁽¹⁾	25/11/2016
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
■ Dont dirigeants	2
Prix de souscription	0,112 €
Période d'exercice	117 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Droits acquis au 30/06/2017 ⁽²⁾	18 725 927
Titres souscrits au 30/06/2017	0
Titres potentiels maximaux ⁽²⁾	18 725 927

(1) Le règlement a été modifié par les Directoires des 3 mai 2017 et 19 juillet 2017.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5% du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 1 939 592,70 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 855,50 euros à 39 471 448,70 euros, soit une augmentation de 5,17 % étalée dans le temps entre 2017 et 2026. Il est cependant nécessaire de noter que 100% des actions gratuites ne seront exercées que si certains objectifs de croissance du cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

Le 5 février 2017, le groupe Claranova a souhaité associer l'ensemble du personnel de sa filiale myDevices au développement de la Société, via l'octroi de 257 000 stock-options sur le capital de myDevices, donnant droit à 257 000 actions ordinaires. Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques du plan de stock-options de myDevices.

STOCK-OPTIONS MYDEVICES

Bénéficiaires	Salariés myDevices Inc.
Nombre de titres autorisés	257 000
Date du Conseil d'Administration	05/02/2017
Nombre de titres attribués au 05/02/2017	257 000
Nombre de bénéficiaires	19
■ Dont dirigeants	1
Prix de souscription	0,07 USD
Période d'acquisition	4 ans
Conditions d'acquisition	Attribution subordonnée à la présence du bénéficiaire pendant toute la période d'acquisition
Droits acquis au 30/06/2017	0
Titres souscrits au 30/06/2017	0
Titres potentiels maximum *	257 000

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

6.2.5.2 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de l'exercices 2016-2017 :

(en milliers d'euros)	Provisions 30/06/2016	Mouvement de périmètre	Dotations opérat.	Reprises opérat.	Autres dotations	Autres reprises	Provisions 30/06/2017
Provisions	746	-	-	(360)	376	(597)	165

Au 30 juin 2017, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties (103 milliers d'euros), des frais de restructuration (23 milliers d'euros), et une provision concernant les retours de produits (38 milliers d'euros) dans le cadre

du rappel des produits Smart Power. 90 % des reprises de provisions correspondent à des provisions utilisées sur l'exercice. Dans les 165 milliers d'euros de provisions au 30 juin 2017, 103 milliers d'euros correspondent à des provisions non courantes.

6.2.5.3 Passifs financiers

Au cours des deux dernières années, les dettes financières ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2015	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2016
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts	4 558	-	(3 332)	(47)	-	1 180
Lignes de crédits	1 516	-	(1 516)	-	-	-
Autres dettes financières	423	1	(330)	-	-	94
Concours bancaires courants	30	-	(10)	-	-	20
Instruments financiers passifs	2	-	(2)	-	-	-
Intérêts courus non échus	64	-	(40)	-	-	24
TOTAL	6 593	1	(5 229)	(46)	-	1 318

(en milliers d'euros)	30/06/2016	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2017
Emprunts obligataires	-	1 811	-	-	(1 811)	-
Emprunts	1 180	459	(1 069)	(5)	0	565
Lignes de crédits	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	94	1	(53)	0	(0)	42
Concours bancaires courants	20	539	-	(25)	-	535
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	24	-	(24)	-	-	-
TOTAL	1 318	2 810	(1 146)	(29)	(1 811)	1 141

Ainsi, au 30 juin 2017, l'endettement total du Groupe s'élève à 1,1 million d'euros (contre 1,3 million d'euros au 30 juin 2016 et 6,6 millions d'euros au 30 juin 2015).

L'échéance des dettes financières se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts	565	565	-	-
Lignes de crédits	-	-	-	-
Autres dettes financières	42	42	-	-
Concours bancaires courants	535	535	-	-
Instruments financiers passifs	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
TOTAL	1 141	1 141	-	-

Emprunts obligataires

Les 1 249 obligations émises le 7 décembre 2016 ont toutes été converties en actions ordinaires existantes auto-détenues, à raison d'une obligation convertible pour 10 000 actions existantes.

Emprunts

Le poste d'emprunts est passé de 1 180 milliers d'euros à 565 milliers d'euros. La variation s'explique principalement par le remboursement sur l'année par Avanquest North America d'une partie de son emprunt à la banque Cathay pour 615 milliers d'euros (665 milliers de dollars). Pour rappel, Avanquest North America a signé en mai 2015 un prêt à long terme de 2 millions de dollars au taux variable de 5,25 % avec la banque Cathay. Le financement utilisé au 30 juin 2017 s'élève à 645 milliers de dollars, soit 565 milliers d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 42 milliers d'euros sont composées des comptes courants d'actionnaires.

Risques financiers et risques de marché

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La position de trésorerie au 30 juin 2017 du Groupe est de 17,1 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 1,1 million d'euros, et par conséquent le montant de la trésorerie nette est de 16,0 millions d'euros.

L'entrée d'un acteur majeur des Télécoms et Média au capital de myDevices au mois d'août 2017, et l'augmentation de capital en numéraire de 11,4 millions d'euros de la filiale PlanetArt LLC au mois de septembre 2017, permettront au groupe Claranova d'avoir les moyens de financer son développement à périmètre constant.

Risque de contrepartie

La Société détient des comptes bancaires dans des banques diversifiées et de premier ordre. Ainsi, le risque de contrepartie n'est pas jugé significatif.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et consultants, la Société a, depuis sa création, régulièrement émis et attribué des stock-options et des actions gratuites.

Au 30 juin 2017, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société émis ou à émettre, donnant accès au capital, permettrait la souscription d'un nombre de 19 395 927 actions nouvelles. L'exercice des instruments donnant accès au capital, en circulation, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

Une estimation de l'impact des variations de change sur les résultats de l'exercice clos au 30 juin 2017 est indiquée ci-dessous :

Exercice clos au 30 juin 2017 (en millions d'euros)	Impact sur le résultat opérationnel courant		Impact sur les capitaux propres	
	↓ 10 %	↑ 10 %	↓ 10 %	↑ 10 %
USD	0,4	(0,4)	1,8	(1,8)
GBP	(0,2)	0,2	0,3	(0,3)
TOTAL	0,1	(0,1)	2,1	(2,1)

Risque de taux

L'emprunt contracté par la filiale Avanquest North America (solde de 565 milliers d'euros) a un taux d'intérêt variable basé sur le Prime Rate américain. Compte tenu du faible niveau d'endettement, une variation des taux d'intérêt n'impacterait que très peu les résultats du Groupe, il n'existe aucune couverture de taux chez Claranova à ce jour.

Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Durant l'exercice, la Société a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes. Elle a également cédé 14 000 000 actions auto-détenues. Par conséquent, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues, il en reste 139 791 au 30 juin 2017, et ainsi significativement réduit son exposition au risque sur les actions. Pour plus d'informations concernant ces deux opérations, vous êtes priés de vous reporter au

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 1 939 592,70 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 855,50 euros à 39 471 448,70 euros, soit une augmentation de 5,17 % étalée dans le temps entre 2017 et 2026. Il est cependant nécessaire de noter que 100 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

Risque de change

L'essentiel de l'activité du Groupe est réalisé en dehors de la zone euro. Néanmoins, les revenus et les coûts des activités étant libellés dans les mêmes devises, l'exposition au risque de change est restreinte au résultat, et aucune politique systématique de couverture du risque de change n'a été mise en place au sein du Groupe.

paragraphe 6.2.1 « Faits marquants de l'exercice » partie « Cession d'un bloc d'actions ».

Risques liés aux forums de bourse

Le Groupe ne peut en aucun cas être tenu responsable des propos tenus sur les forums de bourse (ou par d'autres outils de communication à l'instar de Twitter) parlant de la Société. Claranova respecte les dispositions imposées par la loi, notamment par le Code monétaire et financier. À ce titre, elle s'interdit d'intervenir sur les forums, et ce quelles que soient les circonstances. Il existe donc un risque d'image pour la Société pouvant impacter son cours de bourse et sa capacité à émettre de nouveaux instruments financiers.

6.2.5.4 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,6 million d'euros).

6.2.5.5 Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels

	30/06/2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-				
Autres actifs financiers	451	451		451		
Autres actifs non courants	-	-				
Clients et comptes rattachés	4 696	4 696		4 696		
Autres actifs courants	5 032	5 032		5 032		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 086	11 086	11 086			
TOTAL DES ACTIFS	21 264	21 264	11 086	10 178	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	585	585			585	
Autres passifs non courants	549	549	549			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	733	733			733	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 565	19 565		19 565		
Autres passifs courants	4 230	4 230		4 230		
TOTAL DES PASSIFS	25 662	25 662	549	23 795	1 318	-

	30/06/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-				
Autres actifs financiers	384	384		384		
Autres actifs non courants	341	341		341		
Clients et comptes rattachés	4 342	4 342		4 342		
Autres actifs courants	2 915	2 915		2 915		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 108	17 108	17 108			
TOTAL DES ACTIFS	25 090	25 090	17 108	7 982	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	(0)	(0)			(0)	
Autres passifs non courants	608	608	608			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	1 141	1 141			1 141	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21 834	21 834		21 834		
Autres passifs courants	4 672	4 672		4 672		
TOTAL DES PASSIFS	28 256	28 256	608	26 506	1 141	-



6.2.6 Notes sur le compte de résultat

6.2.6.1 Chiffre d'affaires

ANALYSE DE LA RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	2016-2017	2015-2016	Δ
Avanquest Software	38,5	39,7	- 3 %
PlanetArt	88,9	56,4	58 %
myDevices	2,8	3,7	- 23 %
Chiffre d'affaires à périmètre constant	130,2	99,8	31 %
Autres *		17,7	NS
Chiffre d'affaires publié	130,2	117,4	11 %

* Avanquest Software Publishing Ltd (cédé le 1^{er} avril 2016).

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Claranova lors de l'exercice clos au 30 juin 2017 atteint 130,2 millions d'euros, soit une croissance de + 11 %. À périmètre constant (hors Avanquest Software Publishing Ltd), le chiffre d'affaires annuel progresse de 31 %.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2016-2017	%	2015-2016	%
France	9,5	7 %	9,5	10 %
États-Unis	84,3	65 %	61,9	62 %
Royaume-Uni	24,4	19 %	14,5	15 %
Allemagne	6,1	5 %	6	6 %
Autres pays d'Europe	3,7	3 %	4,3	4 %
Reste du monde	2,2	2 %	3,6	4 %
Chiffre d'affaires à périmètre constant	130,2		99,8	
Autres *			17,7	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	130,2		117,5	

* Avanquest Software Publishing Ltd (cédé le 1^{er} avril 2016).

6.2.6.2 Matières premières et achats de marchandises

Ce poste se compose principalement des achats de produits physiques et des coûts de fabrication liés aux activités Avanquest Software et PlanetArt (sites Web et applications mobiles).

Sur l'exercice clos au 30 juin 2017, la charge de matières premières et achats de marchandises s'élève à 42,5 millions d'euros contre 44,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique notamment par la cession de la filiale Avanquest Software Publishing Ltd l'exercice précédent.

6.2.6.3 Autres achats et charges externes

Ce poste est constitué notamment des charges de marketing, ainsi que d'autres charges diverses comme les loyers, les frais liés aux cartes de crédit, la logistique, les frais de port.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2017, les autres achats et charges externes s'élèvent à 58,1 millions d'euros contre 49,4 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à la forte croissance et aux investissements marketing de l'activité PlanetArt.

6.2.6.4 Charges de personnel

Sur l'exercice clos au 30 juin 2017, les charges de personnel s'élèvent à 32,0 millions d'euros, contre 25,1 millions d'euros lors de l'exercice précédent. L'augmentation de 7 millions d'euros s'explique principalement par la charge des stock-options comptabilisée sous IFRS 2 dans les charges du personnel pour un montant de 4,8 millions d'euros et par l'absence d'activation de coûts de développement à fin juin 2017 contre 0,5 million d'euros l'exercice précédent.

6.2.6.5 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

Les dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises s'élèvent à 0,8 million d'euros. Pendant l'exercice 2015-2016, les amortissements d'immobilisations incorporelles s'élevaient à 5,4 millions d'euros, soit une baisse de 4,6 millions d'euros qui s'explique par le fait que sur l'exercice précédent des frais de développement capitalisés avaient été dépréciés ou amortis. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au document de référence au 30 juin 2016.

6.2.6.6 Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste correspond principalement aux redevances versées dans le cadre des contrats d'édition (7,2 millions d'euros).

6.2.6.7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à un produit de 438 milliers d'euros sont composés principalement :

- d'une plus-value de cession pour 1 067 milliers d'euros, comprenant notamment le recyclage au compte de résultat de l'écart de conversion suite à la liquidation d'Arvix pour un montant de 1 329 milliers d'euros et la moins-value nette sur la cession des titres Mediaclip pour un montant de (127) milliers d'euros ;
- du prix différé d'Avanquest Software Publishing Ltd pour un montant de 356 milliers d'euros ;

- des charges de restructuration opérationnelle pour (345) milliers d'euros ;
- des charges de restructuration juridiques pour (699) milliers d'euros ;
- d'honoraires des intermédiaires financiers pour (135) milliers d'euros.

6.2.6.8 Analyse du résultat financier

Le résultat financier montre une perte de 0,9 million d'euros provenant pour (723) milliers d'euros des écarts de change nets défavorables, pour (20) milliers d'euros du coût de l'endettement net et pour (129) milliers d'euros de frais d'émission d'OCAE.

6.2.6.9 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à 0,4 million d'euros, contre une charge de 0,8 million d'euros pour l'exercice précédent.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016-2017 12 mois	2015-2016 12 mois
Résultat imposable	(10 987)	(27 805)
Impôt théorique (33,33 %)	3 662	9 268
Impôt au compte de résultat	(401)	(764)
Taux d'impôt effectif	- 3,65 %	- 2,75 %
Différence	(4 063)	(10 032)
<i>Dont</i>		
■ Dépréciation du goodwill *	1 059	(855)
■ Non-reconnaissance des impôts différés actifs	(4 821)	(9 204)
■ Autres différences permanentes	(934)	(977)
■ Différences entre taux locaux et taux de la société mère	492	293
■ Autres différences	141	711

* Correspond à l'amortissement du goodwill fiscal dans les comptes sociaux des filiales aux États-Unis.

6.2.6.10 Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 608 milliers d'euros pour les salariés français (38 milliers d'euros pour Claranova et 570 milliers d'euros pour Avanquest Software SAS) au 30 juin 2017 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 59 milliers d'euros, se décomposant en coût des services rendus de 37 milliers d'euros, coût financier de 5 milliers d'euros, gain lié aux changements d'hypothèses de 1 millier d'euros, gain lié aux réductions/cessations de 43 milliers d'euros et enfin perte actuarielle de 61 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,65 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 à 5 % suivant l'âge.

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

6.2.6.11 Impôts différés

Compte tenu des pertes fiscales récentes dans les principaux pays dans lesquels le Groupe opère, aucun impôt différé actif n'a été constaté au bilan. Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 3,8 millions d'euros pour les entités allemandes et 45 millions de dollars pour les entités américaines. Suite à l'apport partiel d'actif, une requête a été déposée afin de transférer le déficit reportable, d'un montant de 52,4 millions d'euros, de Claranova vers sa filiale nouvellement constituée Avanquest Software SAS. Le solde des déficits restant chez Claranova correspond à la perte réalisée sur l'exercice 2016-2017, soit 3,2 millions d'euros.



6.2.6.12 Résultat par action

	2016-2017 12 mois	2015-2016 12 mois
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe (a)	(11 047)	(28 588)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	375 318 555	375 210 096
Effet dilutif des stocks-options, actions gratuites et BSA	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	375 318 555	375 210 096
Résultat de base par action (en euros) (a/b)	(0,03)	(0,08)
Résultat dilué par action (en euros) (a/c)	(0,03)	(0,08)

6.2.7 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

6.2.7.1 Paiements en actions et autres retraitements

Le montant des paiements en actions et autres retraitements s'élève à 4 640 milliers d'euros. La justification de ce montant est la suivante :

- conformément à la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 30 novembre 2015, le Directoire d'Avanquest a décidé, le 25 novembre 2016, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Au total, 18 765 927 stock-options ont été attribuées, chacune donnant droit de souscrire à une nouvelle action au prix de 0,112 euro. Les stock-options ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IFRS 2 « paiement en actions ». La charge relative à ce plan de stock-options est de 4 765 milliers d'euros (comprenant des frais d'émission pour 123 milliers d'euros), charge qui est comptabilisée en totalité sur l'exercice, les conditions d'acquisition étant réunies ;
- le 5 février 2017, la filiale myDevices Inc. a mis en place un plan d'attribution de stock-options. Au total, 257 000 stock-options ont été attribuées, donnant droit à des « actions ordinaires ». La charge totale de ce plan de stock-options est de 14 milliers d'euros, le montant comptabilisé sur l'exercice s'élève à 1,5 millier d'euros.

6.2.7.2 Acquisitions d'immobilisations incorporelles

Aucun frais de développement n'a été activé sur l'exercice.

6.2.7.3 Rachat d'actions propres

Le 14 décembre 2016, Claranova a cédé 14 000 000 actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros par voie de cession de bloc hors marché. Les frais de cession liés à cette opération se sont élevés à 142 milliers d'euros. Par ailleurs, l'arrêt du contrat de liquidité est intervenu le 29 novembre 2016, générant un flux de trésorerie positif de 42 milliers d'euros.

6.2.7.4 Encaissements liés aux emprunts

Les encaissements dans le tableau des flux de trésorerie consolidés s'élèvent à 2 144 milliers d'euros, s'expliquant comme suit :

- la Société a émis le 8 décembre 2016 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions existantes, représentant un montant total de 1 811 050 euros. Les frais liés à cette opération se sont élevés à 127 milliers d'euros ;
- la filiale Avanquest North America a utilisé un montant de 459 milliers d'euros (500 milliers de dollars) pendant l'exercice. Ce montant a été remboursé sur la période.

6.2.8 Notes sur les engagements hors bilan

6.2.8.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Au 30 juin 2017, il n'existe aucune clause de complément de prix potentiellement applicable à la charge du Groupe.

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : ■ Maximum : 22 000 000 euros ■ Minimum : 3 300 000 euros	Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») : 15 % du prix de cession ; Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ; Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ; En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond. Prix de cession = 22 000 000 euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivant le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) - Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPi	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : ■ en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; ■ en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.
ProcessFlows (UK) Limited	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	■ Minimum : 4 000 000 euros ■ Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling. Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude)	Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750 000 livres sterling, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher : ■ 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; ■ 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
Avanquest UK Limited	30/06/2016	Lettre de soutien	N/A	N/A	Jusqu'au 30 juin 2017 au minimum.
Avanquest North America	20/05/2015	Garantie bancaire	7 000 000 dollars	Claranova a apporté sa garantie à la banque Cathay pour le prêt de 2 millions de dollars.	Le prêt arrive à échéance le 20 mai 2018.
PlanetArt LLC	08/11/2012	Option d'achat de titres	10 % des titres pour chaque bénéficiaire	Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir 10 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité. Cet accord a été revu le 4 septembre 2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs.	

6.2.8.2 Nantissements donnés

Avanquest America Inc. et Avanquest North America Inc. ont nanté leurs actifs au bénéfice de la banque américaine ayant accordé un prêt (2 millions de dollars) à Avanquest North America Inc.

6.2.8.3 Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est toujours valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Les anciens actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société au 31 mars 2011.

Le complément de prix potentiel lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, calculé en fonction de la marge brute, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit si les conditions d'obtention se réalisent. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadien.

6.2.9 Autres informations

6.2.9.1 Effectif du Groupe

Au 30 juin 2017, le groupe Claranova compte 283 salariés (contre 295 au 30 juin 2016).

Répartition de l'effectif par pays :

Répartition par pays	France	États-Unis	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
06/2017	57	167	7	47	5		283
06/2016	65	167	7	50	6		295

6.2.9.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants ⁽¹⁾ présentées dans le tableau ci-dessous.

Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	2016-2017	2015-2016
Rémunération fixe	422	808
Rémunération variable et autres primes *	375	396
Avantages en nature	18	62
Jetons de présence	100	63
Honoraires	37	1 040
Avantages du personnel court terme	953	2 369
Paiements fondés sur actions	4 287	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
TOTAL	5 240	2 369

* Incluant les indemnités liées aux activités exercées hors de France.

Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquiescer 20 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité. Cet accord a été revu le 4 septembre 2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs.

(1) Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

6.2.9.3 Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la Direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est l'EBITDA ajusté. Cet agrégat prend en compte les frais corporate répartis entre les différents secteurs opérationnels.

Au 30 juin 2017, les trois secteurs opérationnels sur lesquels opère le Groupe sont les suivants :

- **PlanetArt** correspond aux activités d'impression de produits photo ; elle regroupe les activités via ses applications mobiles,

notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos depuis son smartphone et via ses sites Web d'impression de produits photo personnalisés ;

- **myDevices** regroupe les activités liées à sa plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT) et également ses activités historiques dans le domaine de la mobilité ;
- **Avanquest Software** correspond à l'activité historique du Groupe consistant à distribuer des logiciels tierces parties. Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels via ses sites web et points de vente à travers le monde.

	PlanetART YOUR WORLD. PERSONALIZED.		myDevices		Avanquest Software	
	Exercice clos au		Exercice clos au		Exercice clos au	
(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	88,9	56,4	2,8	3,7	38,5	57,3
EBITDA ajusté *	(0,3)	(9,3)	(4,7)	(3,0)	0,0	1,1
% sur CA	0 %	- 16 %	- 168 %	- 81 %	0 %	2 %
Écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	0,6	1,2	0,0	0,0	0,3	0,3
TOTAL ACTIF INCORPOREL	0,6	1,2	0,0	0,0	0,3	0,3

* EBITDA ajusté = Résultat opérationnel courant avant impact des dotations aux amortissements, de la R&D capitalisée et des retraitements IFRS.

	claranova™	
	Exercice clos au	
(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	130,2	117,4
EBITDA ajusté *	(5,0)	(11,3)
Production immobilisée	0,0	0,5
Dotations aux amortissements	(0,8)	(5,4)
Retraitements IFRS	(4,8)	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(10,6)	(16,1)

La division PlanetArt est en très forte croissance, portée par la forte hausse de l'activité mobile suite à l'accélération de ses investissements pour acquérir de nouveaux clients, et à la confirmation des excellentes performances de Photobooks. Cette excellente performance explique que, malgré la forte hausse des investissements marketing (+ 28 % par rapport à l'exercice précédent), cette activité est profitable (en termes d'EBITDA ajusté avant impact des coûts corporate) et très légèrement déficitaire après allocation des coûts corporate à - 0,3 million d'euros.

Pour l'instant, le chiffre d'affaires généré par myDevices est très faible en raison de la fin programmée des ventes de logiciels en mode embarqué combinée à un retard dans la montée en puissance des activités sur sa plateforme de gestion des objets connectés.

L'EBITDA ajusté ressort ainsi à - 4,7 millions d'euros puisque des investissements conséquents se sont poursuivis sur cette activité (dépenses de marketing et R&D notamment).

L'activité Avanquest Software a réalisé un exercice de transition. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité ont été impactés par la cession en 2015-2016 d'Avanquest Software Publishing Ltd qui avait réalisé un revenu de 17,7 millions d'euros et une forte profitabilité. Cette division continue de mettre en place de nouveaux business model dans son activité online autour du développement de revenus récurrents et de nouvelles offres de digital marketing notamment, dont les effets ne sont pas encore visibles sur l'exercice.

6.2.10 Événements postérieurs à la clôture

Entrée d'un acteur chinois majeur des Telecom & Media au capital de myDevices Inc.

Le 16 août 2017, myDevices Inc. a signé un partenariat capitalistique et stratégique avec un acteur chinois majeur des Télécoms et Média sur le marché asiatique.

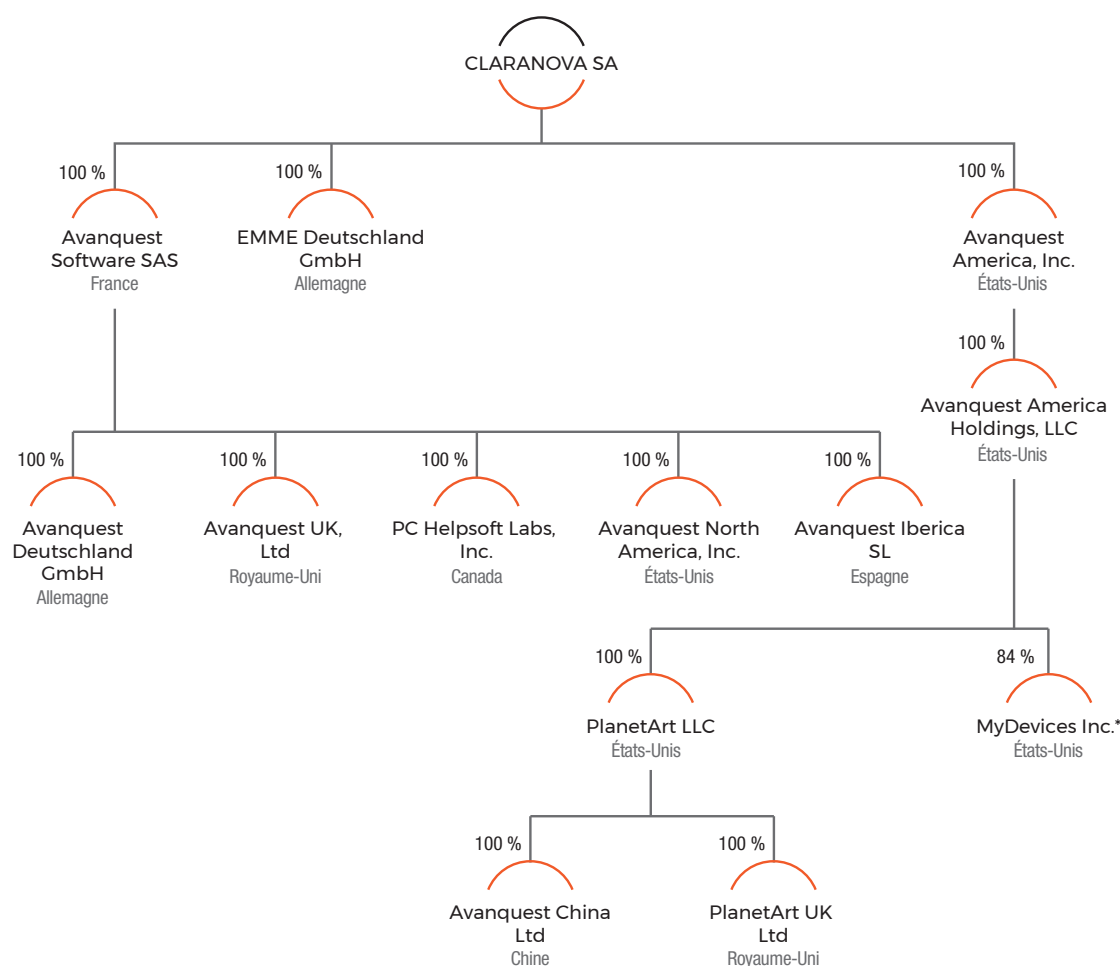
Cet accord prévoit la distribution et la localisation sous licence de la plateforme Cayenne sur le territoire chinois, validant une fois de plus la qualité de la technologie myDevices par un acteur majeur du marché.

Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire au capital de myDevices pour un montant de 3,5 millions de dollars américains. Cet investissement s'effectue dans le cadre du tour de financement annoncé en janvier dernier lors de l'entrée au capital de myDevices du spécialiste des semi-conducteurs Semtech Corporation.

Réorganisation juridique de la branche américaine

Afin d'harmoniser la structure juridique du Groupe avec la structure opérationnelle, une réorganisation a été effectuée en date du 1^{er} juillet 2017, dont la principale résultante est la filialisation de l'entité Software américaine, Avanquest North America, sous Avanquest Software SAS.

Suite à la réorganisation, le nouvel organigramme de la Société est le suivant * :



* myDevices Inc. est indirectement détenue à 84 % par Claranova SA au 30 juin 2017. Suite à l'entrée d'un investisseur chinois en août 2017, le pourcentage de détention à date du présent document de référence est de 70 %.

Le groupe Claranova est à présent en ordre de marche pour de nouvelles étapes dans son développement. La restructuration juridique, avec la filialisation des activités Avanquest Software, PlanetArt et myDevices, ainsi que le changement de nom du Groupe, permettent d'avoir une stratégie différenciée pour chaque division.

Entrée d'un investisseur au capital de PlanetArt LLC

Le 7 septembre 2017, Claranova annonce l'entrée d'investisseurs industriels, dont Cap Investissements, family office du groupe Riccobono, industriel dans le domaine de l'impression, au capital de

sa filiale PlanetArt LLC, leader mondial de la photo sur mobile, à hauteur de 11,4 millions d'euros.

Cette levée de fonds est réalisée sur la base d'une valorisation pre-money de PlanetArt de 185 millions d'euros, soit 196,4 millions d'euros (plus de 225 millions de dollars) post-augmentation de capital de 11,4 millions d'euros, laquelle pourra être étendue à 15 millions d'euros.

Cette opération traduit l'intérêt porté par des investisseurs industriels à la forte croissance de cette activité et à son potentiel de développement. La seule valorisation de PlanetArt lors de cette opération dépasse ainsi la capitalisation boursière du groupe Claranova (168 millions d'euros au 31 août 2017).

6.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2017

À l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation du plan de stock-option Claranova

Risque identifié	La note de l'annexe « Mise en place de plans de stock-options » du paragraphe 6.2.1 « Faits marquants de l'exercice » présente le plan de stock-options Claranova au profit des salariés et mandataires sociaux mis en place, puis modifié durant l'exercice. Au 30 juin 2017, la charge de personnel relative à l'évaluation de ce plan de stock-options s'élève à 4 765 milliers d'euros. Comme indiqué dans la note « Stock-options et actions gratuites » du paragraphe 6.2.3 « Principes, règles et méthodes comptables », pour évaluer la juste valeur des options, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. Nous avons considéré que l'évaluation de ce plan dans les comptes consolidés constitue un point clé de l'audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues et de son caractère significatif.
Notre réponse	Nos procédures d'audit ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par le management pour déterminer la juste valeur des options. Dans ce cadre, nous avons : ■ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant l'atteinte du critère de performance ; ■ pris connaissance du rapport externe, lorsqu'il était disponible ; ■ analysé la validité des principales hypothèses retenues dans le calcul de la charge de personnel relative à ce plan ; ■ vérifié les formules de calcul utilisées.



Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire inclus dans le document de référence.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Claranova par l'Assemblée Générale du 12 février 1998 pour le cabinet Aplitec, et celle du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2017, le cabinet Aplitec était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC
Stéphane Lambert

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag

6.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2017, il n'y a pas eu de changements significatifs de la situation financière ou commerciale.

6.5 États financiers sociaux

6.5.1 Compte de résultat au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	2016-2017	2015-2016
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.6.5.1	14 446	18 235
Production stockée		(267)	215
Subventions d'exploitation			1
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 938	3 166
Autres produits		427	1 404
PRODUITS D'EXPLOITATION		16 544	23 021
Achats de marchandises et variation de stock		1 172	2 261
Achats de matières premières et variation de stock		235	281
Autres achats et charges externes		10 978	13 747
Impôts, taxes et versements assimilés		189	190
Salaires et traitements		3 710	3 682
Charges sociales		2 070	1 825
Dotations aux amortissements sur immobilisations		106	1 727
Dotations aux provisions sur immobilisations			460
Dotations aux provisions sur actif circulant		206	331
Dotations aux provisions pour risques et charges			50
Autres charges		2 904	3 265
CHARGES D'EXPLOITATION		21 570	27 819
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 026)	(4 798)
Produits autres valeurs mobilières, créances immobilières		249	239
Autres intérêts et produits assimilés		564	1 034
Reprises sur provisions et transferts de charges		58 053	3 426
Différences positives de change		143	163
PRODUITS FINANCIERS		59 009	4 862
Dotations financières aux amortissements et provisions		977	2 140
Intérêts et charges assimilées		51	2 962
Différences négatives de change		336	536
CHARGES FINANCIÈRES		1 364	5 638
RÉSULTAT FINANCIER	6.6.5.2	57 645	(776)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		52 619	(5 574)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17	826
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 325	4 603
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 022	4 721
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 364	10 150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 412	3 547
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		782	16 245
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		747	423
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 941	20 215
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6.6.5.3	423	(10 065)
Résultat avant impôt		53 042	(15 639)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	6.6.5.6	(208)	(261)
BÉNÉFICE OU PERTE		53 250	(15 378)



6.5.2 Bilan actif au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Immobilisations incorporelles	6.6.3.1	11		11	342
Immobilisations corporelles	6.6.3.3				98
Titres de participation	6.6.3.4	64 613	148	64 465	4 554
Autres immobilisations financières	6.6.3.4	4 996	541	4 455	4 622
ACTIF IMMOBILISÉ		69 620	689	68 931	9 616
Stocks					
En cours de production de biens					81
Produits intermédiaires et finis					621
Marchandises					270
Créances	6.6.3.6 à 6.6.3.8				
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		4 299	274	4 025	7 477
Autres créances		20 132	8 303	11 829	11 605
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		14		14	2 914
Disponibilités		1 930		1 930	6 600
Comptes de régularisation	6.6.3.9				
Charges constatées d'avance		125		125	943
ACTIF CIRCULANT		26 500	8 577	17 923	30 511
Écart de conversion actif		481		481	511
TOTAL GÉNÉRAL		96 601	9 266	87 335	40 638

6.5.3 Bilan passif au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Capital social		37 532	37 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 128	124 128
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 769	3 769
Report à nouveau		(137 412)	(122 034)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		53 250	(15 378)
Provisions réglementées			107
CAPITAUX PROPRES	6.6.4.1	81 955	28 812
PROVISIONS	6.6.4.2	481	1 258
Dettes financières	6.6.4.3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	24
Emprunts et dettes financières divers		346	94
Dettes d'exploitation	6.6.4.4 & 6.6.4.5		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 388	4 921
Dettes fiscales et sociales		812	1 412
Dettes diverses			
Autres dettes	6.6.4.8	390	1 775
DETTES		2 937	8 226
Écart de conversion passif	6.6.4.6	1 962	2 342
TOTAL GÉNÉRAL		87 335	40 638

6.6 Annexe aux comptes sociaux

6.6.1 Faits marquants de l'exercice

Filialisation de l'activité Avanquest Software

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a approuvé à l'unanimité la filialisation de l'activité logicielle au sein d'une nouvelle entité dénommée Avanquest Software SAS. Cette nouvelle filiale a été créée par apport partiel d'actif de l'intégralité de l'activité Software avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2017.

De ce fait, le compte de résultat au 30 juin 2017 intègre uniquement 11 mois d'activité « Avanquest Software » contre 12 mois au 30 juin 2016, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juin 2017, date de l'effet rétroactif de l'apport partiel d'actif. Les éléments d'actif et passif liés à l'activité Avanquest Software, incluant les titres des entités Avanquest UK, Avanquest Deutschland, Avanquest Ibérica et PC Helpsoft, ont été transmis à Avanquest Software et ne figurent plus au bilan du 30 juin 2017, alors qu'ils étaient inclus dans le bilan du 30 juin 2016.

En rémunération de l'apport consenti pour une valeur d'actif net de 4 640 milliers d'euros, Claranova a reçu 2 800 000 actions ordinaires. Elle détient 100 % du capital.

Au 30 juin 2017, les participations détenues par Claranova sont les suivantes :

- Avanquest America Inc. ;
- Avanquest Software SAS ;
- Antvoice ;
- EMME Deutschland.

Changement de nom de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a également approuvé le changement de nom de la société holding (et donc du Groupe) qui devient Claranova. Ce nom est le symbole du renouveau du Groupe, « Clara » évoquant la clarté, la visibilité, et « nova » l'innovation.

Émission d'obligations convertibles

Le 7 décembre 2016, Claranova a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes (OCAE) de la Société, représentant un montant total de 1 811 050 euros. À la clôture du 30 juin 2017, la totalité des obligations a été convertie.

Cette opération n'est pas dilutive car la Société a réservé une part de son autocontrôle à cet effet.

Le montant de cette opération a été alloué en grande partie à FreePrints et myDevices.

Cession d'un bloc d'actions

Le 14 décembre 2016, Claranova a annoncé la cession de 14 000 000 d'actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros. Comme pour l'émission d'obligations convertibles, cette opération visait notamment à renforcer ses ressources financières disponibles pour stimuler les activités en forte croissance et à fort potentiel, dans la

continuité de ses investissements industriels. Cette cession se traduit par une plus-value de 529 milliers d'euros.

À travers cette cession et l'émission d'obligations convertibles, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues à des conditions de marché favorables.

Mise en place d'un plan de stock-options

Le 29 novembre 2016, Claranova a annoncé l'attribution de stock-options au profit de ses salariés et mandataires sociaux. Au total, 18 765 927 stock-options ont été attribuées, chacune donnant droit de souscrire à une nouvelle action au prix de 0,10 euro. Les stock-options ont une durée de 10 ans et ne seront exerçables qu'au bout de 3 ans à compter de leur attribution et sous réserve de l'atteinte de certains critères liés à la performance du Groupe.

Le 3 mai 2017, le Directoire a modifié les conditions d'acquisition, limitant les critères de performance à un seul critère et a réduit le délai d'acquisition de 3 ans à 3 mois. Le prix d'exercice a également été modifié de 0,10 à 0,112 euro.

Cession des titres Mediaclip

En mars, les titres de participation ainsi que la créance sur la société Mediaclip ont été cédés, générant une perte de 126 milliers d'euros comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Le prix de cession des titres s'élève à 36 dollars canadiens (25 euros).

Revalorisation des titres de participation Avanquest America Inc.

Au cours de l'exercice, le Groupe a confirmé sa capacité à développer et à rentabiliser l'application Freeprints. Cet important développement a conduit Claranova à réexaminer la valeur de sa filiale Avanquest America Inc. et à reprendre l'intégralité de la provision pour dépréciation antérieurement constituée à hauteur de 56,3 millions d'euros. La valeur de cette entité est notamment corroborée par les valorisations des filiales américaines PlanetArt et myDevices, suite aux entrées d'investisseurs externes au capital de ces entités respectivement en septembre et août 2017, voir paragraphe 6.6.8 « événements postérieurs à la clôture ».

6.6.2 Principes, règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros et conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euros sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et

- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2016-07 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes annuels 2016-2017 ont été arrêtés par le Directoire du 29 septembre 2017.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note du paragraphe 6.6.4.3 relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers de la Société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2017 concernent les évaluations retenues des titres de participation.

Les comptes présentés au 30 juin 2017 apparaissent épurés suite à l'apport partiel d'actif, cependant les principes cités ci-dessous ont trouvé leur application au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Conformément à la réglementation en matière de frais de recherche et développement, deux phases sont distinguées :

1. la phase de recherche ;
2. la phase de développement. Seuls les coûts encourus sur cette phase peuvent être comptabilisés à l'actif.

Phase de développement

Les frais de développement sont immobilisés sous cette rubrique à condition que :

1. les projets soient nettement individualisés ;
2. les coûts soient distinctement établis ;
3. les projets aient de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activation des frais de développement est envisagée pour l'ensemble des projets de l'entreprise. Les coûts correspondant à ceux ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum.

Claranova procède au niveau Groupe à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement immobilisé. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Conformément au règlement 2015-06 de l'ANC applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, le fonds commercial a fait l'objet d'une affectation comptable des actifs identifiés acquis ou apportés. Après examen, il est considéré que le fonds de commerce est constitutif d'un fonds commercial. La valeur résiduelle qui en découle a été conservée en fonds commercial et est présumée avoir une durée de vie non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- agencements et installations linéaire 10 ans ;
- mobilier de bureau linéaire 7 et 10 ans ;
- matériel informatique linéaire 3, 4 et 5 ans.

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation.

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- capitaux propres ;
- plus-values latentes ;
- rentabilité ;
- éléments prévisionnels ;
- utilité pour l'entreprise ;
- valeur de marché.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du dernier prix d'achat connu) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de la main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose principalement du chiffre d'affaires de la vente de logiciels, cœur de métier de la société Claranova jusqu'au 1^{er} juin 2017, date d'effet de l'apport partiel d'actif à l'entité Avanquest Software SAS, et de la vente de services notamment sous forme d'une refacturation des prestations assurées par la maison mère aux filiales du Groupe. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *pro rata temporis* sur la durée de la période correspondante ;
- les royalties facturées aux sociétés du Groupe sur la base du chiffre d'affaires produit généré dans ces filiales sont reconnues en chiffre d'affaires dès que le chiffre d'affaires a été constaté dans les filiales ;
- les prestations de support sous-traitées sont reconnues en chiffre d'affaires sur la base des relevés communiqués par le sous-traitant. Le revenu lié à ces prestations n'est pas étalé dans le temps dans la mesure où le prestataire assure l'entière responsabilité de la charge de sous-traitance et où la charge correspondante est enregistrée au même rythme que le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Claranova agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en chiffre d'affaires pour le montant net de commissions.

6.6.3 Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan

6.6.3.1 Frais de développement et logiciels

L'enveloppe consacrée par Claranova SA aux frais de développement au titre de l'exercice 2016-2017 sur 11 mois s'élève à 1,2 million d'euros, contre 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent (12 mois). Ces frais n'ont pas été capitalisés.

Les frais de développement et de logiciels antérieurement immobilisés, étant liés à l'activité logicielle, ont été transférés en globalité à Avanquest Software par apport partiel d'actif rétroactif au 1^{er} juin 2017.

Au 30 juin 2017, ce poste est constitué uniquement des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Marques	11		11
TOTAL	11		11

6.6.3.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Frais de développement	10 469	11	10 469	11		11	312
Fonds de commerce	6 633		6 633	0		0	0
Autres immo. incorporelles	672		672	0		0	30
TOTAL	17 774	11	17 774	11	0	11	342

Le flux « cessions-virement de poste à poste » d'immobilisations incorporelles est composé pratiquement en intégralité par les éléments de l'apport partiel d'actif à Avanquest Software.

La dépréciation intégrale du fonds de commerce a été maintenue dans l'actif net apporté au 30 juin 2017.

6.6.3.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Agencements, aménagements et installations	462		462	0		0	36
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1 037	8	1 045	0		0	62
TOTAL	1 499	8	1 507	0		0	98

La quasi-totalité du flux « cessions – virements de poste à poste » est consécutive à l'apport partiel d'actif. Dans un but de simplification administrative, une convention de bureaux équipés et un forfait de matériel informatique ont été mis en place d'Avanquest Software vers Claranova.

6.6.3.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Titres de participation	67 576	4 640	7 603	64 613	148	64 465	4 554
Créances rattachées à des participations	7 415	463	2 972	4 906	541	4 365	4 286
Autres titres immobilisés	148	5	153	0		0	3
Prêts	74	16		90		90	74
Prêts, autres immo. financ.	259	103	362	0		0	259
TOTAL	75 472	5 227	11 090	69 609	689	68 920	9 176

Les mouvements ayant affecté le poste « titres de participation » proviennent d'une part de la filialisation de l'activité logicielle et d'autre part de la cession de Mediapro.

Les filiales Avanquest UK, Avanquest Deutschland, Avanquest Iberica et PC Helpsoft ont été apportées à l'entité Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

En rémunération de l'apport consenti pour une valeur d'actif net de 4 640 milliers d'euros, Claranova a reçu 2 800 000 actions ordinaires. Elle détient 100 % du capital d'Avanquest Software SAS.

Au 30 juin 2017, les participations détenues par Claranova sont les suivantes :

- Avanquest America ;
- Avanquest Software SAS ;
- EMME Deutschland ;
- Antvoice.

Le flux « cessions, virements de poste à poste » du poste « créances rattachées à des participations » est également une conséquence de

la filialisation avec le transfert de la créance d'Avanquest Deutschland à Avanquest Software.

En application des principes décrits à la note immobilisations financières du paragraphe 6.6.2, la Société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales.

Avanquest America est la holding américaine détenant, directement et indirectement, les activités PlanetArt et myDevices, ainsi que la partie américaine de l'activité Software. Suite aux différentes opérations intervenues au cours du dernier semestre et postérieurement à la clôture, avec notamment la valorisation pré-money de PlanetArt à 185 millions d'euros, l'estimation de la valeur de ces entités a été revue et la provision pour dépréciation des titres Avanquest America de 56,3 millions d'euros a été reprise intégralement.

Aussi, compte tenu de l'entrée d'investisseurs industriels au 7 septembre 2017 amenant de la trésorerie à cette filiale, la dépréciation du compte-courant d'un million d'euros a été reprise intégralement.

Le poste « autres titres immobilisés » couvre le prêt en obligations convertibles Mediapro qui a fait l'objet d'un accord lors de sa sortie du

Groupe. Suite à la cession des titres Mediaclip, le prêt en obligations convertibles a été partiellement remboursé. Une reprise de provision est venue couvrir en totalité la perte générée.

Le poste « Prêt » correspond à la participation à l'effort construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée *a minima* pour cinq ans.

Les variations sur le poste « Prêts, autres immobilisations financières » correspondent au dépôt de garantie du loyer relatif à la négociation du bail mis en place le 1^{er} avril 2016 et au transfert vers Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

6.6.3.5 Amortissements et dépréciations

AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Amortissements 01/07/2016	Dotations de l'exercice	Reprises, virements de poste à poste	Amortissements 30/06/2017
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	168		168	0
Concessions, brevets	9 446	50	9 496	0
Immobilisations corporelles				
Agencements, aménagements et installations	426	20	446	0
Matériel et mobilier de bureau et informatique	975	37	1 012	0
TOTAL	11 016	107	11 122	0

Les reprises, virements de poste à poste représentent pratiquement en intégralité les éléments de l'apport partiel d'actif à Avanquest Software SAS.

DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Provisions 01/07/2016	Dotations	Reprises	Provisions 30/06/2017
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	65		65	0
Concessions, brevets	477		477	0
Fonds de commerce	6 633		6 633	0
Autres immobilisations incorporelles	642		642	0
Immobilisations financières				
Titres de participation	63 022	39	62 913	148
Autres titres immobilisés	145		145	0
Autres immobilisations financières	3 129		2 588	541
TOTAL	74 113	39	73 463	689

6.6.3.6 Détail des autres créances

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Personnel et organismes sociaux	9
Impôt sur les sociétés ⁽¹⁾	355
Taxe sur la valeur ajoutée	161
Comptes courants Groupe & associés	19 094
Créance sur cession ⁽²⁾	486
Divers	27
TOTAL AUTRES CRÉANCES	20 132

(1) Le poste « Impôt sur les sociétés » est composé de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016.

(2) La créance sur cession est le prix différé à percevoir dans le cadre de la cession de la filiale Avanquest Software Publishing Ltd. Il est à noter que 0,4 million d'euros est exigible au-delà d'un an.

6.6.3.7 Échéance des créances

Le montant des créances dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à 24 734 milliers d'euros et se décompose en :

- créances de l'actif immobilisé : 541 milliers d'euros ;
- créances de l'actif circulant : 24 068 milliers d'euros dont 4 299 milliers d'euros de créances clients et 19 094 milliers d'euros de comptes courants ;

- charges constatées d'avance : 125 milliers d'euros.

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 4 818 milliers d'euros et comprend :

- créances de l'actif immobilisé : 4 455 milliers d'euros dont 4 365 milliers d'euros de créances rattachées à des participations ;
- créances de l'actif circulant : 363 milliers d'euros.

6.6.3.8 Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Immobilisations financières	
Prêts Effort construction	24
Clients et comptes rattachés	
Factures à établir	271
Autres créances	
TVA déductible	104
Autres postes de créances	25
TOTAL	424

6.6.3.9 Détail des charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Honoraires	58
Cotisations	40
Assurances	11
Maintenance	8
Autres	8
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	125

6.6.4 Compléments d'information relatifs au passif du bilan

6.6.4.1 Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2017, le capital social de la société Claranova SA est composé de 375 318 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, aucune évolution sur le capital n'est à noter.

	Unités	Montant (en euros)
Au 30 juin 2016	375 318 555	37 531 856
Variation	-	-
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 856

L'évolution du nombre d'actions auto-détenues peut être trouvée ci-dessous :

	Unités
Au 30 juin 2016	26 844 791
Rachat dans le cadre du contrat de liquidité	114 103
Cession d'actions, y compris dans le cadre du contrat de liquidité et des OCAE	(26 819 103)
Au 30 juin 2017	139 791

Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2017, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'Administration	04/11/2010	25/07/2013	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de Bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse
Droits acquis au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Actions émises au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Titres potentiels maximum *	0	400 000	270 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

À l'occasion des autorisations conférées au Conseil d'Administration de procéder aux distributions gratuites d'actions des plans ci-dessus, pour les plans des 4 novembre 2010 et 25 juillet 2013 celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront conserver au nominatif 25% du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions. Pour le plan du 27 juin 2014, le Conseil d'Administration n'a pas prévu de quantité minimale d'actions à conserver pour les dirigeants bénéficiaires du plan.

Les conditions d'acquisition des actions gratuites ne sont pas remplies à la date de dépôt du présent document de référence.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à des conditions de présence (période d'attribution sur deux ans) et des performances boursières. La période d'acquisition des plans du 25 juillet 2013 et du 27 juin 2014 est toujours en cours au 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 30 novembre 2015 à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire ⁽¹⁾	25/11/2016
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
■ Dont dirigeants	2
Prix de souscription	0,112 €
Période d'exercice	117 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Droits acquis au 30/06/2017 ⁽²⁾	18 725 927
Titres souscrits au 30/06/2017	0
Titres potentiels maximum ⁽²⁾	18 725 927

(1) Le règlement a été modifié par les Directoires des 3 mai 2017 et 19 juillet 2017.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5% du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés,

le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 1 939 592,70 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 855,50 euros à 39 471 448,70 euros, soit une augmentation de 5,17 % étalée dans le temps entre 2017 et 2026. Il est cependant nécessaire de noter que 100 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de Bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Au 30/06/2017
Capitaux propres au 30/06/2016	28 812
Résultat de l'exercice	53 250
Provisions réglementées	(107)
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2017	81 955

6.6.4.2 Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 30/06/2016	Dotations exploit.	Dotations financ.	Dotations except	Reprises exploit.	Reprises financ.	Reprises except	APA	Utilisation	Provisions 30/06/2017
Provisions pour risques de change	511		536			511		55	336	481
Autres provisions pour risques *	747			376	284		583	256	783	0
TOTAL	1 258		536	376	284	511	583	311	1 119	481

* Les autres provisions pour risques transférées sont constituées de provisions pour frais de restructuration (39 milliers d'euros), de provisions pour risque lié à des avances sur royalties (154 milliers d'euros), provision pour litige (25 milliers d'euros) et aux retours produits dans le cadre de la procédure du rappel des prises Smart Power (38 milliers d'euros).

6.6.4.3 Dettes financières

Au 30 juin 2017, l'échéance des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts lignes de crédit	0			
Autres dettes financières	346	346		
Concours bancaires courants	0			
Instruments financiers passifs	0			
Intérêts courus non échus	1	1		
TOTAL	347	347	0	0

Ligne de crédit

Claranova n'a contracté aucun crédit bancaire.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 346 milliers d'euros sont entièrement composées de comptes courants.

Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes négociées avec les clients en dollars aux États-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La Société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours du budget. Au 30 juin 2017, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

Risque de taux d'intérêt

La Société n'ayant pas d'emprunt en cours, le risque de taux d'intérêt est nul.

Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Durant l'exercice, la Société a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes. Elle a également cédé 14 000 000 actions auto-détenues. Par conséquent, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues, il en reste 139 791 au 30 juin 2017, et ainsi significativement réduit son exposition au risque sur les actions. Pour plus d'informations concernant ces deux opérations, vous êtes priés de vous reporter au paragraphe 6.6.1 Faits marquants de l'exercice.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La restructuration juridique et opérationnelle opérée au niveau des filiales américaines au 1^{er} juillet 2017 a entraîné l'application de la clause de retour à meilleure fortune chez la filiale Avanquest America (détenant myDevices et PlanetArt) pour un montant maximal de 15 millions de dollars américains, envers Claranova SA. Concomitamment, l'entrée de nouveaux investisseurs au niveau des filiales myDevices et PlanetArt, respectivement en août et septembre 2017, contribue à financer le développement de ces activités et à améliorer la trésorerie des entités américaines, facilitant ainsi la remontée de trésorerie à Claranova SA.

6.6.4.4 Échéance des dettes

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 2 937 milliers d'euros et il n'existe aucune dette à plus d'un an.

6.6.4.5 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le tableau décomposant à la clôture des derniers exercices le solde des dettes fournisseurs et des créances clients par échéance.

DETTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2017

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

(montant en euros)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	91,00					71,00
Montant total des factures concernées (TTC)	458 048,39	150 260,21	2 256,20	566,86	17 719,96	170 803,23
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,79%	0,91%	0,01%	0,00%	0,11%	1,04%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures			0			

DETTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Total	Fournisseurs Groupe	Factures non échues	Échues entre 0 et 60 jours	Factures échues + 60 jours
Factures non parvenues	1 135		1 135		
Fournisseurs Groupe	1 201	1201			
Autres fournisseurs	2 584		1 632	1 008	-56
TOTAL	4 920	1 201	2 767	1 008	-56

CRÉANCES CLIENTS AU 30 JUIN 2017

Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

(montant en euros)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7,00					98,00
Montant total des factures concernées (TTC)	647 693,55	129 961,44	84 955,79	192 381,67	2 973 915,40	3 381 214,30
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,97%	0,80%	0,52%	1,18%	18,24%	20,74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures			0			

CRÉANCES CLIENTS AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Créances clients (valeurs brutes)	Clients Groupe	Non échues	Échues depuis moins de 90 J	Échues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances échues
30/06/2016	8 999	6 788	1 907	-127	431	1 522

6.6.4.6 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus	44
Fournisseurs et comptes rattachés	
Factures à recevoir	759
Dettes fiscales et sociales	698
Autres dettes	32
TOTAL	1 533

6.6.4.7 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (en milliers d'euros)	Montant à l'actif - perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant au passif - gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	339		339	
Sur créances	142		142	1 961
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	1		1	1
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	482		482	1 962

Le montant des gains latents sur créances porte sur les avances de trésorerie faites en dollars à sa filiale Avanquest North America pour financer les investissements des activités PlanetArt et myDevices.

6.6.4.8 Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent principalement aux charges supportées par Claranova pour le compte de ses filiales et refacturées dans le cadre de son exploitation.

6.6.4.9 Autres dettes

Le montant des autres dettes comprend principalement les CIR (Crédit Impôt Recherche) et CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) couvrant l'année 2016 à reverser à Avanquest Software (348 milliers d'euros) dans le cadre de l'apport partiel d'actif lors de leur encaissement.

6.6.5 Notes sur le compte de résultat

6.6.5.1 Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique (en milliers d'euros)	Montant
France	5 199
États-Unis	1 348
Royaume-Uni	3 062
Allemagne	1 356
Autres pays d'Europe	2 248
Autres pays	1 233
TOTAL	14 446

Il est à noter que le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Claranova agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en net.

6.6.5.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier dégage un bénéfice de 57,6 millions d'euros, contre une perte de 0,8 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé :

- d'une reprise de provision des titres Avanquest America, société holding américaine détenant les titres d'Avanquest North America, PlanetArt et myDevices pour 56,3 millions d'euros ;
- du résultat de change net des dotations et reprises de provision pour pertes de change représentant une charge de 0,2 million d'euros ;
- des produits financiers liés aux participations pour 0,8 million d'euros ;
- d'une reprise globale de provision pour dépréciation de compte courant avec les filiales de 0,8 million d'euros.

6.6.5.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 0,4 million d'euros, contre une perte de 10,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

- de bonis d'actions propres liés à la cession d'un bloc d'actions (14 000 000), à l'émission d'obligations convertibles en actions existantes et au contrat de liquidité pour une valeur de 1 million d'euros ;
- de la cession de Mediaclip qui a dégagé une perte nette de 0,1 million d'euros ;
- du complément de prix de cession d'Avanquest Software Publishing Ltd pour 0,4 million d'euros ;
- des frais de réorganisation structurelle (0,5 million d'euros) ;
- des frais de restructuration financière et opérationnelle (0,5 million d'euros).

6.6.5.4 Dépenses et charges somptuaires (art. 39-4 du CGI)

Les comptes sociaux de Claranova SA font apparaître un montant nul de dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, ce qui correspond à une charge théorique d'impôt nulle.

6.6.5.5 Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (art. 39-5 et 223 quinquies du CGI)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, notre Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

6.6.5.6 Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société Claranova SA étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été enregistrée. Le produit d'impôt comptabilisé correspond au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

6.6.6 Notes sur les engagements hors bilan

6.6.6.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Au 30 juin 2017, il n'existe aucune clause de complément de prix potentiellement applicable à la charge de Claranova SA.

6.6.6.2 Engagements de garanties donnés

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : Maximum : 22 000 000 euros Minimum : 3 300 000 euros	Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») : 15 % du prix de cession ; Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ; Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ; En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond. Prix de cession = 22 000 000 euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivants le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) – Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPI	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : ■ en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; ■ en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.
ProcessFlows (UK) Limited	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	Minimum : 4 000 000 euros Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling. Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude).	Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750 000 livres sterling, auxquels s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher : ■ 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; ■ 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
Avanquest North America	20/05/2015	Garantie bancaire	7 000 000 dollars	Claranova a apporté sa garantie à la banque Cathay pour le prêt de 2 millions de dollars.	Le prêt arrive à échéance le 20 mai 2018.

6.6.6.3 Nantissements donnés

Il n'existe plus de nantissements donnés au 30 juin 2017.

6.6.6.4 Engagement en matière de crédit-bail

Claranova n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

6.6.6.5 Indemnités de départ à la retraite

À leur départ à la retraite, certains salariés de la Société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 38 milliers d'euros pour Claranova au 30 juin 2017 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 10 milliers d'euros se décomposant en coût des services rendus de 35 milliers d'euros, coût financier de 5 milliers d'euros, perte liée aux changements d'hypothèses de 1 millier d'euros, gain lié aux réductions/cessations de 43 milliers d'euros et enfin perte actuarielle de 13 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,65 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 à 5 % suivant l'âge.

La Société ne constitue pas de provision au titre des droits théoriquement acquis mais prend en charge le coût de départ à la retraite effectif des salariés au cours de l'exercice de survenance du départ.

6.6.6.6 Engagements et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est aujourd'hui seulement valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Les anciens actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société au 31 mars 2011.

Le complément de prix lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, lié aux profits futurs, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Les abandons de créance réalisés par Claranova SA à l'égard de sa filiale Avanquest North America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle.

Lors de la réorganisation juridique américaine au 1^{er} juillet 2017, la dette d'Avanquest North America envers Claranova SA a été transférée à l'entité Avanquest America, les clauses de retour à meilleure fortune restant applicables.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadien.

6.6.7 Autres informations

6.6.7.1 Effectif de l'entreprise

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 51 personnes, contre 70 en 2015-2016 suite au transfert du personnel de l'activité Software vers l'entité Avanquest Software SAS au 1^{er} juin 2017. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	12
Ingénieurs et cadres	37
Dirigeants	2
TOTAL	51

6.6.7.2 Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires versés aux membres des organes de direction et d'administration de la société Claranova SA au titre de leurs mandats s'élève à 906 milliers d'euros.

Il a été versé une somme de 100 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice. Les jetons de présence sont versés trimestriellement.

6.6.7.3 Transactions avec les parties liées

En dehors des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration et des engagements hors bilan, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées.

6.6.7.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le Groupe Claranova publiant des comptes consolidés, veuillez vous référer aux informations présentes dans le document de référence au 30 juin 2017.

6.6.7.5 Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

(en milliers d'euros)

	Liées au 30/06/2017	Participation au 30/06/2017
Immobilisations financières nettes	68 829	
Créances nettes	14 817	
Dettes	714	
Produits financiers	799	4
Charges financières	1	73

6.6.7.6 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part Dividendes	Val. brute des titres Val. nette des titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Avanquest America Inc. * 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808 USA	23 918 558 ⁽¹⁾	32 782 667 ⁽¹⁾	100 %	59 824 459	15 155 385	114 841 441 ⁽²⁾	(4 140 393) ⁽²⁾
EMME Deutschland Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München Allemagne	76 694	(9 143 230)	100 %	1			(36 600)
Avanquest Software SAS ** 89/91 bd National 92250 La Garenne-Colombes France	2 800 000	1 370 938	100 %	4 640 367	402 658	10 206 779	(554 448)
PARTICIPATIONS							
Antvoice SAS 28, rue du Sentier 75002 Paris France	ND		1,7 %	148 000			

(1) 1 USD = 0,87627 €.

(2) 1 USD = 0,91714 €.

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc., PlanetArt Ltd., et Avanquest China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest Deutschland GmbH, Avanquest Ibérica SL, Avanquest UK Ltd, PC Helpsoft. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

Claranova SA est l'entité consolidante du groupe Claranova.

6.6.7.7 Impôts

Allègement ou accroissement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	IS et contributions correspondantes *
Provision perte de change	481	160
Écart conversion passif	1 961	654
Déficit reportable	3 238	1 079
Allègement net	5 680	1 893

* Taux d'IS retenu : 33 ⅓ %.

Suite à l'apport partiel d'actif, une demande en vue de l'obtention de l'agrément pour les transferts de déficit liés à l'activité logicielle est en cours pour un montant de 52,4 millions d'euros.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Claranova a enregistré un crédit d'impôt recherche pour 285 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2016. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Claranova a enregistré au titre de l'année calendaire 2016 un CICE de 63 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la Société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

6.6.7.8 Procès et litiges

Suite au contrôle fiscal qui a eu lieu sur l'exercice précédent, Claranova avait reçu une proposition de rectification du montant du CIR. La Société a envoyé ses observations à l'administration. La Société a reçu postérieurement à la clôture la proposition de rectification, et le montant de la notification est légèrement inférieur au montant provisionné au 30 juin 2016.

À l'exception du contrôle fiscal décrit ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.6.7.9 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille

Le nombre d'actions propres acquises entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres et du contrat de liquidité s'élève à 114 103 actions pour 26 819 103 actions cédées.

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/2017	Valeur totale d'achat en milliers d'euros	Valeur en milliers d'euros au 30/06/2017
Actions propres	139 791	14	63
TOTAL	139 791	14	63

6.6.8 Événements postérieurs à la clôture

Application de la clause de retour à meilleure fortune

Les abandons de créance réalisés par Claranova SA à l'égard de sa filiale Avanquest North America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle. Lors de la réorganisation juridique, la dette envers Claranova a été transférée de l'entité Avanquest North America à l'entité Avanquest America, les clauses de retour à meilleure fortune restant applicables.

Au 1^{er} juillet 2017, la cession de la filiale Avanquest North America d'Avanquest America vers Avanquest Software SAS est le fait générateur de ce retour à meilleure fortune.

Entrée d'investisseurs externes au capital des filiales américaines

Le 16 août 2017, myDevices Inc. a signé un partenariat capitalistique et stratégique avec un acteur chinois majeur des Télécom et Média sur le marché asiatique.

Cet accord prévoit la distribution et la localisation sous licence de la plateforme Cayenne sur le territoire chinois, validant une fois de plus la qualité de la technologie myDevices par un acteur majeur du marché. Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire au capital de myDevices pour un montant de 3,5 millions d'USD. Cet investissement s'effectue dans le cadre du tour de financement annoncé en janvier dernier lors de l'entrée au capital de myDevices du spécialiste des semi-conducteurs Semtech Corporation.

Le 7 septembre 2017, Claranova annonce l'entrée d'investisseurs industriels, dont Cap Investissements, family office du Groupe Riccobono, industriel dans le domaine de l'impression, au capital de sa filiale PlanetArt LLC, leader mondial de la photo sur mobile, à hauteur de 11,4 millions d'euros.

Cette levée de fonds est réalisée sur la base d'une valorisation pre-money de PlanetArt de 185 millions d'euros, soit 196,4 millions d'euros (plus de 225 millions de dollars) post augmentation de capital de 11,4 millions d'euros, laquelle pourra être étendue à 15 millions d'euros.

6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2017

À l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié	Au 30 juin 2017, la valeur nette des titres de participation et des créances rattachées s'élève à 68 829 milliers d'euros. Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » du paragraphe 6.6.2 « Principes, règles et méthodes comptables », les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants est rapprochée d'une estimation à la valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à la hauteur de la différence. La valeur d'usage peut être estimée en prenant en compte les capitaux propres, les plus-values latentes, les éléments prévisionnels, etc. L'évaluation des titres de participation et des créances rattachées requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Nous avons donc considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.
Notre réponse	Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'usage retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres. Ainsi, nos travaux ont notamment consisté à : ■ obtenir des justificatifs externes de la valeur d'usage retenue, lorsqu'ils étaient disponibles, tels que des rapports d'évaluation externe ou des contrats avec les investisseurs justifiant une valeur de marché ; ■ rapprocher les données issues de la comptabilité avec celles prises en compte pour la valorisation de l'apport en cas d'apport partiel d'actif ; ■ comparer les hypothèses retenues avec celles auxquelles nous nous attendions, compte tenu des valeurs de marché lorsqu'elles étaient disponibles ; ■ vérifier les formules de calcul utilisées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire inclus dans le document de référence et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Claranova par l'Assemblée Générale du 12 février 1998 pour le cabinet Aplitec, et celle du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2017, le cabinet Aplitec était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption, et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC
Stéphane Lambert

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag

6.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice						
Capital social (en euros)	37 531 856	37 531 856	37 498 256	27 354 441	18 992 574	18 572 733
Nombre d'actions						
■ ordinaires	375 318 555	375 318 555	374 982 555	27 354 441	18 992 574	18 572 733
■ à dividende prioritaire	-	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions à créer						
■ par conversion d'obligations	-	-	-	867 335	867 335	867 376
■ par droit de souscription	19 395 927	915 000	4 300 167	4 936 667	3 122 583	1 869 633
Opérations et résultats (en euros)						
Chiffre d'affaires hors taxes	14 446 085	18 235 344	26 741 425	28 528 645	20 098 629	18 619 141
Résultat avant impôts, participation, dot. aux amortissements et provisions	(5 367 984)	(19 796 678)	(37 237 144)	(8 337 662)	5 348 047	(17 504 557)
Impôts sur les bénéfices	(208 470)	(260 993)	(205 876)	(262 172)	(214 312)	(285 495)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Dotations, amortissements et provisions	(58 409 973)	4 157 557	37 004 079	(27 036 015)	(50 006 320)	(16 306 086)
Résultat net	53 250 459	(15 378 128)	(27 189)	(35 111 505)	(44 443 961)	(19 486 586)
Résultat distribué	-	-	-	-	-	-
Résultat par action (en euros)						
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	(0,01)	(0,05)	(0,1)	(0,3)	0,29	(0,17)
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	0,14	(0,04)	0	(0,3)	(2,34)	(1,05)
Dividende attribué	-	-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés	51	70	86	96	69	70
Masse salariale (en euros)	3 710 465	3 681 625	3 915 700	4 965 985	3 917 495	4 323 787
Sommes versées en avantages sociaux (en euros) (sécurité soc., œuvres sociales...)	2 070 375	1 824 908	1 966 522	2 446 671	2 060 604	2 221 807



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1 Informations sur la Société 114

7.1.1	Raison sociale et nom commercial, siège social	114
7.1.2	Forme juridique	114
7.1.3	Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité	114
7.1.4	Date de constitution, durée de vie	114
7.1.5	Exercice social	114

7.2 Actes constitutifs des statuts 114

7.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	114
7.2.2	Organes d'administration, de direction et de surveillance	115
7.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 et 26)	117
7.2.4	Modification des droits des actionnaires	117
7.2.5	Assemblées Générales (article 23)	117
7.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	117
7.2.7	Dispositions relatives aux franchissements de seuils	117
7.2.8	Règles régissant la modification des statuts	117

7.3 Capital social 118

7.3.1	Évolution du capital	118
7.3.2	Historique du capital social	118
7.3.3	Autres titres donnant accès au capital	119
7.3.4	Nantissement du capital	120
7.3.5	Titres non représentatifs de capital	120
7.3.6	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	120

7.3.7	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	120
7.3.8	Programme de rachat d'actions propres	121
7.3.9	Bilan du programme de rachat	121
7.3.10	Participation des salariés au capital de la Société	121
7.3.11	Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Directoire à la date du rapport	122

7.4 Principaux actionnaires 125

7.4.1	Actionnariat de la Société	125
7.4.2	Droits de vote	125
7.4.3	Contrôle	125
7.4.4	Franchissements de seuil	125
7.4.5	Pacte d'actionnaires	125
7.4.6	État récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres	125

7.5 Informations sur les participations 126

7.6 Politique de distribution des dividendes 126

7.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 126

7.8 Marché du titre 126

7.8.1	Informations générales	126
7.8.2	Évolution du marché de l'action	127

7.1 Informations sur la Société

7.1.1 Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la Société est « Claranova » depuis la modification votée dans sa 3^e résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 (anciennement Avanquest).

Le siège social de Claranova est sis :

Immeuble Vision Défense

89/91, boulevard National

92257 La Garenne-Colombes Cedex

France

Téléphone : +33 1 41 27 19 75

7.1.3 Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 764 625. Le Code d'activité, correspondant aux nouveaux statuts de la Société, est 7010Z « Activités des sièges sociaux ».

7.1.4 Date de constitution, durée de vie

La Société a été constituée le 28 mai 1984 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 28 mai 2044.

7.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 531 855,50 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

7.1.5 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin.

7.2 Actes constitutifs des statuts

7.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts de la Société, jusqu'au 6 juin 2017, était comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'article 2 des statuts à partir du 7 juin 2017 définit l'objet de la Société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ; la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ; et la prestation de tous services se rapportant aux activités ;
- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport des actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- l'animation des entreprises dans lesquelles la Société aura investi, à travers la participation active à la conduite de la politique du Groupe et au contrôle de ses filiales ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes :
 - les activités d'une Société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient,
 - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer ou par voie de conclusion de tous types de contrat commerciaux ; l'acquisition,

l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

7.2.2 Organes d'administration, de direction et de surveillance

7.2.2.1 Le Directoire (articles 12 à 16)

Le Directoire est composé de deux à sept membres désignés par le Conseil de Surveillance qui exercera le contrôle du Directoire, conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en dehors des actionnaires. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle tombe sous le coup des cumuls, incompatibilités, déchéances ou interdictions prévus par la loi ou les règlements.

La limite d'âge pour les membres du Directoire est fixée à 65 ans. Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans. Ils sont rééligibles.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la Société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions, et après leur expiration.

En cas de vacance d'un siège, le Conseil de Surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le mode et le montant de la rémunération de chaque membre du Directoire sont fixés par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Directoire est révocable par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

La révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la Société.

Les membres du Directoire peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la Société.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur Général, attribuées à un des membres du Directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la Direction Générale de la Société.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Il doit également communiquer au Conseil le rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Annuelle.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président ou du membre du Directoire délégué à cet effet, ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Directoire ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Toutefois est réputé présent le membre du Directoire qui participe à la réunion du Directoire par des moyens de visioconférence ou de télécommunications en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables.

Tout membre du Directoire peut se faire représenter aux délibérations du Directoire par un autre membre du Directoire ou participer à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications tels que visés ci-dessous. Chaque membre du Directoire ne peut disposer de plus d'un mandat.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les réunions du Directoire sont présidées par le Président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le Directoire en début de séance.

Lors de chaque réunion, le Directoire peut désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres du Directoire.

Les délibérations sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.



7.2.2.2 Le Conseil de Surveillance (articles 17 à 20)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sauf la faculté pour le Conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

L'accès aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance est soumis aux conditions de cumul de mandats édictées par la loi.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Les représentants permanents sont soumis aux conditions d'âge des membres personnes physiques.

Le mandat de représentant permanent désigné par une personne morale nommée au Conseil de Surveillance lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de le notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, et de pourvoir, immédiatement, à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Il détermine, le cas échéant, leurs rémunérations.

Le Conseil de Surveillance peut désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du Conseil de Surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de *quorum* et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve de l'établissement d'un règlement intérieur, et sauf pour les opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 5 du Code de commerce, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre membre. Chaque membre ne peut disposer de plus d'un mandat.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le Directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit le rapport présenté par le Directoire.

Le Conseil présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de Comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent pour avis à leur examen.

Des jetons de présence peuvent être alloués au Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale. Le Conseil les répartit librement entre ses membres.

Le Conseil peut également allouer aux membres du Conseil de Surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

7.2.2.3 Collège de censeurs (article 21)

Un collège de censeurs composé d'un ou plusieurs censeurs peut conseiller le Conseil de Surveillance notamment sur l'environnement des affaires, la stratégie et le développement de l'activité, la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques, en fonction des missions fixées par le Conseil de Surveillance en conformité avec la loi et les statuts. L'instauration d'un collège de censeurs est facultative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil de Surveillance, nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions des censeurs, les modalités de leur cessation et de leur renouvellement sont identiques à celles des membres du Conseil (six années).

Les censeurs assistent aux séances du Conseil de Surveillance à titre consultatif et sans voix délibérative. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les membres du Conseil. Les censeurs peuvent percevoir une rémunération en contrepartie de services effectifs rendus à la Société.

7.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 et 26)

Le capital de Claranova est composé à la date de ce document d'actions ordinaires, toutes de même catégorie. En application des dispositions de l'article 26 des statuts de la Société, si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire, modifiant ainsi les statuts de la Société.

7.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

7.2.5 Assemblées Générales (article 23)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Sur décision du Directoire ou du Conseil de Surveillance, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant l'identification des actionnaires.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire

peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou par le Vice-Président du Conseil, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée. Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

7.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

7.2.7 Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception.

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

7.2.8 Règles régissant la modification des statuts

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par la législation en vigueur. Les statuts de Claranova ont été revus et mis à jour lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017.



7.3 Capital social

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social s'élève à 37 531 855,50 euros divisé en 375 318 555 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 0,10 euro, toutes entièrement souscrites et libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Veillez vous référer au paragraphe 7.4.1 pour la répartition du capital et des droits de vote.

7.3.1 Évolution du capital

Le capital social de la Société n'a pas varié depuis le 30 juin 2016.

Ainsi, au 30 juin 2017, le montant du capital souscrit s'élève à 37 531 855,50 euros représentant un total de 375 318 555 actions de même catégorie à 0,10 euro de valeur nominale.

7.3.2 Historique du capital social

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
01/05/1984	création		100 F	200	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	300	100 F	500	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	2 000	100 F	2 500	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 305	100 F	4 805	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	0	500 F	4 805	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	1 420	500 F	6 225	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	623	500 F	6 848	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	0	1 170 F	6 848	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	794 368	10 F	801 216	8 012 160 F
11/12/1996	augmentation de capital	401 000	10 F	1 202 216	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	23 876	10 F	1 226 092	12 260 920 F
20/01/1999	augmentation de capital	176 127	10 F	1 402 219	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	13 940	10 F	1 416 159	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	50 503	10 F	1 466 662	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	149 333	10 F	1 615 995	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	5 F	3 231 990	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	47 000	5 F	3 278 990	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	177 602	5 F	3 456 592	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	144 626	5 F	3 601 218	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	47 202	5 F	3 648 420	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	0	1 €	3 648 420	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	14 352	1 €	3 662 772	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	8 000	1 €	3 670 772	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	1 000 833	1 €	4 671 605	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	46 700	1 €	4 718 305	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	1 146 851	1 €	5 865 156	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	244 872	1 €	6 110 028	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	484 452	1 €	6 594 480	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	340 909	1 €	6 935 389	6 935 389 €
14/03/2007	augmentation de capital	54 916	1 €	6 990 305	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	746 268	1 €	7 736 573	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	2 333 318	1 €	10 069 891	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	207 646	1 €	10 277 537	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	221 716	1 €	10 499 253	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	80 844	1 €	10 580 097	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	3 205 115	1 €	13 785 212	13 785 212 €

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
11/06/2009	augmentation de capital	83 850	1 €	13 869 062	13 869 062 €
25/11/2009	augmentation de capital	14 902	1 €	13 883 964	13 883 964 €
15/02/2010	augmentation de capital	2 221 434	1 €	16 105 398	16 105 398 €
10/06/2010	augmentation de capital	85 333	1 €	16 190 731	16 190 731 €
11/02/2011	augmentation de capital	1 916 667	1 €	18 107 398	18 107 398 €
05/05/2011	augmentation de capital	79 500	1 €	18 186 898	18 186 898 €
27/07/2011	augmentation de capital	97 000	1 €	18 283 898	18 283 898 €
09/12/2011	augmentation de capital	258 264	1 €	18 542 162	18 542 162 €
09/05/2012	augmentation de capital	30 200	1 €	18 572 362	18 572 362 €
27/06/2012	augmentation de capital	371	1 €	18 572 733	18 572 733 €
08/11/2012	augmentation de capital	60 000	1 €	18 632 733	18 632 733 €
05/02/2013	augmentation de capital	64 841	1 €	18 697 574	18 697 574 €
14/05/2013	augmentation de capital	45 000	1 €	18 742 574	18 742 574 €
25/07/2013	augmentation de capital	902 000	1 €	19 644 574	19 644 574 €
25/09/2013	augmentation de capital	500 000	1 €	20 144 574	20 144 574 €
13/02/2014	augmentation de capital	450 000	1 €	20 594 574	20 594 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	500 000	1 €	21 094 574	21 094 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	13 250	1 €	21 107 824	21 107 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	300 000	1 €	21 407 824	21 407 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	5 946 617	1 €	27 354 441	27 354 441 €
02/09/2014	augmentation de capital	2 621 963	1 €	29 976 404	29 976 404 €
10/02/2015	augmentation de capital	6 151	1 €	29 982 555	29 982 555 €
09/04/2015	réduction de capital	0	0,1 €	29 982 555	2 998 255,50 €
16/06/2015	augmentation de capital	345 000 000	0,1 €	374 982 555	37 498 255,50 €
11/08/2015	augmentation de capital	240 000	0,1 €	375 222 555	37 522 255,50 €
28/06/2016	augmentation de capital	96 000	0,1 €	375 318 555	37 531 855,50 €

7.3.3 Autres titres donnant accès au capital

7.3.3.1 Plan d'actions gratuites et options de souscription en cours au 30 juin 2017

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2017, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'Administration	04/11/2010	25/07/2013	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
■ dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de Bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse
Droits acquis au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Actions émises au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Titres potentiels maximaux *	0	400 000	270 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

À l'occasion des autorisations conférées au Conseil d'Administration de procéder aux distributions gratuites d'actions des plans ci-dessus, pour les plans des 4 novembre 2010 et 25 juillet 2013 celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront

conserver au nominatif 25% du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions. Pour le plan du 27 juin 2014, le Conseil d'Administration ne prévoit pas de quantité minimale d'actions à conserver pour les dirigeants bénéficiaires du plan.

Les conditions d'acquisition des actions gratuites des plans ci-dessus ne sont pas remplies à la date de dépôt du présent document de référence.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à des conditions de présence (période d'attribution sur deux ans) et des performances boursières. La période d'acquisition des plans du 25 juillet 2013 et du 27 juin 2014 est toujours en cours au 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova du 30 novembre 2015 a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire	25/11/2016 ⁽²⁾
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
■ Dont dirigeants	2
Prix de souscription	0,112 €
Période d'acquisition	117 mois
Conditions d'acquisition	Déjà atteintes
Droits acquis au 30/06/2017	18 725 927
Titres souscrits au 30/06/2017	0
Titres potentiels maximaux ⁽¹⁾	18 725 927

(1) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

(2) Le règlement a été modifié par les Directoires du 3 mai 2017 et du 19 juillet 2017.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à une attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5% du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 1 939 592,70 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 855,50 euros à 39 471 448,70 euros, soit une augmentation de 5,17 % étalée dans le temps entre 2017 et 2026. Il est cependant nécessaire de noter que 100 % des actions gratuites ne seront exercées que si certains objectifs de croissance du cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

7.3.6 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

7.3.4 Nantissement du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de Claranova.

7.3.5 Titres non représentatifs de capital

À la date du présent document, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

7.3.7 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Un accord a été conclu entre Claranova, sa filiale Avanquest North America et Messieurs Bloxberg et Helfstein accordant une option d'entrée dans le capital de la société PlanetArt. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au paragraphe 6.2.8. La filiale myDevices a mis en place un plan d'options des souscriptions d'actions pour ses dirigeants et salariés.

7.3.8 Programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016, aux termes de sa 12^e résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2015.

Les objectifs du programme de rachat d'actions propres sont de permettre les opérations suivantes :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- attribuer des actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; et/ou
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement, en échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- mettre en œuvre tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Directoire appréciera ;
- annuler totalement ou partiellement les actions ainsi rachetées par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action).

Conditions du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé que le prix maximal d'achat par action ne pourra être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours coté) ou s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Il est précisé que l'enveloppe consacrée au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 4 millions d'euros. Claranova pourra opérer par utilisation de la trésorerie disponible ou par endettement à court terme.

La part maximale du capital que Claranova est susceptible d'acquérir est de 10 % du capital social. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2018.

7.3.9 Bilan du programme de rachat

7.3.9.1 Contrat de liquidité

Claranova avait mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler en date du 28 janvier 2013, portant sur les titres Claranova, à l'époque sous la dénomination Avanquest, admis aux négociations sur Euronext Paris - Eurolist Compartiment C, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2011. Il a été mis fin au contrat de liquidité au cours de l'exercice, en date du 30 novembre 2016.

7.3.9.2 Auto-détention au nominatif

Le 14 décembre 2016, la Société a cédé 14 000 000 actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros par voie de cession de bloc hors marché au profit d'un investisseur basé aux Pays-Bas. Le 16 décembre 2016, la Société annonce la mise à la disposition du public d'une note d'opération à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris de 1 249 obligations convertibles en actions ordinaires existantes (« OCAE ») auto-détenues d'une valeur nominale de 1 450 euros, à raison de 1 obligation convertible pour 10 000 actions existantes auto-détenues, dont l'émission a été intégralement réalisée au profit de certains investisseurs qualifiés le 7 décembre 2016 pour un montant total de 1 811 050 euros.

Au 30 juin 2017	Nombre de titres	% auto-détention	Valeur comptable	Valeur de marché
Actions détenues au porteur	139 791	0,04 %	14 076,41 €	63 325,32 €

Au total, entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, 114 103 actions ont été acquises dans le cadre du contrat de liquidité pour 26 819 103 actions cédées hors marché, dans le cadre des OCAE ou dans le cadre du contrat de liquidité.

7.3.10 Participation des salariés au capital de la Société

Au 30 juin 2017, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détenait aucune action de Claranova dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail. De même, aucune action n'était détenue dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L. 214-39 et L. 214-40 du Code monétaire et financier par les salariés et anciens salariés de Claranova.



7.3.11 Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Directoire à la date du rapport

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 30 nov. 2016	12 ^e	Autorisation au Directoire en vue d'opérer sur les actions de la Société	Actions ordinaires	N/A	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.	18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2018	U : 0 % S : 100 %
	14 ^e	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	Le prix de chaque action ordinaire émise dans le cadre de la présente délégation doit au moins être égal à la valeur nominale de l'action ordinaire de la Société à la date d'émission desdites valeurs mobilières.	16 millions d'euros (hors prime d'émission)	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2019	U : 0 % S : 100 %
	15 ^e	Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera identique à celui de l'émission initiale.	15 % de l'émission initiale	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2019	U : 0 % S : 100 %
	17 ^e	Délégation de pouvoir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire lors du recours à la délégation.	Montant nominal des augmentations de capital : ■ 10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Directoire décide d'user de la délégation ; ■ dans la limite de 16 millions d'euros (hors prime d'émission).	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2019	U : 0 % S : 100 %
	19 ^e	Autorisation au Directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	N/A	Montant nominal des réductions de capital : ■ 10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Directoire décide d'user de la délégation.	18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2018	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGE du 7 juin 2017	5°	Délégation de compétence au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	Montant nominal des augmentations de capital : 8 millions d'euros Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %
	6°	Délégation de compétence au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	8 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, limité à 20 % du capital par an - Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %
	8°	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	- Montant nominal des augmentations de capital : 8 millions d'euros - Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros	18 mois, soit jusqu'au 6 décembre 2018	U : 0 % S : 100 %
	9°	Autorisation au Directoire, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux Cinquième, Sixième et Huitième résolutions avec suppression du droit préférentiel de souscription			Le montant nominal s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13° résolution de l'AGE du 7 juin 2017	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
	10 ^e	Délégation de compétence au Directoire pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximal de 3 752 225 bons de souscription d'actions dits « BSA »	Bons de souscription d'actions	Valeur nominale de 0,10 euro chacune	3 752 225 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 3 752 225 actions ordinaires nouvelles de la Société	18 mois, soit jusqu'au 6 décembre 2018	U : 0 % S : 100 %
	12 ^e	Autorisation au Directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	Actions gratuites	N/A	18 760 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %

7.4 Principaux actionnaires

7.4.1 Actionnariat de la Société

La répartition de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2017 est estimée comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Directeurs, managers et administrateurs	17 020 052	4,53 %	25 170 568	6,46 %
Anciens managers et administrateurs	15 001 000	4,00 %	20 001 000	5,13 %
Fonds institutionnels et actionnaires significatifs	48 999 953	13,05 %	49 876 966	12,80 %
Flottant	294 157 759	78,38 %	294 676 644	75,61 %
Auto-détention	139 791	0,04 %		
TOTAL	375 318 555	100,00 %	389 725 178	100,00 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote. La répartition de l'actionnariat de la Société a évolué comme suit depuis juin 2015.

Actionnaires	30 juin 2017		30 juin 2016		30 juin 2015	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Directeurs, managers et administrateurs	4,53 %	6,46 %	4,83 %	5,20 %	14,17 %	14,17 %
Anciens managers et administrateurs	4,00 %	5,13 %	4,00 %	4,30 %		
Fonds institutionnels	13,05 %	12,80 %	12,28 %	13,23 %	27,93 %	27,94 %
Flottant	78,38 %	75,61 %	71,74 %	77,27 %	57,86 %	57,88 %
Auto-détention	0,04 %		7,15 %		0,04 %	
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

7.4.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des assemblées, chaque action (hors auto-détention) donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. Au 30 juin 2017, compte tenu des actions auto-détenues, le nombre total de droits de vote s'établit à 389 725 178.

Pour plus d'informations sur les droits de vote, nous invitons le lecteur à se reporter au paragraphe 7.2.3.

7.4.3 Contrôle

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'est pas contrôlée directement ou indirectement tel que défini par le Règlement européen.

À ce jour, aucune mesure n'est prise par la Société en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

7.4.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice 2016-2017.

7.4.5 Pacte d'actionnaires

Claranova n'a pas conclu de convention d'actionnaires avec des tiers.

7.4.6 État récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres

Aucune opération sur les titres de la Société (art. L. 621-18-2 du Code monétaire et financier) n'a été réalisée par les dirigeants, les mandataires sociaux ou leurs proches lors de l'exercice 2016-2017.



7.5 Informations sur les participations

Veillez vous reporter aux tableaux des filiales et participations des comptes sociaux note 6.6.7.6, qui se trouvent dans les Annexes aux comptes sociaux à la note 6.6.

7.6 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en Bourse, la Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

7.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Certains accords commerciaux ou financiers conclus par la Société ou certaines sociétés du Groupe prévoient des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle. Les dispositions de ces accords, voire pour certaines, leur existence même, sont couvertes par des dispositions relatives à la confidentialité dont la violation serait

susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de la Société en raison du risque induit de résiliation pour faute desdits accords. Néanmoins, en cas d'offre publique, ces éléments devraient avoir une incidence relativement faible.

7.8 Marché du titre

7.8.1 Informations générales

- Code ISIN : FR0004026714.
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment C.
- Nombre d'actions cotées au 30 juin 2017 : 375 318 555.
- Cours de clôture au 30 juin 2017 : 0,453 euro.
- Capitalisation boursière au 30 juin 2017 : 170 019 305,42 euros.
- Introduction au Nouveau Marché le 5 décembre 1996.
- Cours d'introduction de l'action : 9,14 euros (avant division par 2 du nominal et ensuite par 10).
- Capitalisation à l'introduction : 11 millions d'euros.

7.8.2 Évolution du marché de l'action

Mois	Volumes échangés	Cours moyen (en euros)	+ Haut (en euros)	+ Bas (en euros)
janv-15	5 373 942	0,65	0,72	0,6
févr-15	7 738 836	0,57	0,72	0,49
mars-15	9 016 035	0,17	0,18	0,16
avr-15	8 737 259	0,13	0,16	0,09
mai-15	37 948 123	0,2	0,36	0,11
juin-15	132 209 695	0,15	0,25	0,1
juil-15	36 338 701	0,11	0,12	0,09
août-15	55 549 889	0,09	0,12	0,09
sept-15	30 374 704	0,09	0,11	0,08
oct-15	39 269 095	0,09	0,11	0,09
nov-15	5 566 755	0,09	0,1	0,09
déc-15	25 478 621	0,09	0,1	0,08
janv-16	24 841 307	0,09	0,1	0,08
févr-16	45 722 809	0,09	0,11	0,08
mars-16	90 840 400	0,11	0,14	0,08
avr-16	42 888 400	0,08	0,1	0,07
mai-16	110 812 444	0,08	0,11	0,06
juin-16	90 061 547	0,11	0,14	0,09
juil-16	16 229 184	0,11	0,11	0,09
août-16	92 040 583	0,11	0,14	0,1
sept-16	30 780 393	0,11	0,13	0,11
oct-16	81 077 522	0,105	0,123	0,096
nov-16	230 814 870	0,116	0,173	0,102
déc-16	139 953 027	0,160	0,183	0,136
janv-17	395 364 095	0,236	0,346	0,163
févr-17	454 173 529	0,331	0,389	0,265
mars-17	177 710 643	0,351	0,390	0,316
avr-17	120 557 907	0,354	0,391	0,311
mai-17	364 868 095	0,452	0,530	0,359
juin-17	77 715 866	0,473	0,496	0,451

Source Euronext.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Personnes responsables du document de référence 130

8.1.1	Responsable du document de référence	130
8.1.2	Attestation du responsable du document de référence	130
8.1.3	Responsables de l'information financière	131

8.2 Responsables du contrôle des comptes 131

8.2.1	Commissaires aux Comptes titulaires	131
8.2.2	Commissaires aux Comptes suppléants	131

8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes 132

8.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques 132

8.5 Contrats importants 132

8.6 Documents accessibles au public 133

8.6.1	Mise à disposition du document de référence	133
8.6.2	Liste des communiqués de presse	133

8.1 Personnes responsables du document de référence

8.1.1 Responsable du document de référence

Pierre Cesarini, Président du Directoire

Claranova

Immeuble Vision Défense

89/91, boulevard National

92257 La Garenne-Colombes Cedex

Tél. : 01 41 27 19 75

8.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence selon la table de concordance présentée en pages 137-138, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux paragraphes 6.3 et 6.7 dudit document qui comprennent une réserve et une observation sur les comptes consolidés au 30 juin 2016.

Les Commissaires aux Comptes ont émis dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 30 juin 2016 la réserve suivante :

« Dans notre rapport sur les comptes consolidés au 30 juin 2015, nous avons formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier les hypothèses retenues pour l'évaluation des goodwill et des frais de développement activés. Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe aux paragraphes 3.5.4.1 et 3.5.4.2, la documentation mise en place par la Société et traduisant les décisions prises par le management en termes d'allocation de ressources et le retard pris dans la commercialisation des contrats de la plateforme myDevices, au cours du second semestre de l'exercice, supporte la comptabilisation d'une dépréciation de 4,8 millions d'euros sur le goodwill et 1,1 million d'euros sur les actifs

incorporels au 30 juin 2016, ramenant ces actifs à zéro. Les éléments qui nous ont été transmis documentent l'évaluation des actifs à la clôture de l'exercice. Néanmoins, nous sommes amenés à formuler une réserve portant uniquement sur le niveau de résultat car nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si cette dépréciation aurait dû être comptabilisée en tout ou partie sur les exercices précédents. »

Les Commissaires aux Comptes ont émis dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 30 juin 2016 une observation concernant le point suivant :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction de l'erreur concernant la présentation du tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2015, exposée à la suite du tableau des flux de trésorerie consolidés dans le paragraphe 3.3 de l'annexe. »

Le rapport financier 2014-2015 inclus par référence contenait une réserve et deux observations sur les comptes consolidés clos au 30 juin 2015. La réserve sur les comptes consolidés était la suivante :

« La note "Dépréciation des actifs" de la partie 3 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 30 juin 2015 décrit les principes retenus par la Société pour l'évaluation des actifs notamment les écarts d'acquisition et les frais de développement. En application de ces principes et comme décrit en note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2015, un test d'impairment a été mis en œuvre sur les écarts d'acquisition et les actifs non-courants affectés du Groupe. Ce test d'impairment a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et de plans à horizon trois ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014 et sur la base d'un taux d'actualisation forfaitaire de 30 % contre 20 % au 30 juin 2014. Aucune dépréciation d'actifs n'a été enregistrée à la suite de la mise en œuvre de ce test.

Dans notre rapport du 2 février 2015 concernant l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire retenu par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des écarts d'acquisition et des actifs non-courants. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette de l'écart d'acquisition qui s'élève à 4,8 millions d'euros au 30 juin 2015. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés qui s'élèvent à 6,8 millions d'euros au 30 juin 2015. »

Les observations concernaient les points suivants :

- « La correction de l'erreur d'affectation des dépréciations des écarts d'acquisition enregistrées sur les exercices clos les 30 juin 2013 et 2014 entre la part du Groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle, exposée à la suite du tableau de variation des capitaux propres ;
- la correction de l'erreur portant sur le chiffre d'affaires 2013-2014 à hauteur de 700 milliers d'euros exposée dans la note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 30 juin 2015. »

La Garenne-Colombes, le 3 octobre 2017

Pierre Cesarini

Président du Directoire

8.1.3 Responsables de l'information financière



Pierre Cesarini,
Président du Directoire

Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75



Sébastien Martin,
Directeur Administratif et Financier Groupe

Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

8.2 Responsables du contrôle des comptes

8.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

8.2.1.1 ERNST & YOUNG et Autres

Tour First. 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie.

À l'issue du mandat de la société Ernst & Young Audit, la société Ernst & Young et Autres a été nommée pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Ernst & Young et Autres est représentée par Franck Sebag. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

8.2.1.2 Aplitec

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une 1^{re} fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, puis une 2^e fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2010, ensuite une 3^e fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Aplitec est représentée par Stéphane Lambert. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

8.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

8.2.2.1 Auditex

Tour First. 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie.

Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six exercices. Le mandat d'Auditex a été renouvelé pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

8.2.2.2 Bruno Dechance

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommé le 30 novembre 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	APLITEC				ERNST & YOUNG et Autres			
	Montant (en euros)		%		Montant (en euros)		%	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
■ Émetteur	140 000	140 000	88 %	84 %	105 500	100 000	40 %	39 %
■ Filiales intégrées globalement	0	6 000	0 %	4 %	124 975	107 745	47 %	42 %
MISSIONS ACCESSOIRES								
■ Émetteur	19 500	20 000	12 %	12 %	35 000	49 500	13 %	19 %
■ Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %			0 %	0 %
SOUS-TOTAL	159 500	166 000	100 %	100 %	265 475	257 245	100 %	100 %
Autres prestations								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	159 500	166 000	100 %	100 %	265 475	257 245	100 %	100 %

8.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques

Néant.

8.5 Contrats importants

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence.

8.6 Documents accessibles au public

8.6.1 Mise à disposition du document de référence

Le document de référence est disponible au siège social de la Société au 89/91, boulevard National – 92257 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site internet du groupe Claranova à l'adresse suivante : www.claranova.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;

- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Claranova dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 dudit règlement est disponible sur le site internet de la Société (www.claranova.com).

8.6.2 Liste des communiqués de presse

Ci-dessous la liste des communiqués de presse mis en ligne par la Société depuis la date de mise à disposition du document de référence 2015-2016, soit le 28 octobre 2016 (hors déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, et informations réglementaires sur les contrats de liquidité) :

08-nov-16	Avanquest : Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016-2017
08-nov-16	Avanquest : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 novembre 2016
29-nov-16	Attribution de stock-options au profit de salariés et mandataires sociaux d'Avanquest, arrêt du programme de rachat d'actions et cessation du contrat de liquidité
08-déc-16	Avanquest : Émission d'obligations convertibles en actions existantes (non-dilutif) intégralement réservée au profit de certains investisseurs pour accélérer le développement des activités de croissance
13-déc-16	Assemblée Générale d'Avanquest : Approbation de l'ensemble des résolutions
13-déc-16	Avanquest cède une partie de ses actions auto-détenues pour un montant d'environ 2 millions d'euros pour accélérer le développement des activités de croissance
16-déc-16	Avanquest : Mise à disposition de la note d'opération visée par l'AMF concernant l'admission sur Euronext Paris d'obligations convertibles en actions existantes
05-janv-17	Internet des Objets : l'américain Semtech s'associe au groupe Avanquest et entre au capital de sa filiale myDevices
11-janv-17	Avanquest participe au Frankfurt European Midcap Event
18-janv-17	Avanquest renforce sa communication financière avec une ligne téléphonique dédiée à ses actionnaires
31-janv-17	Calendrier financier 2017 du groupe Avanquest
09-févr-17	Avanquest : Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2016-2017
06-mars-17	Avanquest participe à la Conférence MidCap Portzamparc 2017
30-mars-17	Avanquest : Résultats du 1 ^{er} semestre 2016-2017 : EBITDA proche de l'équilibre, PlanetArt déjà bénéficiaire
05-avr-17	Avanquest participe au Smallcap Event les 18 et 19 avril 2017
24-avr-17	Avanquest : Finalisation de la structuration du Groupe
02-mai-17	Lancement du Club des Actionnaires Avanquest
15-mai-17	Avanquest SA : Hausse de l'activité de 39 % au 3 ^e trimestre 2016-2017
15-mai-17	Avanquest change de nom pour devenir Claranova
22-mai-17	Avanquest : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017
20-juin-17	L'Assemblée Générale approuve le changement de nom du Groupe et la filialisation de l'activité Avanquest Software
22-juin-17	Claranova participe à l'European Midcap Event « Spring » les 28 et 29 juin à Paris
09-août-17	Chiffre d'affaires 2016-2017 : Hausse du chiffre d'affaires de 31 % sur l'année : 130 millions d'euros
16-août-17	Nouveau partenariat stratégique dans l'Internet des Objets pour le groupe Claranova
07-sept-17	Entrée d'investisseurs industriels au capital de PlanetArt
19-sept-17	Claranova participe à l'European Large & Midcap Event les 4 et 5 octobre à Paris

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations mentionnées par les différentes rubriques de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
1 Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables de l'information	8.1.1	130
1.2 Attestation du responsable	8.1.2	130
2 Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	8.2.1, 8.2.2	131
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques	8.4	132
3 Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	Chiffres clés 2016-2017	6-7
	5.1	52-53
	6.8	112
Informations financières intermédiaires	N/A	N/A
4 Facteurs de risques	2	15-19
5 Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	7.1	114
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	7.1	114
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société	7.1	114
5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation s'appliquant à la Société	7.1	114
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	1.1 5.2.1 6.6.1	10 53-58 95
5.2 Investissements		
5.2.1 Description des principaux investissements ayant été réalisés par la Société	5.4.1	61
5.2.2 Description des investissements de la Société en cours de réalisation et leur localisation géographique	5.4.2	61
5.2.3 Informations relatives aux investissements que la Société projette de réaliser	5.4.3 5.5.3	61 62
6 Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Description des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	Présentation de la Société 1.2 5.2.2.1	4-5 10-11 54-58
6.1.2 Présentation des nouveaux produits/services lancés sur le marché	5.2.2.1	54-58
6.2 Principaux marchés	1.1, 1.2 5.2.2.1	10-11 54-58
6.3 Événements exceptionnels	5.2.1.1	53
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2	15-19
6.5 Éléments fondant la position de l'émetteur s'agissant de sa position concurrentielle	2.1.2	16

Rubriques		Document de référence	
		Chapitre	Page
7	Organigramme		
7.1	Description du Groupe	1.3	12
7.2	Liste des filiales	1.3.1 6.2.2 6.6.7.6	12 69 107
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
	Immobilisations corporelles	1.5.1 6.2.4.3 6.6.3.2	13 75 98
	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	1.5.2 3.2	13 26-27
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	5.1	52-53
9.2	Résultat d'exploitation	5.1	52-53
9.2.1	Événements ayant impactés le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.2	53-60
9.2.2	Explications justifiant le changement important du chiffre d'affaires net et/ou des produits nets	5.1, 5.2	52-60
9.2.3	Présentation des facteurs et stratégies économique, gouvernementale, budgétaire, monétaire ou politique ayant eu un impact ou pouvant avoir un impact sur les opérations de l'émetteur	2.2.2	18-19
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations portant sur les capitaux de la Société	5.1.1 5.3.1	52-53 60
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	5.1.1 5.3.2 6.1.3 6.2.7	52-53 60 66 84
10.3	Informations portant sur les conditions d'emprunt et la structure financière de l'émetteur	5.3.3 6.2.5.3 6.6.4.3	61 79-80 102
10.4	Informations relatives à l'existence d'éventuelles restrictions affectant l'utilisation des capitaux et pouvant avoir un impact sur l'émetteur	5.3.4	61
10.5	Sources de financement attendues et rendues nécessaires pour que la Société puisse respecter ses engagements	5.3.5	61
11	Recherche et développement, brevets et licences	1.4	13
12	Informations sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.5.1	62
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	5.5.2 5.5.3	62 62
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	4.1 4.2.I.A.2	32-33 36
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.1.1.2	33
15	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	4.2.I.D 4.4.1	38-40 44-45
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.4.2	45
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	4.2.I.A.2	36
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	4.5	46-47
16.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations	4.2.I.A.3	36-37
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.2	34

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

Rubriques		Document de référence	
		Chapitre	Page
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	6.2.9.1 6.6.7.1	86 106
17.2	Participations et stock-options	7.3.3.1	119-120
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	7.3.10	121
18	Principaux actionnaires		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.4.1 7.4.4	125 125
18.2	Existence de droits de vote différents	7.4.2	125
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	7.4.3	125
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A
19	Opérations avec des apparentés	4.5	46-47
20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	6.1 6.1.5 6.8	64-67 93-94 112
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
20.3	États financiers	6.1, 6.2 6.5, 6.6	64-88 93-108
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	6.3 6.7	89-91 109-111
20.5	Date de clôture du dernier exercice comptable		1
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	7.6	126
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.2.3 6.6.7.8	19 107
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6.4	92
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	7.3	118-124
21.2	Actes constitutifs des statuts	7.2	114-117
22	Contrats importants	8.5	132
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24	Documents accessibles au public	8.6	133
25	Informations sur les participations	6.6.7.6 7.5	107 126

Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Directoire de la Société, telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
1 Informations sur l'activité de la Société		
1.1 Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la Société, de chaque filiale et du Groupe	1.2 5.2	10-11 53-60
1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du Groupe	5	51-62
1.3 Faits marquants de l'exercice de la Société et/ou du Groupe	6.2.1 6.6.1	68 95
1.4 Évolution prévisible de la Société et/ou du Groupe et ses perspectives	5.5	62
1.5 Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe	5.1.1 à 5.2.2.2	52 à 60
1.6 Événements post-clôture de la Société et du Groupe	6.2.10 6.6.8	88 108
1.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	2.3 6.2.5.3 6.6.4.3	19 79-80 102
1.8 Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe	2	15-19
1.9 Informations sur la recherche et développement de la Société et du Groupe	1.4 5.4.1 5.2.2.2	13 61 59-60
1.10 Succursales	N/A	N/A
2 Informations juridiques, financières et fiscales de la Société		
2.1 Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	4.1.1	32
2.2 Répartition et évolution de l'actionnariat	7.4	125
2.3 Nom des sociétés contrôlées	6.2.2	69
2.4 Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent	N/A	N/A
2.5 Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	6.2.1 6.2.2 6.6.1	68 69 95
2.6 Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées	N/A	N/A
2.7 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions)	7.3.8 7.3.9	121 121
2.8 État de la participation des salariés au capital social	7.3.3.1 7.3.10 7.4.1	119-120 121 125
2.9 Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	7.7	126
2.10 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital	7.3.11	122-124
2.11 Mention des ajustements éventuels : ■ pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions ; ■ pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	N/A	N/A
2.12 Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	7.6	126
2.13 Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement	6.6.5.5	105
2.14 Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	6.6.4.4	102
2.15 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
2.16 Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)	4.5	46-47

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le rapport de gestion

Rubriques		Document de référence	
		Chapitre	Page
3	Informations portant sur les mandataires sociaux		
3.1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	4.2.I.A.2	36
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle	4.2.I.D 4.4.1	38-40 44-45
3.3	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.	4.2.I.D	38-40
3.4	En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Directoire a pris la décision : ■ soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; ■ soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)	7.3.3.1	120
3.5	État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	7.4.6	125
3.6	En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Directoire a pris la décision : ■ soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; ■ soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)	7.3.3.1	119-120
4	Informations RSE de la Société		
4.1	Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et l'usage des biens et services qu'elle produit en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités par la Société	3	21-30
4.2	Attestation du tiers indépendant sur l'information sociale et environnementale	3.5	30
4.3	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de celle-ci ainsi que sur les conditions de travail des salariés	3.1.3	25
5	Autres informations		
5.1	Le montant des prêts à moins de 2 ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant	N/A	N/A
5.2	Information sur les paiements effectués au profit des autorités de chacun des États ou territoires dans lesquels la Société exerce les activités suivantes : l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation ou l'extraction d'hydrocarbures, de houille et de lignite, de minerais métalliques, de pierres, de sables et d'argiles, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux, de tourbe, de sel ou d'autres ressources minérales ou en l'exploitation de forêts primaires	N/A	N/A
5.3	Tableau des cinq derniers exercices	6.8	112
5.4	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	4.2	34-42

Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné dans à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations faisant partie du rapport financier annuel.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitres	Pages
1 Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel	8.1.2	130
2 Comptes consolidés	6.1, 6.2	64-88
3 Comptes sociaux	6.5, 6.6	93-108
4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	6.3	89-91
5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	6.7	109-111
6 Rapport de gestion	Table de concordance	137-138
7 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	4.2	34-42
8 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	4.3	43
9 Descriptif du Programme de rachat d'actions	7.3.8	121

Table de concordance Grenelle II - Décret 225

	Chapitres	Pages
INFORMATIONS SOCIALES		
Emploi		
Effectif total	3.1.1	24
Répartition des salariés par sexe	3.1.1	24
Répartition des salariés par âge	3.1.1	24
Répartition des salariés par zone géographique	3.1.1	24
Embauches-licenciements	3.1.1	24
Rémunérations	3.1.1	24
Organisation du temps de travail		
Organisation du temps de travail	3.1.2	25
Absentéisme	3.1.2	25
Relations sociales		
Organisation du dialogue social	3.1.3	25
Procédures d'informations et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.1.3	25
Bilan des accords collectifs	3.1.3	25
Santé sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	3.1.4	25
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé sécurité au travail	3.1.4	25
Accidents du travail maladies professionnelles	3.1.4	25
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	3.1.5	25
Nombre d'heures de formation	3.1.5	25
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	3 (introduction) 3.1.6	22-23 26
Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion de personnes handicapées	3.1.6	26
Politique de lutte contre les discriminations	3.1.6	26
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives		
Au respect de la liberté d'association et du droit des négociations collectives	3.1.7	26
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.1.7	26
À l'élimination du travail forcé obligatoire	3.1.7	26
À l'élimination effective du travail des enfants	3.1.7	26
ENVIRONNEMENT		
Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation et de certification	3.2.1	26
Actions de formation de d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.2.1	26
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.1	26
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	3.2.1	26
Pollution		
Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.2.2	26-27
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.2.2	27

	Chapitres	Pages
Économie circulaire		
Mesures de prévention de recyclage de réutilisation et d'autre forme de récupération et élimination des déchets	3.2.1-3.2.2	26-27
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.2.2	27
Utilisation durable des ressources	N/A	N/A
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.4	27
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.4	27
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.4	27
Utilisation des sols	3.2.3	27
Changement climatique		
Éléments significatifs d'émissions de gaz à effet de serre généré par l'activité du Groupe, notamment par l'utilisation des biens et services fournis	3.2.5	27
Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.5	27
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou protéger la biodiversité	3.2.6	27
SOCIÉTAL		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
En matière d'emploi et de développement régional	3.3.1	28
Sur les populations riveraines ou locales	3.3.1	28
Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.3.2	28
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.3.2	28
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société		
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	3 (introduction) 3.3.3	22-23 28
Actions de partenariat ou de mécénat	3.3.3	28
Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir la corruption	3.3.4	28
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.3.4	28
Autres actions engagées au titre des droits de l'homme		
Autres actions engagées au titre des droits de l'homme	3.3.5	28

GLOSSAIRE

AMF :

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

API :

Application Programming Interface en anglais, interface de programmation applicative en français, est un ensemble normalisé de classes, de méthodes ou de fonctions qui sert de façade par laquelle un logiciel offre des services à d'autres logiciels.

App store :

Plateforme de téléchargement d'applications sur les smartphones, tablettes, etc.

Application :

Logiciel pour téléphone mobile.

ARCEP :

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France.

Arduino :

Une gamme de cartes à microcontrôleur, cartes électroniques programmables qui utilisent toutes un même logiciel de programmation appelé logiciel Arduino également.

BFR :

Besoin en Fonds de Roulement, somme nécessaire que l'entreprise doit posséder pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir le paiement dû par ses clients.

Blockchain :

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle.

Bluetooth :

Standard de communication permettant l'échange bidirectionnel de données à très courte distance en utilisant des ondes radio UHF sur une bande de fréquence de 2,4 GHz

BtoB :

Business to Business, l'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises.

BtoC :

Business to Consumer, l'ensemble des architectures techniques et logiciels informatiques permettant de mettre en relation des entreprises directement avec les consommateurs.

Business units :

Centres de profits.

CAF :

Capacité d'autofinancement, l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Censeur :

Personne choisie parmi les actionnaires d'une société anonyme, en vertu d'une clause particulière des statuts, pour remplir le rôle de conseiller de gestion ou de contrôleur. Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou plus exceptionnellement par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Cet organe définira, lors de leur nomination, les modalités d'exercice de leur fonction et leur rémunération.

Cloud :

Ou cloud computing, est l'accès *via* un réseau de télécommunications, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. Il s'agit donc d'une délocalisation de l'infrastructure informatique.

CNIL :

Commission nationale de l'informatique et des libertés de France, autorité administrative indépendante française. La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Datacenter :

Site physique sur lequel se trouvent regroupés des équipements constituant le système d'information de l'entreprise (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.). Il peut être interne et/ou externe à l'entreprise, exploité ou non avec le soutien de prestataires.

Développement organique :

Développement de l'activité d'un groupe (mesurée en général par l'évolution de son chiffre d'affaires) qui est due à la conquête de nouveaux clients et non à des acquisitions ayant entraîné une variation du périmètre de l'entreprise.

e-commerce :

En français, commerce électronique, ou commerce en ligne, vente en ligne ou à distance, parfois cybercommerce, l'échange pécuniaire de biens, de services et d'informations par l'intermédiaire des réseaux informatiques, notamment Internet.

Earn-out :

Une clause d'earn-out permet, dans le cadre d'une cession d'entreprise, de fixer une partie du prix payé par l'acquéreur sur les performances futures de l'entreprise.

EBITDA :

En anglais, earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization (EBITDA), intérêts, impôts, désigne le résultat d'une société avant que n'en soient soustraits les intérêts, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients).

EBITDA ajusté :

Résultat opérationnel courant avant impact des dotations et amortissements, de la production immobilisée, ainsi que des retraitements IFRS.

Freemium :

Stratégie commerciale associant une offre gratuite, en libre accès, et une offre « premium », plus haut de gamme, en accès payant.

Fully-diluted :

L'ajustement fully diluted prend en compte l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital (bons de souscriptions en actions, obligations convertibles...) et susceptibles de générer une dilution des données par action (bénéfice net par action, capitaux propres par action, cash flow par action).

Goodwill :

Écart d'acquisition correspondant à l'excédent du coût d'acquisition lors d'une prise de contrôle ou d'une fusion, sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Hardware :

Ensemble de l'équipement matériel, mécanique, magnétique, électrique et électronique, qui entre dans la constitution d'un ordinateur, ou des machines de traitement de l'information en général.

IAS :

L'abréviation d'International Accounting Standards. IAS est l'ancien nom des normes comptables internationales. Les normes comptables internationales développées à partir du 1^{er} avril 2001 s'appellent IFRS.

IFRS :

L'abréviation d'International Financial Reporting Standards. Les normes IFRS sont les normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Internet des Objets

(ou **IdO**, en anglais **Internet of Things** ou **IoT**) :

Représente l'extension d'Internet à des choses et à des lieux du monde physique.

IoT in a box™ :

Solution tout en un LoRa qui inclut passerelles, capteurs, connectivité et tous composants nécessaires pour une configuration IoT simple.

Jetons de présence :

Rémunération accordée aux membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de sociétés anonymes.

LoRa :

Technologie de télécommunication sans fil à longue portée, déployée dans les réseaux bas débit LoRaWAN dans le cadre de l'Internet des objets.

MiddleNext :

Association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées. Créée en 1987, MiddleNext fédère et représente exclusivement des sociétés cotées sur Euronext et Alternext, tous secteurs d'activités confondus.

Monétisation trafic sur internet :

Valorisation d'audience d'un site Internet ou d'une application mobile en la transformant en revenus *via* le caractère payant d'une application, l'accès payant au contenu d'un site, l'instauration d'un modèle freemium, l'affiliation, la monétisation publicitaire ou tout autre moyen permettant d'en retirer des revenus.

MQTT :

Message Queuing Telemetry Transport, protocole de messagerie léger qui facilite la transmission des données de télémétrie pour les clients réseau dont les ressources sont limitées. Ce protocole, qui suit un modèle de communication de type publication/abonnement *via* un broker de messages, est utilisé pour les échanges machine-à-machine. Il joue un rôle important dans l'Internet des objets.

OCAE :

Obligations convertibles en actions existantes.

Offline, vente offline :

Vente en dehors d'internet.

Online, vente online :

Vente *via* internet.

OPCVM :

Organisme de placements collectif en valeurs mobilières, un portefeuille dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers.

Raspberry Pi :

Nano-ordinateur monocarte à processeur ARM conçu par le créateur de jeux vidéo David Braben, dans le cadre de sa fondation Raspberry Pi.

Résultat opérationnel :

Résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnels non courants.

Résultat opérationnel courant :

Résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation courants, desquels sont soustraites les charges d'exploitation courantes.

Retail :

Activité de commerce de détail.

Royalties :

Redevance, paiement qui doit avoir lieu de manière régulière, en échange d'un droit d'exploitation (brevet, droit d'auteur, droit des marques) ou d'un droit d'usage d'un service.

RSE :

Responsabilité Sociale des Entreprises, regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique).

SaaS :

Software as a Service, concept qui permet aux entreprises de s'abonner à un logiciel à distance au lieu de les acquérir et de devoir les installer sur leur propre matériel informatique.

Sigfox :

Réseau de communication longue portée et à bas débit permettant de faire de la communication de données de taille réduite entre des objets sans utiliser la téléphonie mobile.

Société anonyme (SA) :

Société de capitaux, ainsi dénommée car sa dénomination sociale ne révèle pas le nom des actionnaires dont elle peut même ignorer l'identité lorsque les titres de la société sont au porteur.

Société anonyme de type « moniste » :

Société anonyme gérée par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs.

Société anonyme de type « dualiste » :

Société anonyme gérée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Software :

Logiciel, l'ensemble des moyens d'utilisation, programmes, procédures, documentation d'un système informatique.

Stock-option :

Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (appelé prix d'exercice), avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution et dans un délai déterminé.

Tablettes :

Appareil portable en forme de tablette, ayant pour interface un écran tactile, qui intègre plusieurs applications et permet notamment d'accéder à des contenus multimédias.

TCP/IP :

L'ensemble des protocoles utilisés pour le transfert des données sur Internet. Elle est souvent appelée TCP/IP, d'après le nom de ses deux premiers protocoles : TCP (Transmission Control Protocol) et IP (Internet Protocol).

Ultrabooks :

Ordinateur portable de très petite taille et de haute performance.

Valorisation post-money :

Valorisation après une levée de fonds.

Valorisation pre-money :

Valorisation avant la levée de fonds.

Wi-Fi :

Wireless Fidelity, protocole de communication sans fil.



claranova™

Immeuble Vision Défense
89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 1 41 27 19 75
@ contact@claranova.com
www.claranova.com

SA au capital de 37 531 855,50 €
RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 7010Z
TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625